

# Consultation Publique du Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

## Ensemble des avis sur la période du 6 décembre 2021 au 4 janvier 2022

Exprimez vous ! Posez votre question !	Réponse de Pèvèle Carembault
<p>Bonjour, Concernant la tarification incitative, je ne vois pas comment elle pourrait être mise en place, sauf à renouveler l'ensemble des bacs des usagers pour les équiper de puces ou capteurs spécifiques. Il faudrait donc passer un marché public pour renouveler l'ensemble des bacs sur le territoire, mais également assurer la gestion des données et la maintenance de ces bacs... avant même de pouvoir modifier la tarification aux usagers! Quid des dégradations de ces capteurs (pour ne pas payer plus)? Quid de leur fiabilité (par exemple le bac papiers cartons stocké en extérieur et qui se gorge d'humidité en automne/hiver...)? Il me semble parfaitement illusoire d'espérer que cette opération soit "rentable" pour la collectivité, même à long terme. De même, il faudrait une réelle volonté politique assumée, capable de répondre à la fois à ces questions, mais également au mécontentement des usagers qui verraient leur taxe augmenter. Afin d'être constructif, je rajouterais qu'il serait à mon sens beaucoup plus utile de développer l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, comme s'apprête à le faire la MEL conformément à la législation. Trier et recycler l'ensemble du plastic étant bien plus vertueux...</p>	<p>- Une étude sur l'opportunité de mettre en œuvre la tarification incitative est en cours. Elle permet de réfléchir à la meilleure organisation pour la collectivité et à l'incidence du changement de mode de financement sur la facturation des usagers. - Pour rappel, le service Déchets d'une collectivité n'a pas vocation à être rentable mais il doit être équilibré (charges = recettes). - L'harmonisation des consignes de tri est en cours à l'échelle nationale. L'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques va être mise en œuvre sur le territoire de Pèvèle Carembault, en accord avec la réglementation dès que l'adaptation du centre de tri qui recevra les déchets sera finie. C'est actuellement en cours.</p>
<p>Il faudrait peut-être développer les tondeuses "Mulching" en accordant peut-être des aides pour qu'il y ait moins d'herbe à jeter.</p>	<p>Dans un premier temps, une campagne de sensibilisation sera menée grâce au PLPDMA pour encourager le jardinage au naturel dont le mulching mais il n'est pour l'instant pas prévu d'aides financières.</p>
<p>La hausse de la tarification est une mesure inégalitaire et d'une facilité manifeste. Avec la CCPC, c'est faciles : les taxes augmentent de manière éhontée et les services diminuent.</p>	<p>Une étude de faisabilité de la tarification incitative est en cours pour IPèvèle Carembault. L'objectif est de réfléchir au meilleur service en maîtrisant les coûts et en se conformant aux obligations réglementaires.</p>
<p>Ce n'est pas au niveau local et en tant qu'utilisateur final que la réduction des déchets sera la plus efficace. Mais il faut que les entreprises réduisent drastiquement les sur emballage. Un tube de dentifrice a-t-il besoin d'un carton autour. Il y a de nombreux exemples. Le vrac est plus cher que les autres offres comment les ménages à faible revenu vont choisir cette solution. Payer les poubelles au poids ce sera pareil au final les familles vont supporter un surcout. Si vous voulez réduire le prix des collectes, il faut mettre des points de recyclage enterrés pour le papier, le plastique et enlever la poubelle recyclable et dans ce cas faire payer la poubelle non recyclable. Cela incitera vraiment au tri et réduira les couts de collecte.</p>	<p>Les entreprises sont intégrées à l'élaboration et à la mise en œuvre du PLPDMA (CCI, CMA, entreprises locales, etc.) afin de maximiser l'impact de la démarche. Par ailleurs, en parallèle d'une éventuelle tarification incitation, Pèvèle Carembault va développer des alternatives (compostage, sensibilisation, réemploi, etc.) pour aider les usagers à réduire leur production de déchets. L'étude de faisabilité sur la tarification incitation en cours permettra de réfléchir à la meilleure organisation du service (bacs, colonnes enterrées ou non) pour obtenir les meilleurs résultats pour tous.</p>
<p>si je dois jeter une assiette cassée, une vieille paire de chaussures le poids de ces objets vont augmenter celui de mes ordures ménagères comment je peux éviter ce surpoids. Si je dois me rendre à la déchetterie comme le nombre de passage sera limité je pense que cela va poser des problèmes. merci de prendre ma question en considération</p>	<p>La tarification incitative prend en compte tous les besoins des usagers. Ajouter une assiette cassée de temps en temps n'impactera pas la facturation. De plus, la facture dépendra du nombre de fois où le bac ordures ménagères est sorti et pas du poids de celui-ci. Par ailleurs, de nombreuses alternatives sont offertes aux usagers : réemploi, recyclerie, conteneurs textiles, etc.</p>
<p>Avec cette réforme je crains d'avoir de plus en plus de déchets devant chez moi, régulièrement on nous en dépose déjà, étant donné qu'on se situe près d'un parking et que bc de personnes jettent leurs détritux en sortant de leurs voitures.. peut-on prévoir des caméras pour dissuader les personnes de faire ça, pour ne pas payer pour les autres ? Par ailleurs, n'y aura t'il pas plus de décharges n'importe où, d'incendies ? J'ai des amis qui habitent Estaires, ils ont décidé de brûler tous leurs déchets même le plastique je ne suis pas sûre que ça soit bon pour l'environnement.. d'autres ont pris des poules et coqs et le voisinage ne s'entend plus .. bref vous comprendrez que je ne suis pas pour le projet..</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pèvèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Il serait bien qu'un ramassage du tri sélectif soit organisé de façon hebdomadaire afin de pouvoir trier correctement sans avoir une accumulation de cartons. Par ailleurs je suis favorable à ma taxe d'ordures ménagères incitative (payer au nombre de fois où nous sortons la poubelle ménagère) Merci a vous Bon courage</p>	<p>Pèvèle Carembault intègre vos propositions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</p>

<p>Les idées pour réduire les déchets :</p> <p>Des mesures d'accompagnement pédagogiques pour réduire les déchets d'emballage: développer le compostage publique, accompagner les ménages à la réduction des emballages (choix de consommation)</p> <p>Accompagnées de mesures restrictives croissantes : d'abord en informations, puis en remarques et enfin en actions (pesées des poubelles, amendes fortes en cas d'erreur de tri avérées, ...)</p> <p>Des mesures spécifiques aux entreprises: création d'une politique particulière aux entreprise du BTP pour des chantiers propres, et des accompagnements fiscaux pour les entreprises qui participent activement à la politique de tri, et de réduction des effets polluants en général de leur activité (flotte de véhicule propre, chaîne de production verte,...)</p> <p>Création et soutien d'un réseau de productions alimentaires local (PAT et commerces locaux) pour accompagner les villes et leurs restaurants scolaires dans une perspective zéro déchets (manger mieux, meilleur et local)</p>	<p><b>L'ensemble de ces actions ont fait partie intégrante de la réflexion pour l'élaboration du PLPDMA.</b></p>
<p>la mise en place de ce dispositif va entrainer selon moi une augmentation des décharges sauvages!</p> <p>Avec la mise en place du pass nous aurons droit à 26 passage par an avec une limite de 2 m3 par jour.</p> <p>Comment faire lorsque l on a une petite voiture dont le coffre est limité à 300ou 400 litres?</p> <p>auront nous droit à plusieurs passage par jour ?</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p> <p>- Le nombre de passage est calculé indépendamment du volume utile du véhicule. Pour les cas exceptionnels, une demande de dépassement du plafond peut être faite auprès de la collectivité. Par ailleurs, 26 passages avec un coffre à 400L permettent d'apporter plus de 10 000L de déchets à la déchèterie, ce qui est déjà très important au regard des apports moyens en France.</p>
<p>Pas de tarification au poids ! Cela générera des dépôts sauvages, des dépôts dans les poubelles du voisin, du brûlage de végétaux par ceux qui veulent payer moins...</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Pas de tarification au poids ! Cela générera des dépôts sauvages, des dépôts dans les poubelles du voisin, du brûlage de végétaux par ceux qui veulent payer moins...</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>On ne pourra jamais supprimer les déchets verts issus de la consommation de fruits et légumes, viandes, ... que nous consommons dans un foyer. Or il est regrettable qu'il n'y ait qu'un ramassage de ces ordures durant les mois d'hiver. Tout le monde n'a pas un composteur ou un jardin ... Concernant les emballages en tout genre (plastique, cartons, aluminium, ...) il est très difficile de demander à un foyer de les réduire car les marques et les distributeurs ne font aucun effort pour les réduire de leur côté. Cette enquête est un vœux pieux qui a peu de chance d'aboutir à une réduction des déchets.</p>	<p><b>L'objectif du PLPDMA est justement d'offrir des alternatives aux usagers pour réduire leur production de déchets : vrac, compostage collectif, sensibilisation, formation, etc.</b></p>
<p>Que de travail nous avons! Plus d'encombrants, plus de ramassage ou si peu, donc il faut tout porter soi même en déchetterie, si on a la chance d'avoir un grand véhicule et pas d'aide arrivé là. Bas. Porter le verre donc prendre sa voiture car c lourd.Trier les déchets.Où mettre toutes ses poubelles ?Poubelles ramassées une fois dans la semaine donc mouches l'été et asticots.Compost idem mouchesTaxe???. Avec tout le travail que nous faisons.Taxe équivaut à poubelles dans la nature. On en voit de plus en plus.J'aimais bien la gestion de Mr Randour ex responsable des ramassages ....Taxer taxer responsabiliser ...Dans la commune, j'enlève les mauvaises herbes car c pas fait et j'ai honte des trottoirs et du village. On est aussi embêté par de nombreuses tourterelles sans que rien ne bouge malgré concertation riverains etc. etc.</p>	<p>- La collecte des encombrants va passer sur rendez-vous pour vous permettre d'évacuer vos déchets sans avoir à vous déplacer. Des alternatives sont également possibles : donner ou réparer plutôt que jeter.- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par IPévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour. Pour quelles raisons les poubelles de recyclages (jaunes) ne passent qu'une semaine sur 2 ? Cela ne semble pas cohérent avec une politique voulant encourager la population à trier et à recycler... pouvez vous envisager de faire vider les poubelles jaunes toutes les semaines svp. Merci</p>	<p><b>Pévèle Carembault intègre vos propositions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</b></p>
<p>Pourriez-vous intégrer une plateforme de compostage en lien avec la déchetterie de genech afin de favoriser l'apport de déchet vert au sein de cette entité et de redistribuer le composte aux habitants du secteur.</p>	<p><b>Pévèle Carembault intègre vos propositions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</b></p>

<p>1) la mise en place de la tarification incitative doit être accompagnée d'un système de verrouillage des bacs de manière à éviter que les déchets déposés dans la poubelle ne soient ceux de citoyens indécents...</p> <p>2) Il serait équitable que la tarification tienne compte de la taille de la famille.</p> <p>3) je crains que les chemins agricoles ne deviennent des lieux de dépôts sauvages ( voir sur l'A27 avant d'arriver à V. d'Ascq)</p>	<p>- La réflexion sur la mise en place de verrous sur les bacs en tarification incitative est prise en compte dans l'étude en cours. Aucun choix a été arrêté pour le moment. De plus, une communication claire et conséquente sera mise en œuvre pour expliquer le fonctionnement de la tarification incitative et limiter les incivilités.</p> <p>- Dans une grille tarifaire de tarification incitative, le nombre de personnes vivant dans un même foyer est toujours pris en considération.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>pour les bio déchets, si nous pouvons plus brûler en respectant le voisinage, que le prix d'un bon broyeur n'est pas rentable pour de l'occasionnel, pourquoi ne pas créer un poste dans la communauté en achetant un camion et un broyeur qui serait mis à disposition pour les personnes ayant des végétaux à évacuer. avec possibilité de récupérer le broyat pour leurs massifs. donc moins de poubelles.</p> <p>n'avez-vous pas peur des décharges sauvages et les fossés obstrués si les poubelles deviennent payantes ?</p> <p>aurait-il un service de renseignement pour améliorer le tri ? trop souvent nous ne savons pas dans quelle poubelle il faut jeter certains déchets. d'où les erreurs de tri ou tout est jeté sans trier!.</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA est consacré à des actions pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets : formations des habitants au jardinage naturel, développement du compostage, aide au broyage. Sur ce dernier point, la collectivité étudie la possibilité d'aider financièrement les communes à acheter des broyeurs qu'elles pourront mettre à la disposition des particuliers et/ou des professionnels.</p> <p>- Les retours d'expérience des nombreuses collectivités passées en tarification incitative montrent que des dépôts sauvages peuvent avoir lieu au moment de la mise en œuvre. Toutefois, leur nombre revient au niveau d'avant les changements assez rapidement (quelques mois) en général suite à la compréhension et à l'adhésion des usagers au dispositif.</p> <p>- Concernant le tri, la collectivité rappelle les consignes de tri sur son site internet à la rubrique "Gestion des déchets". Elle dispose également d'un numéro (03 20 79 20 80) et d'une adresse mail <a href="mailto:dechets@pevelecarembault.fr">dechets@pevelecarembault.fr</a> pour toute question relative au service Déchets. De plus, l'axe 1 du PLPDMA comprend la mise en œuvre d'actions de communication visant entre autres à rappeler les bons gestes de tri.</p>
<p>Page 14 du Mag, vous fournissez une évolution des tonnages de déchets récoltés entre 2020 et 2021 MAIS vous ne faites aucune référence à l'évolution de la population concernée, ce qui fausse l'appréciation de l'évolution réelle. De la même manière, l'évolution du tonnage de verre est prise en brut et vous ne mentionnez pas qu'il s'agit d'apports volontaires, ce qui est plutôt un geste citoyen.</p> <p>Enfin, vous parlez de coûts, pourriez-vous chiffrer le coût en euros et en carbone du ramassage des déchets verts par voie hippomobiles, qui mobilise plus de personnel que la voie mécanique et qui nécessite en plus, un chargeur et des containers non compactés pour leur évacuation.</p>	<p>Oui nous intégrons env 0,5% d'augmentation de population par an c'est pourquoi les ratios sont exprimés en €/hab ou en kg/hab pour tenir compte de cette évolution</p>
<p>Pourquoi pas ne pas organiser les défis famille Zéro Déchet dans chaque commune de la Pévèle ?</p> <p>Un conseiller municipal dédié à cette politique de réduction des déchets dans chaque commune...?</p>	<p>- Les défis famille Zéro Déchet ont été la première étape de la sensibilisation des usagers. A travers l'axe 5 du PLPDMA la collectivité offre des alternatives pour encourager la consommation responsable. Plus précisément, la collectivité va mettre à disposition des communes volontaires un catalogue d'ateliers sur le Zéro Déchets. L'objectif est de sensibiliser le maximum de personnes, soit plus que les 300 familles impliquées initialement dans les défis famille Zéro Déchets.</p> <p>- Les élus de la collectivité seront les ambassadeurs du PLPDMA.</p>
<p>J'ai lu avec intérêt le dossier dans le mag. Mais est-ce que l'évolution du poids des déchets est calculé au prorata du nombre d'habitants de la Pévèle Carembault ? De même, le texte de la page 15 pointe du doigt la hausse des déchets verts, mais depuis 10 ans le nbre de maisons individuelles augmentant, et donc le nombre de haies, d'arbustes et d'arbres augmente en conséquence. Augmenter le coût de ramassage des biodéchets, risque de pousser les habitants à les brûler au fond leur jardin?</p>	<p>- Les objectifs de réduction du PLPDMA sont calculés en fonction de la population. Cette dernière augmente d'environ 0.5 % par an, ce qui n'explique pas entièrement les hausses de tonnages constatées.</p> <p>- La comparaison avec des collectivités aux caractéristiques similaires montre que les tonnages de déchets verts sont particulièrement élevés sur le territoire de la CC Pévèle Carembault. L'axe 6 du PLPDMA est entièrement consacré à la réduction des déchets verts : des actions sont proposées pour offrir des alternatives aux usagers : compostage, broyage et jardinage au naturel.</p>
<p>Arrêtez de vouloir tout taxer et de trouver des prétextes de nous faire payer plus. Payer au poids des poubelles ?! Une mesure contre productive.</p> <p>Sensibiliser la population est une chose, développer des politiques incitatives aussi mais punir en voulant nous faire sans cesse payer en est une autre ! Sans compter les incivilités qui vont en découler !</p> <p>Si nous payons au poids des poubelles il y a fort à parier que :</p> <p>Nous allons retrouver des montagnes de détritus dans notre belle campagne</p> <p>Des incivilités vont se développer pour aller squatter les poubelles des voisins</p> <p>Et si pour pallier ce problème nous mettons des sacs à la place de nos poubelles sur les trottoirs ils seront éventrés par les chats et autres animaux errants et nous retrouverons pleins de déchets sur nos trottoirs !</p> <p>Vous soulignez un haut niveau de service dans la Pévèle pourtant les déchets recyclables ne sont ramassés que tous les 15 jours et le verre est en point de collecte. Dans d'autres communes ces déchets sont ramassés chaque semaine, il y a donc des progrès à faire. Sans compter que les poubelles ne sont pas toujours correctement vidées, des déchets se retrouvent éparpillés dans les rues et les poubelles ne sont jamais bien remises sur les trottoirs.</p> <p>Et si on actionnait plutôt du côté des industriels qui font du suremballage à tout va ? Un tube de dentifrice dans une boîte en carton, pas sûre que ce soit nécessaire...</p>	<p>- L'étude sur la tarification incitative est en cours. Aucune décision est arrêtée. A priori, la facturation ne dépendra pas du poids des bacs collectés mais du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères résiduelles sera sorti. En effet, la collectivité équipera les usagers de bacs. L'objectif de ce mode de financement est d'encourager les comportements vertueux. Il ne s'agit pas d'un nouveau service à payer mais une adaptation du mode de financement du service déchets : actuellement il s'agit de la TEOM, c'est-à-dire d'un impôt sans lien avec la production de déchets.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p> <p>- La collectivité n'a pas la compétence nécessaire pour limiter les suremballages des industriels. En revanche, des actions pour former les usagers au Zéro Déchets sont prévues dans le PLPDMA.</p> <p>- Concernant les déchets verts, les tonnages sont importants en 2021 en raison des conditions climatiques. Toutefois, les tonnages de déchets verts de Pévèle Carembault sont très élevés depuis plusieurs années. Pour comparaison, en moyenne les collectivités en milieu rural collectent environ 30 kg par habitant (en comparaison des 130 à 160 kg par habitant pour Pévèle Carembault). Il existe des alternatives pour réduire ces quantités et c'est l'objet de l'axe 6 : développer le compostage, former au jardinage au naturel et encourager le broyage.</p>

<p>Concernant les déchets verts, cela ne vous a pas échappé que la météo particulièrement pluvieuse cette année a entraîné des pousses végétales plus abondantes que les autres années. On ne va pas laisser nos jardins à l'abandon. Des tas de pelouses dans les jardins sentent très mauvais et attirent les mouches !</p> <p>En espérant un vote citoyen pour que ces mesures ne soient pas prises de façon unilatérale...</p>	
<p>Je veux bien améliorer notre avenir, je veux bien faire des efforts, mais c'est toujours la même chose : on nous en demande de plus en plus, et maintenant de payer pour nos poubelles !!! Et rien en retour ! Le verre n'est plus ramassé soit disant pour faire des économies mais la taxe déchets augmente sans cesse, les bennes de dépôt volontaire ne sont pas régulièrement vidées, et c'est un vrai casse-tête à la maison pour savoir dans quelle poubelle mettre les déchets ! Recyclable ou pas ? ça change localement ... Emballages propres uniquement ou souillés comme les pubs du gouvernement le disent ? Et quel intérêt de faire payer au poids ? ça va engendrer les dépôts sauvages, ou dans la poubelle du voisin... quid des déchets involontaires comme les couches ?</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis attristée de voir que l'association du Collectif Pévèle Zéro Déchet et développement durable n'est pas mentionnée dans la liste alors que nous avons participé à vos côtés dans la réalisation du Défi famille Zéro Déchet et qu'en prime l'équipe que j'ai mené sur Ennevelin a fini 3eme...</p> <p>Je suis déçue alors que nous répondons présents en tant que bénévoles y compris sur des temps courts imposés encore dernièrement...</p> <p>Ce n'est que mon simple avis : je suis pour le gagnant-gagnant mais pas pour les relations à sens unique.</p> <p>Par ailleurs dans le plan en lui-même : aucune obligation pour les entreprises du territoire de réduire leurs déchets : c'est dommage. La encore la CCPC a un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises à la transition vers le zéro déchet. Ce n'est que mon avis mais je ne pense que la taxe incitative soit la solution (à mon sens il faut sensibiliser, instruire et éduquer à tout âge) : les belges et les entreprises viennent déjà mettre leurs déchets dans nos fossés et ce phénomène va être monnaie courante avec le principe du pollueur payeur et de la taxe incitative...</p> <p>Même si je ne suis pas à titre personnelle et familiale une grande pollueuse et que personnellement ce système me ferait économiser, je pense qu'elle est nocive pour les citoyens au sens collectif du terme.</p> <p>Merci de m'avoir lu et de prendre note de ces remarques</p>	<p>- Effectivement le collectif n'apparaît pas dans la synthèse mais il est bien présent dans le rapport du PLPDMA (document complet présentant le programme). Les contributions du collectif ont été appréciées. Le collectif pourra être ajouté à la synthèse.</p> <p>- En tant qu'usagers du service Déchets, les entreprises du territoire sont tout autant ciblées par le PLPDMA. Des actions les concernent, que ce soit pour les BTP ou le gaspillage alimentaire par exemple.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p> <p>- La tarification incitative a montré que c'est un outil très efficace de réduction des déchets. Déployée simultanément avec le PLPDMA, d'importants efforts de communication et de sensibilisation seront menés par la collectivité.</p>
<p>Je suis contre la réduction du niveau de service. Le rythme actuel est cohérent concernant les déchets ménagers et recyclables. Pour les déchets verts, nous avons la chance de vivre à la campagne avec des jardins, il est normal qu'il y ait des déchets verts! Avec 1300m2 de terrain nous ne pouvons pas laisser le tout en état « naturel ». Je suis pour la distribution de nouveau bac voir même une collecte 2 fois par semaine au printemps.</p> <p>Un impôt sur la quantité de déchets produits?? Est-ce une blague? Vous irez malheureusement vers beaucoup d'incivilité et de dépôts sauvages dans notre belle campagne. Le coût de mise en place, de gestion d'une telle politique et de ramassage des dépôts sauvages seront bien plus onéreux que la collecte classique.</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA vise à éviter la production de déchets verts et à encourager la gestion de proximité des biodéchets. Des actions sont mises en œuvre pour former les habitants au jardinage naturel, pour développer le compostage ou encore pour faciliter le broyage des végétaux utilisés ensuite comme paillage. Ainsi de nombreuses alternatives aux déchets verts seront disponibles pour les habitants.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour Votre projet PLPDMA est bien joli mais je suis consterné par vos propos alarmistes dans le MAG n°12. Vous indiquez que le coût du service de gestion des déchets explose. Très bien, mais il vous appartient de mieux négocier ces coûts avec les entreprises qui collectent. Vous indiquez que nous sommes de mauvais élèves et que nous produisons beaucoup plus de déchets que le français moyen. Sauf que vous n'indiquez pas la méthode de calcul, ni la source du document d'origine, ni l'année des données. Habitant Moncheaux, j'ai constaté en quelques années que le nombre</p>	<p>Pévèle Carembault intègre vos suggestions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</p>

<p>d'habitant a nettement progressé. Donc si je prends le poids total des déchets de 2020, que je le divise par le nombre d'habitant de 2014, et que je compare ce chiffre aux données ADEME de 2017 pour la France, je suis certain de trouver un résultat aussi inquiétant que le votre. Vérifiez-vous correctement que les utilisateurs des déchetteries sont bien des résidents de la communauté de communes ? Ne laissez-vous pas trop souvent les professionnels utiliser ces mêmes déchetteries sans facturation spécifique ? Vous comparez l'évolution de poids des déchets collectés entre 2020 et 2021. Mais vous pourriez indiquer l'évolution démographique en même temps. Pour ce qui concerne le service rendu, je me permets de vous rappeler que, sauf erreur de ma part, il y a quelque temps vous collectiez toutes les semaines les bacs de tri sélectif avec le compartimentage carton / verre. Aujourd'hui cette collecte a lieu une semaine sur 2, pour le carton uniquement. Vous avez fait installer, de votre propre chef des bacs de collecte de verre. C'est nous qui faisons l'effort de nous déplacer pour jeter le verre dans ces bacs. Et n'importe qui, passant en voiture devant ces bacs peut jeter du verre, qu'il habite Moncheaux ou Douai ! Donc pour moins de service vous voulez qu'on paye plus ? Cessez de nous infantiliser et de nous traiter de mauvais élèves. Vous voudriez maintenant réfléchir à nous faire payer le poids exact généré par chaque maison ? Donc vous voulez inciter les gens à mettre leur poubelles chez le voisin pour que ce soit le voisin qui paye ? Nous ne jetons pas plus qu'avant, ni la pelouse ni les arbres ne poussent plus vite qu'avant. Certains articles de presse disent au contraire que les français sont plus responsables et font moins de déchets que par le passé. Tous les français sauf ceux de la communauté de communes Pévèle-Carembault ? Sommes-nous devenus le village d'irréductibles pollueurs ? Sincères Salutations</p>	
<p>Bonjour,      Pour diminuer le volume des ordures ménagères, il faudrait aussi une communication efficace pour indiquer les évolutions de ce qui peut être mis dans les valorisables. Les capsules de café, les barquettes plastique, les films plastiques, pots de yaourts... Certaines communautés les recyclent. Qu'en est il chez nous ?      A noter aussi que même en faisant le maximum pour éviter les emballages plastiques, les industriels ne font pas l'effort et le choix n'est pas systématiquement du ressort du consommateur qui subit le conditionnement de ce qu'il achète.</p>	<p>- L'axe 1 du PLPDMA prévoit une communication visant à encourager les habitants à réduire leurs déchets et à rappeler les consignes de tri. A ce jour, le centre de tri où les emballages de la CC Pévèle Carembault sont envoyés n'est pas équipés pour gérer les barquettes, films, etc. Il sera bientôt en capacité de le faire et la collectivité en informera les habitants. Par ailleurs, les consignes de tri sont disponibles sur le site internet de la collectivité, à la rubrique "Gestion des déchets".</p>
<p>Comment voulez vous diminuer les déchets végétaux dans nos communes verdoyantes (cf. la remarque du dernier magazine)? Je suis adhérent du programme de compostage mais la production du jardin excède de beaucoup la capacité du composteur. De mêmes certains végétaux ne sont pas compostables (thuya, noyer, laurier cerise...). Quelles alternatives proposez vous pour ne pas collecter? Pourquoi ne pas faire comme dans d'autres agglomérations une fermentation pour alimenter en gaz certains véhicules?</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA vise à éviter la production de déchets verts et à encourager la gestion de proximité des biodéchets. Les actions prévues proposent des alternatives aux usagers : développement du compostage, formation au jardinage au naturel et aide au broyage.      - L'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets. En effet, valoriser les déchets produits c'est bien mais ne pas produire de déchets c'est mieux. L'intérêt de ne pas collecter les déchets verts est de pouvoir utiliser directement les végétaux dans le jardin pour enrichir le sol, favoriser la biodiversité, pailler certains espaces, etc.</p>
<p>On tri , on dépose le verre dans les conteneurs ,la communauté des portes du Hainaut ,le verre est ramassé aux pieds des maisons , demander plutôt aux industriels de limiter les emballages plutôt que taper les pauvres quidams qui n' y peuvent rien et qui subissent , maintenant si vous voulez voir les agriculteurs furieux lorsqu'ils verront les déchets dans leurs cultures . J'espère que vous auraient bien réfléchi . Cordialement</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour      Il faut commencer à agir sur les industriels qui mettent des emballages à tout va. Encore une fois le c'est le contribuable qui va payer. Lorsque je rentre de mes courses j'ai une quantité de cartons et plastiques impressionnante, qui ne servent en réalité à rien. Voilà le premier problème à régler.      De plus, les constructions d'habitations et d'appartements se multiplient depuis plusieurs années, c'est logique que la quantité de déchets à collecter soit plus importante!!!</p>	<p>- La collectivité n'a pas la compétence pour agir sur les industriels. C'est pourquoi ils ne sont pas visés par le PLPDMA.      - La hausse de la population est estimée à 0.5 % par an. Cela n'explique pas entièrement les hausses importantes des tonnages.</p>
<p>Consultation publique : prévention des déchets. Avis.      Comment réduire des déchets verts ?      Depuis le mois de mars 2021 j'ai investi dans un robot tondeuse.      Avant cette date : 5 a 6 conteneurs par semaine de déchets de pelouse.      Après cette date : 0 conteneur .      Pourquoi pas aider financièrement les personnes à investir dans ce genre de robot tondeuse, réduirait considérablement le ramassage des déchets verts.      Bonne journée.</p>	<p>- A travers l'axe 6 du PLPDMA, plusieurs actions sont proposées pour éviter de produire des déchets verts. Parmi elles, une formation au jardinage au naturel est proposée. Cela permettra aux habitants de découvrir la pratique du mulching (laisser l'herbe coupée sur place pour enrichir les sols) ce que peuvent effectivement faire les robots tondeuses. La collectivité préfère dans un premier temps mettre les moyens pour former les habitants et qu'ils s'approprient les habitudes qui leur correspondent le plus. Dans un second temps, des subventions à l'investissement ou à la location pourraient être envisagées si un besoin important est ressenti.</p>

<p>Bonjour,          Tout d'abord, belle initiative cette consultation publique sur ce thème.          Je souhaite évoquer la sensibilisation d'une population en particulier : les seniors. Prévoir des ateliers ou des campagnes de sensibilisation dédiées=bonne idée ?</p>	<p>- <b>Au cours de l'élaboration du PLPDMA, 2 publics cibles ont été identifiés : les jeunes et les habitants en immeuble. Les seniors sont également une cible intéressante mais pas prioritaire au regard des enjeux sur le territoire de la collectivité. Toutefois certaines actions tels que la réalisation d'ateliers zéro déchets, la formation au jardinage naturel ou encore le développement du compostage sont réalisables avec un public sénior et pourront donc être mise en œuvre auprès des seniors volontaires.</b></p>
<p>La taxation incitative pourrait effectivement être une solution pour responsabiliser les usagers.</p>	<p>- <b>L'étude sur la tarification incitative est en cours : la collectivité informera les habitants une fois la décision arrêtée.</b></p>
<p>Toutes ces mesures sont très belles sur le papier...mais je ne trouve pas normal de mettre tout le monde dans le « même sac ». Beaucoup de personnes font déjà des efforts pour le tri et je trouve désolant de se prendre en pleine face « MAUVAIS TRIEUR »          Depuis la mise en place du tri par la CCPC, peu ou pas de campagne d'information sur le tri donc le chiffre pour les déchets est normal. Quand le gouvernement a fait la campagne « tous les emballages dans le bac du tri », avez-vous informé les citoyens de la CCPC que c'était possible ?          Que doit-on faire actuellement quand nous réduisons déjà nos déchets et consommons local ?          Pourquoi mélanger gaspillage de restauration collective et gaspillage par habitant ?          Ok pour renforcer le don alimentaire mais si la personne est malade avec le don qui est responsable ?          Tout le monde ne peut pas avoir de composteur (odeur, bêtes, petit terrain proche des habitation...). Pour le broyage, tout le monde ne peut faire l'acquisition d'une machine et n'a pas forcément de voiture et remorque pour le déposer en déchetterie car si j'ai bien compris, vous prévoyez également de supprimer la collecte des déchets vers !!!!          Que fait-on quand on donne des vêtements, des ustensiles de cuisine, des meubles pour ne pas jeter quelque chose qui peut encore servir...          Zéro déchet, pourquoi les industriels ne font pas d'effort pour les emballages !!!          Pour le vrac, dans certains magasins, l'hygiène n'est pas toujours respectée          Ok pour stop pub, mais comment les personnes âgées ou sans connexions internet font pour comparer les prix !!! De nos jours, c'est très important avec la baisse du pouvoir d'achat...          Pour les déchets dangereux, toujours un manque d'information et surtout un manque de bacs récupérateurs de piles plus accessibles.          Je conçois qu'il soit nécessaire de continuer d'avancer dans la réduction des déchets mais arrêtez de montrer du doigt toujours les mêmes personnes et surtout de les taxer          J'espère que vous aurez au moins pris le temps de lire mes remarques.</p>	<p>- <b>L'harmonisation des consignes de tri pour les emballages plastiques est en cours en France. Sur le territoire de la CC Pévèle Carembault, le centre de tri (= l'usine qui reçoit les déchets) n'est pas encore opérationnelle pour recevoir les nouveaux emballages. Les travaux sont en cours. C'est pour cela que la collectivité n'a pas communiqué sur les nouvelles consignes.</b>          - <b>L'objectif du PLPDMA est d'aider les usagers à réduire leur production de déchets. Pour cela de nombreuses actions sont prévues. Certains habitants de la collectivité en pratiquent déjà un certain nombre et c'est très bien. L'intérêt du PLPDMA est de toucher un maximum de personnes pour qu'ils s'approprient une ou plusieurs actions du programme. Ainsi, que l'habitant soit déjà engagé dans une démarche zéro déchet ou non, il aura la possibilité de découvrir de nouvelles actions à mettre en œuvre pour s'améliorer.</b>          - <b>Le gaspillage alimentaire est évoqué de manière globale mais le PLPDMA prévoit bien des actions distinctes entre le gaspillage en restauration collective et le gaspillage chez soi. L'objectif est de diminuer le gaspillage global en visant tous les lieux possibles.</b>          - <b>La démarche de don alimentaire est encouragée par l'action 12 du PLPDMA. Toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter les risques sanitaires.</b>          - <b>L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions possibles pour éviter leur production. Plusieurs alternatives sont proposées aux usagers pour gérer au mieux les végétaux : l'intérêt est de pouvoir choisir celle(s) qui convien(nen)t le mieux.</b>          - <b>La filière du réemploi va être développée sur le territoire pour permettre aux usagers de donner et/ou de réparer leurs objets au lieu de les jeter.</b>          - <b>La collectivité n'a pas la compétence pour inciter les industriels à fournir moins d'emballages. C'est pour cela qu'il n'y a pas d'action dédiée dans le PLPDMA.</b>          - <b>Le Stop Pub est un outil efficace pour lutter contre les déchets papiers. Toutefois il n'est pas obligatoire de l'apposer sur la boîte aux lettres : ceux qui souhaitent recevoir les publicités le pourront toujours. L'enjeu ici est d'inciter ceux qui reçoivent les publicités mais ne les lisent pas à poser l'autocollant Stop Pub sur la boîte aux lettres.</b>          - <b>L'action 28 du PLPDMA est dédiée aux déchets dangereux afin d'informer les usagers sur les dangers de ces déchets et sur les lieux où les déposer en toute sécurité.</b>          - <b>La tarification incitative permet de facturer les usagers en fonction de leur utilisation du service. Les comportements vertueux sont encouragés puisque ce sont eux qui permettent de maîtriser le montant de la facture.</b></p>
<p>Bonjour,          Est il normal de de voir régler pour une résidence secondaire la même taxe que les résidents Permanents, étant de plus déjà frappé par une taxe d habitation à 100%</p>	<p><b>Avec la mise en place de la Tarification incitative, votre taxe sera liée entre autre à votre production de déchets</b></p>
<p>BonjourJe trouve les objectifs de ce plan cohérents avec une logique globale associant incitation, information/sensibilisation, accompagnement...Parmi les risques de la taxation des déchets « au poids » il y a celui des décharges sauvages qu'il faudra anticiper et prévoir en termes de contrôles, de budget...Une réserve sur la taxation des déchets verts qui me semble problématique. Je pense notamment aux déchets de résineux avec de très nombreux habitants qui possèdent des haies de thuyas. Ces déchets ne passent pas au broyeur, ne se compostent pas et forment souvent de grands et lourds volumes. Avec une taxation « au poids », il est certains que beaucoup de personnes seront tentés de faire brûler les déchets.Je m'interroge donc sur la pertinence de taxer au poids des déchets verts, alors même que certains se sont pas compostables, que l'on souhaite en parallèle augmenter la consommation de fruits et légumes au détriment de la viande et que l'on promeut la végétalisation des jardinsAu delà de ce cas particulier qu'il ne faut pas négliger, je salue la démarche et l'ambition du plan</p>	<p>- <b>Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.- L'étude sur la tarification incitative est en cours. Toutefois à ce stade, la facturation dépendrait du flux d'ordures ménagères résiduelles (poubelle noire) et pas des déchets verts.- A priori, la collectivité s'oriente vers une tarification en fonction du nombre de sorties du bac et non en fonction du poids du bac. Pour rappel, le brûlage est interdit et pénalisable puisque nocif pour la santé et l'environnement.- L'axe 6 du PLPDMA est consacré aux actions permettant d'éviter la production de déchets verts et d'encourager la gestion de proximité des biodéchets. Des alternatives sont ainsi présentées aux usagers à la place de la collecte ou de la déchèterie.</b></p>

<p>Bonjour</p> <p>Je trouve l'idée très intéressante de payer en fonction de la quantité de déchets produits. Pour notre part, nous faisons nous même notre lessive, buvons l'eau du robinet, limitons au maximum les achats avec du plastique...</p> <p>Dans ce sens, nous sommes allés à Intermarché avec nos contenants pour réduire nos emballages, or on nous refuse depuis la COVID de mettre notre fromage à la coupe ou charcuterie dans nos plats.</p> <p>De plus, j'habite Ostricourt et je crains que certains habitants, par peur de trop payer déposent leurs ordures dans des décharges sauvages ou encore plus simplement dans les poubelles de leurs voisins. Qui va vérifier ? Qui va expliquer ? Qui va, le cas échéant, verbaliser ?</p> <p>Bon courage</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p> <p>- La gestion des dépôts sauvages restera donc la même que celle faite actuellement.</p>
<p>Dans le Pévèle Carembault Mag d'hiver 2021, je viens de lire p 15 qu'il n'est pas rare de voir 3,4, 5 voire même 6 bacs de branchages et tontes de pelouse déposés chaque semaine devant les maisons en pleine saison. Cela ne peut plus durer. Il va quand même falloir nous expliquer comment nous pouvons faire pour gérer nos déchets verts. Nous avons 1750 m2 de terrain à entretenir ! Donc déjà la tonte est déposée sur notre terrain en paillage. Nous avons de plus trois composteurs. Nous avons également des poules qui mangent nos déchets alimentaires. Les haies sont taillées une fois par an au fur et à mesure. Il nous est interdit de brûler nos branchages; ce que faisaient nos anciens. Comment faisons-nous ? Les poubelles de déchets verts que nous mettons en plus ont été payées de nos propres deniers. Pour mémoire, que le terrain soit petit en surface ou grand, nous n'avons droit qu'à un seul bac de recyclage, ce qui ne correspond pas à la réalité sur le terrain.</p> <p>Effectivement, dans nos hameaux, nous en mettons tous beaucoup car nous entretenons nos propriétés. Ces déchets sont collectés par voie hippomobile aux beaux jours et donc n'engendrent pas de pollution ; c'est ainsi qu'on nous l'a vendu.</p> <p>Pour information, nous payons notre taxe foncière de 1 300 € par an et payons encore notre taxe d'habitation puisqu'aux yeux du gouvernement, nous faisons partie des 20 % des ménages les plus aisés. Je pense que cela suffit !</p> <p>Ensuite, il est dit qu'il faut diminuer les tonnages de déchets collectés ordures ménagères et encombrants. A-t-il été tenu compte du fait qu'il y a de plus en plus d'habitants au sein de la Pévèle qui, donc, de par leur nombre, contribuent à augmenter ce tonnage ? De plus en plus de constructions ont été autorisées en morcelant notre territoire !</p> <p>D'autre part, il conviendrait d'arrêter de sanctionner le particulier qui n'est pas à l'origine des déchets emballages divers des industriels.</p> <p>Enfin, si vous mettez une taxe dite incitative sur la quantité de déchets produits, il est certain qu'une grande partie finira dans les fossés et champs de notre campagne. Et après, on nous dira faisons une journée "village propre"</p> <p>On marche sur la tête ....</p>	<p>- La collectivité dédie un axe entier de son PLPDMA aux déchets verts et aux actions possibles pour éviter leur production. Des formations seront notamment proposées pour trouver de nouvelles alternatives.</p> <p>- La hausse de la population est d'environ 0.5 % par an sur le territoire de la CC Pévèle Carembault. Cela ne suffit pas à expliquer la hausse des quantités de déchets.</p> <p>- Actuellement, les habitants paient un impôt, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), visible sur l'avis d'imposition, pour financer le service déchets. Cet impôt n'est pas lié à la production réelle de déchets de chaque usager. L'intérêt de la tarification incitative est de faire payer l'usager en fonction de sa production d'ordures ménagères résiduelles : cela récompense les comportements vertueux.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour, j'ai lu avec intérêt l'article consacré à l'augmentation du volume des déchets ménagers, et si je suis d'accord avec les efforts à faire pour réduire les ordures ménagères, je ne comprends pas, en revanche, comment on peut réduire les déchets verts, surtout à la saison de tonte des pelouses ou de taille des végétaux .... va-t-il falloir en revenir au feu de branchages, élever des moutons pour tondre les pelouses, ou bétonner les jardins pour éviter les déchets verts ? Quelle solution ? Cdt</p>	<p>- La collectivité dédie un axe entier de son PLPDMA aux déchets verts et aux actions possibles pour éviter leur production : développement du compostage, aide au broyage ou encore formation au jardinage au naturel. L'intérêt est de trouver de nouvelles alternatives pour gérer les végétaux.</p>
<p>bonjour, votre idée de taxer au poids les bio déchets est vraiment un non sens, tout d'abord les personnes qui ont jardin paient déjà plus de TEOM puisque leur valeur locative est plus élevée. De plus pourquoi pénaliser les gens qui possèdent un jardin puisque ceux ci contribuent par leurs arbres et pelouse à l'absorption du CO2 et au drainage des sols . Si nous devons évacuer nos tontes de pelouse et branchages c'est que nous en avons besoin , vous allez pousser les gens à brûler leur déchets verts ce qui va être une catastrophe écologique et je vous explique pas les problèmes avec les feuilles tombées de l'arbre du voisin...ou certains à couper leurs arbres ou remplacer leur jardin par une terrasse béton.</p>	<p>- La tarification incitative vise à faire payer l'usager en fonction de sa production d'ordures ménagères résiduelles et pas de ses biodéchets. L'objectif est d'encourager les comportements vertueux. L'étude sur la faisabilité de la tarification incitative est en cours. Elle sera associée à la mise en œuvre du PLPDMA qui offre des solutions pour réduire la production de déchets. Par exemple, l'axe 6 du PLPDMA est dédié aux actions pour éviter les déchets verts : compostage, broyage ou encore jardinage au naturel.</p>

<p>objectif = baisser la quantité de déchets ménagers collectés.  a cet effet plusieurs priorités semblent inévitables.  1 Mieux communiquer sur l'enjeu  2 Comment bien trier =&gt; compost exemple serviettes papiers = matière sèche, déchets verts, et poubelles classiques.  idée placer des étiquettes de tri près des poubelles, mais j'ai encore régulièrement la question " où dois je mettre ceci ?"  3 étendre le tri aux plastiques alimentaires (pot de yaourt) le vrac nécessite des adaptations (achat de contenants et place pour les stocker.  4 sur les conteneurs à verre, indiquer dessus les autorisés (bouteilles bocaux) et les interdits (ampoules, parfum) .  concernant le paiement au poids, attention ce peut être un facteur incitatif de dépôts sauvages (voir ce qui se passe en Belgique).</p> <p>ceci dit différencier habitat collectif et individuel est indispensable en plus de la composition de la famille et de la superficie occupée, la clé de facturation sera décisive dans l'équité de la solution mis en œuvre.</p> <p>En zone rurale la production de déchets verts est plus importante alors même que l'entretien; essentiel à la vie des campagnes produit plus de déchets. Exemple une maison sur 800 m2 de terrain avec un potager bio, un composteur, un broyeur de végétaux n'empêche pas le remplissage rapide de la poubelle verte en pleine saison.</p> <p>la solution passe par l'apport en déchèterie, productrice de co2, en complément du ramassage</p> <p>Si la taxation au poids ne concerne que les poubelles classiques, comment ce poids sera t il évalué ? à ce jour les ramassage en sac déposé sur le trottoir, demain comment compter le poids ? avec une nouvelle poubelle dédiée ?</p> <p>Equipé d'un stop pub, le volume hebdomadaire de papier a considérablement chuté depuis, mais les cibles vie produits (590 tonnes) et biodéchets (970 tonnes) sont compte tenu de leur volume les plus impactantes, alors pourquoi introduire une tarification au poids ? et quelle sera la cible concernée ? une clarification semble incontournable sur les choix qui seront réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action 1 du PLPDMA consiste à établir un véritable plan de communication pour informer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et également aux bons gestes de tri.</li> <li>- Actuellement le centre de tri où sont envoyés les emballages plastiques de la collectivité n'est pas équipé pour recevoir les plastiques de type pots de yaourt, films d'emballages alimentaires. Les travaux sont en cours. La collectivité prévendra les usagers dès que le centre de tri sera opérationnel.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> <li>- L'étude sur la tarification incitative est en cours. La définition de la grille tarifaire (= clé de facturation) n'est pas terminée. Elle prendra en compte l'ensemble des spécificités des usagers et du territoire : composition du foyer, type d'habitat, niveau de service, etc.</li> <li>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions à mettre en œuvre pour réduire leurs productions. Cela devrait permettre aux usagers de trouver des alternatives pour gérer différemment leurs végétaux afin de favoriser la gestion sur place.</li> <li>- La tarification incitative se base généralement sur le nombre de sorties du bac d'ordures ménagères résiduelles. Si cette solution est retenue, la collectivité équipera les usagers en bacs dédiés.</li> <li>- L'objectif principal de la tarification incitative est de réduire les ordures ménagères résiduelles : ce sont des déchets incinérés alors que la grande majorité pourrait être évités ou mieux triés. Cette tarification incitative est un des outils efficaces pour encourager les comportements vertueux. Elle est associée au PLPDMA qui vise plus de flux déchets. La collectivité espère ainsi diminuer la réduction globale de déchets sur son territoire.</li> </ul>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis favorable à l'idée de faire payer au poids les déchets ménagers: il faut clairement inciter à produire moins de déchets. J'ai néanmoins 2 suggestions:  - ne plus ramasser les déchets verts: les maisons qui ont des jardins peuvent composter leurs déchets verts, ou les utiliser en paillage. Pourquoi continuer à ramasser des déchets qui peuvent être valorisés dans chaque jardin? Les gens qui auraient trop de déchets verts ont toujours la possibilité de les déposer à la déchetterie gratuitement.  Pour les ménages qui n'ont pas de jardin, il doit être possible d'installer des bornes publiques de compostage pour récupérer les déchets alimentaires, à côté des bennes pour les déchets en verre par exemple, une sorte de composteur municipal.  - Concernant les ordures ménagères classique, je crains les dépôts sauvages dans la nature, c'est pourquoi je propose la formule suivante : garder le système actuel jusqu'à une limite de x kg/semaine : volume raisonnable déterminé en fonction du nombre de personnes dans le foyer (et non pas en fonction de la valeur locative du logement, point très important). Et ensuite, appliquer une majoration au kg pour inciter les gens à ne pas dépasser la limite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité dédie un axe complet du PLPDMA aux déchets verts et aux biodéchets. Parmi les actions prévues, une réflexion sur l'avenir de la collecte des biodéchets va être menée. De plus, le développement du compostage individuel (dans les jardins des habitants) et partagé (en pied d'immeuble ou dans les quartiers) est également programmé.</li> <li>- La tarification incitative s'appuie sur une grille tarifaire précise et publique. Elle n'est actuellement pas encore définie. Sa bonne construction puis sa bonne compréhension sera un des facteurs de réussite de la démarche.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> </ul>
<p>Favoriser le compostage en mettant en place des points de collecte collectifs ce qui permettrait de ne faire la collecte au porte a porte que tous les quinze jours.  Revoir la collecte des meubles en déchetterie car ceux ci sont jetés dans des bennes et donc non réutilisables , ceux ci devraient être réceptionnés proprement et ré acheminés vers des centres de distribution.  Pour avoir participé durant plusieurs années aux opérations villages propres chaque année plus d'une tonne était ramassée !  Je suis donc opposé a la pesée des poubelles pour éviter les dépôts sauvages .  La mise en place de la carte d'accès a la déchetterie doit réduire considérablement les apports des entreprises et des non résidents de la CCPC.  J'ai constaté que depuis plusieurs mois les bennes des déchets verts de Genech n'étaient plus tassés il y a un gain de plus de 20 % a réaliser sur le coût des transports j'espère que le contrat actuel est forfaitaire et non au nombre de rotation !  Enfin je me pose la question des chiffres qui sont annoncés , car ceux ci proviennent des prestataires en place , quels sont les moyens mis en œuvre pour s'assurer de la véracité de ceux ci et suivre en continu ces flux par la CCPC?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PLPDMA prévoit avec son action 23 de développer le compostage partagé tels que les composteurs de quartier pour gérer les déchets organiques.</li> <li>- L'axe 4 est entièrement dédié au réemploi c'est-à-dire aux actions visant à augmenter la durée de vie des objets. Ainsi, des alternatives seront proposées pour réparer, donner, échanger les objets plutôt que les jeter.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> </ul>



<p>Dans le mag's vous dites il n'est pas rare de voir 3,4,5,et même 6 bac de branchages et tontes de pelouses déposer chaque semaine devant les maisons. Bin les habitants on desaison avec du terrain on ne peut plus brûlé plus faire de bruit le week-end sa dérange les voisins donc on met aux poubelles tout le monde n'a pas de quoi transporter à la déchetteries et la encore on ne pourra pas y aller toute les semaines.</p> <p>Nous nous avons arrêté les monts de pelouse dans votre jardin prolifération de rats.</p> <p>Y'a peut être d'autre solution ou mise en place</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions pour réduire leur production. Des alternatives sont proposées aux usagers : compostage, broyage ou encore jardinage au naturel. L'objectif est d'informer et de former les habitants aux bonnes pratiques.</p>
<p>Si nous payons nos déchets ménagers personnels va t on être doté d'une poubelle hermétique avec un système de fermeture inviolable?D'autre part vous ne craignez pas qu'il y ait une recrudescence des dépôts sauvages, par des individus cherchant à se soustraire de cette tarification incitative pour la collecte et le traitement des déchets.</p>	<p>- Pour passer en tarification incitative, la collectivité envisage de fournir un bac à chaque usager dont le volume dépendra de la composition du foyer. La possibilité d'installer un verrou sur le bac est prise en compte dans la réflexion. Aucun choix a été arrêté pour le moment. De plus, une communication claire et conséquente sera mise en œuvre pour expliquer le fonctionnement de la tarification incitative et limiter les incivilités.- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>2 suggestions pour diminuer le volume des déchets verts:</p> <p>-Mettre en avant le robot de tonte électrique plutôt que la tondeuse thermique; plus de volume de tonte, qui en pus est réincorporé au sol et transformé en engrais pour le gazon, pas de bruit et pas de pollution fossile(essence)</p> <p>-diminuer le volume de taille des haies en utilisant des essences d'arbustes moins envahissantes, mais aussi accepter d'utiliser des occultations sans haies de type lames de bois, brande de bruyère, voir composite dans le PLUI.</p> <p>Des propositions concrètes, simples qui permettent de réduire significativement les volumes de déchets verts.</p>	<p>- Le PLPDMA prévoit une action pour former les usagers au jardinage au naturel : laisser l'herbe coupée sur place et modifier le type des haies sont des idées abordées dans ces formations.</p>
<p>Je comprends la démarche d'une réduction du volume de déchets globalement à l'échelle de Pévèle Carembault. Cependant je crains que la mise en place d'un contrôle d'accès aux déchèteries et la taxation au volume entraine une recrudescence des incivilités et une augmentation sensible de dépôts sauvages dans les fossés ou espaces isolés en plaine.</p> <p>Concernant les biodéchets, la mise en place et l'utilisation effective de composteurs individuels sera-t-il pris en compte sous forme d'un réduction de la taxe ?</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p> <p>- En tarification incitative, une grille tarifaire est construite et définit les règles de facturation. A ce jour, l'élaboration de cette grille n'est pas faite pour la collectivité. En règle générale, le fait d'utiliser un composteur permet de ne pas produire beaucoup d'ordures ménagères résiduelles (poubelle noire). Dans ce cas, l'utilisateur sort peu souvent sa poubelle noire et donc paie moins qu'un usager qui n'utilise pas de composteur et qui sort souvent sa poubelle.</p>
<p>Bonjour. La Pévèle Carembault est un secteur rural où se trouve donc un nombre important d'habitation sur de "grands" terrains, de "grands" jardins par rapport à la ville. Cela génère donc beaucoup de déchets verts. Avec l'interdiction de les brûler, ces quantités sont maintenant emportées chaque semaine devant les habitations et/ou amenées en déchetterie. Cela explique certainement aussi la hausse des quantités de ces déchets. La décision qui pourrait être prise par la collectivité doit intégrer le fait qu'il risque d'y avoir des dépôts sauvages de ces déchets verts et/ou la reprise de mise en feu de déchets verts. Par ailleurs, une autre solution serait de supprimer ou de réduire sensiblement les végétaux (haies, pelouse, arbres, arbustes...) dans les terrains mais ce n'est pas écologique non plus, pour la faune, pour la flore, pour l'environnement visuel et pour l'absorption de carbone et de CO2, sans parler non plus de l'impact "social" sur les relations de voisinage.</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions pour réduire leur production. Des alternatives sont proposées aux usagers : compostage, broyage ou encore jardinage au naturel. L'objectif est d'informer et de former les habitants aux bonnes pratiques pour gérer les végétaux sans les supprimer.</p>
<p>Bonjour! Je souhaiterai faire remarquer qu'il est important de remettre du sens dans la vie des pévélois... certains ne s'en rendent même plus compte que 4 a 5 sacs poubelles par semaine ce n'est pas normal... pareil pour les déchets Verts. Nous avons un jardin de 2000m2 et aucun déchet vert. Tout est réutilisé soit pour faire des cabanas à insectes soit pour nourrir le sol. Nous avons une devise : rien ne sort du jardin ... je pense que c'est assez culturel et qu'une campagne de sensibilisation serait intéressante à mettre en place. Non aux jardins morts ou aucun insecte ne survit tellement tout est nickel . Oui à un jardin plein de vie!</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions pour réduire leur production. Des alternatives sont proposées aux usagers : compostage, broyage ou encore jardinage au naturel. L'objectif est d'informer et de former les habitants aux bonnes pratiques pour gérer les végétaux sans les supprimer.</p>

<p>Bonjour,</p> <p>La plaquette de présentation du projet manque singulièrement de détails pour permettre d'avoir un avis éclairé sur la question. Evidemment, on ne peut être que d'accord sur les principes énoncés, pourtant, les détails risquent de provoquer de mauvaises surprises:</p> <p>1) Réduire et gérer les biodéchets, c'est bien, mais: - où, comment, et pourquoi composter si on n'a pas de jardin/potager? - développer le broyage, chacun doit-il s'acheter un broyeur (pas forcément très "écologique")?</p> <p>2) Réduire les déchets dangereux, ça semble indispensable, mais: - sensibilisation à la toxicité des piles; savez-vous que l'électricité ne peut se stocker que dans des accumulateurs (ou piles)? Comment les remplacer si vous ne voulez pas consommer de nucléaire, que l'hydraulique risque de se retrouver coincé par des intérêts particuliers en opposition avec le Service Public, si l'éolien a des rendements écologiquement catastrophiques, que le solaire ne fonctionne pas la nuit, que le pétrole et le gaz s'épuisent et nuisent à la planète?</p> <p>3) Développer des outils économiques, ça paraît sensé, mais: - une tarification incitative peut prendre plusieurs formes, dont certaines risquent de me mettre en opposition avec le projet. Combien ça va me coûter?</p> <p>En bref, on ne peut donner un blanc-seing à ce projet en l'état, sinon, il sera trop tard, une fois le projet ficelé, d'émettre quelque opposition que ce soit.</p> <p>Merci pour votre présentation, mais il reste des progrès à faire.</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions pour réduire leur production. Des alternatives sont proposées aux usagers : développer le compostage individuel et partagé, aide au broyage ou encore formation au jardinage au naturel.</p> <p>- Concernant les piles, l'objectif du PLPDMA est de rappeler aux utilisateurs où les déposer une fois usagées pour qu'elles ne soient pas abandonnées dans la nature.</p> <p>- L'étude sur la tarification incitative est en cours : à ce stade, il n'est pas possible de connaître son impact sur la facture de chaque usager. Cela dépend de nombreux paramètres tels que la valeur locative actuelle du logement, la composition du foyer, les habitudes de production des déchets, etc.</p>
<p>Ne plus ramasser les déchets verts ne règle pas le problème de ces déchets et ouvre la porte aux décharges sauvages.</p> <p>Les terrains des pavillons étant de plus en plus petits, il est peu envisageable de généraliser la mise en place de composteurs.</p> <p>Faut-il supprimer les arbres et les haies de nos terrains ?</p> <p>Je suis hostile à une baisse du service en conséquence je m'accommoderai d'une tarification au poids,</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions pour réduire leur production. Des alternatives sont proposées aux usagers : développer le compostage individuel et partagé, aide au broyage ou encore formation au jardinage au naturel. L'objectif est de fournir aux habitants plusieurs alternatives possibles pour gérer ses végétaux.</p> <p>- Un lien vers la synthèse du PLPDMA était disponible dans le texte d'introduction de la consultation.</p>
<p>Bonjour. Je récupère les tontes de mes voisins pour alimenter mes compost. Pour les déchets verts, je pense que des lieux de compostage dans les villages seraient un plus. Les personnes intéressées apportant leurs propres déchets. Elles viendraient par la suite récupérer du compost. Ces lieux pourraient s'accompagner de la création de petits potagers mis à disposition des habitants par les communes sur des espaces verts encore disponibles. Cela permettrait aussi de créer plus de lien et d'intéresser les néo ruraux de la Pévèle qui pour la plupart n'ont pas de potager. Le MAG fait état de 33 propositions. Que sont ces 32 actions ? Malgré une lecture attentive elles n'apparaissent pas clairement, dommage.</p>	<p>- L'action 23 du PLPDMA consiste à développer le compostage partagé : il pourrait être pertinent de faire de ces sites de véritables lieux de rencontres. Cela dépendra en partie de la motivation des habitants à s'engager dans ce type de démarche.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Vous souhaitez réduire la collecte des déchets de toute nature et "en même temps" limiter l'accès aux déchetteries à 26 passages/an. N'allez-vous pas vous exposer à des dépôts sauvages ?</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>"Le meilleur déchets est celui que l'on ne produit pas"</p> <p>1 sensibiliser : aller à la rencontre des habitants, en porte à porte si besoin pour faire de la pédagogie ( personnes âgées)</p> <p>2 Leclerc Templeuve est partenaire: quid des suremballages? vrac peu présent.</p> <p>3 Offrir aux habitants des poules ( qui mangent de tout..), ateliers fabrication de poulaillers en palettes.</p> <p>4 remplacer les poubelles vertes ( un non -sens pour les maisons avec jardin) et remplacer par des composteurs., incitation financière? Inciter toutes les mairies à se doter d'un broyeur.</p> <p>5 S'appuyer sur les associations ne place ( repair café en Pévèle, Pévèle 0 déchets, être à l'écoute de leurs besoins et y répondre).</p>	<p>- L'axe 1 du PLPDMA est dédié à la communication et à la sensibilisation des usagers : l'objectif est de toucher un maximum de personnes en allant notamment sur le terrain.</p> <p>- La collectivité n'a pas la compétence pour inciter les industriels à utiliser moins de suremballages.</p> <p>- Les poules sont un bon moyen pour limiter les déchets organiques. Toutefois la collectivité a préféré dans un premier temps mettre l'accent sur la formation au jardinage au naturel, sur le développement du compostage et sur l'aide au broyage.</p> <p>- Les acteurs locaux font partie intégrante du PLPDMA. Ils sont inclus dans la démarche et en collaboration avec Pévèle Carembault.</p>

<p>L'initiative est à féliciter. Je vous apporte nos idées familiales après un petit débat à la maison. Bio déchets prévoir des espaces où les gens déposeront leur déchet dans les différentes communes et ou proches des potagers partagés. Soit des composteurs géants ou autres, inciter les habitants par une liberté de venir à la période des plantations pour se servir et fournir aux agriculteurs participants.</p> <p>D'abord gérer par la communauté de commune ou 50/50 avec entrepreneur pour faire de la remise en état revalorisation d'électroménager, vélo...dans bâtiments mis à disposition dans un premier temps afin de valoriser la démarche, vendre ensuite les secondes mains via internet et via circuit court.</p> <p>Introduire par le retour de consigne pour les contenants réutilisables, lancer une distribution dans toute la communauté afin de centraliser pour un tarif bas d'achat de ces contenants réutilisables estampillés au nom de la communauté et message pédagogique « avec ce contenant je réduis de x% mes déchets » exemple.</p> <p>Facturer les déchets au poids par foyer et fonction du nombre de personnes. Indispensable.</p> <p>Arrêter les encombrants en porte à porte définitivement les gens doivent devenir plus contient et amener à la déchèterie.</p> <p>Pour information en Belgique les gens' déposent leurs déchets au poids. Une pesé avant et après le passage une facture informative et un montant par année disponible. Au delà il faut payer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les idées soulevées sont bien présentes dans le PLPDMA : développement du compostage, formation au jardinage au naturel, structuration de la filière réemploi.</li> <li>- Le contenant à l'effigie de la collectivité n'est toutefois pas prévu actuellement : l'idée de la consigne n'est pas assez avancée. En revanche , un travail de réflexion en ce sens pourra être mené dans un second temps.</li> <li>- La grille tarifaire de la tarification incitative n'est pas construite. Cependant il est certain qu'elle prendra en compte la composition du foyer ainsi que la production de déchets de chaque usager.</li> <li>- La collecte des encombrants pourrait passer sur rendez-vous dns le cadre du prochain marché de collecte en 2024: elle ne sera plus systématique mais s'adaptera au besoin.</li> </ul>
<p>Dans la publication dans le Mag de la CCPC, on présente les coûts 2022 comme étant actés, ce ne sont que des estimations visiblement calculés sur la progression entre 2020 et 2021. N'oublie t on pas l'effet crise sanitaire qui a cloisonné la population pendant des semaines et donc augmenté la consommation au domicile et les déchets qui vont avec? 2022 pourrait très bien nous donner une tendance qui revient à des niveaux de 2020....</p> <p>Nous sommes une population rurale, rien d'étonnant à ce que nos déchets verts soient plus important et doivent nous pénaliser par rapport à la population générale. +160kg/an c'est jamais que 500g/j, pas aussi simple qu'il y parait de gérer la différence....</p> <p>Suggestion :ramassage des ordures ménagères une semaine sur 2. Ça incitera encore plus à trier. Pour info chez moi ça passe déjà et nous sommes 4 à temps plein.</p> <p>C'est quoi le jardinage au naturel? Arrêter de tondre les pelouse?</p> <p>Qu'entendez-vous par tiers-lieu? Si broyage donc moins de coût de gestion des déchets verts? Ok, mais broyés ou pas, on en restera toujours au même poids qui est la mesure de référence. Comment différenciez vous?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise sanitaire a certainement impacté la production de déchets. Toutefois les hausses constatées sont visibles depuis plusieurs années, avant la crise également. De plus, certains facteurs comme la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est actée et impacte fortement l'incinération et l'enfouissement : le retour au niveau de 2020 est donc très peu probable.</li> <li>- En moyenne, dans les collectivités à dominante rurale, la collecte des déchets verts représentent 30 kg par habitant contre 160 environ pour la CC Pévèle Carembault. De nouvelles habitudes peuvent donc être prises. C'est l'objet de l'axe 6 du PLPDMA qui promeut notamment le compostage et le jardinage au naturel. Pour information le jardinage au naturel est constitué d'une multitude d'astuces pour limiter les déchets verts : tondre la pelouse et laisser l'herbe coupée sur place pour enrichir les sols, choisir des végétaux à croissance lente dans les haies pour limiter les coupes, etc.</li> <li>- Le broyage est en effet une solution pour réduire le volume des végétaux coupés : l'objectif n'est pas de collecter ce broyat mais de l'utiliser dans les espaces verts et les jardins pour pailler certaines surfaces (massifs floraux, potager, etc.). Cela protège les sols contre le gel, les végétaux contre l'invasion de certains parasites.</li> </ul>
<p>bonsoirje pense que beaucoup de personnes font des efforts pour trier les déchets; de là à diminuer les sachets et autres emballages non-recyclables, ce n'est pas nous qui pouvons les réduire. ""Les verres" ne sont plus ramassés...à quand pour les tontes de pelouses, les feuilles et les branchages(cf. votre mag page 15:"cela ne peut plus durer"). Et les personnes âgées, blessées ou malades...comment feront-elles? Vous voulez favoriser le broyage; encore faut-il un broyeur efficace et à quel prix! Avant on brûlait les branches, ce n'était certes pas toujours agréable pour les voisins et ce n'était peut-être pas très écolo...je ne vois pas trop la différence avec les appareils de chauffage à bois; les fagots et tonte que l'on retrouvera dans les fossés ou dans la plaine ne me paraissent pas plus écolo. C'est certainement ça les évolutions pour la collecte des biodéchets! Moins de services pour plus de dépenses (broyeur, remorque pour transporter les déchets à la déchetterie...peut-être aussi les ordures ménagères ...qui sait?) Comment feront les personnes qui ne peuvent pas s'acheter de broyeur, de remorque? Comment feront les personnes âgées , les personnes handicapées?On nous avait promis un tri sélectif pour nous simplifier la vie; résultat: le verre doit être apporté dans des bennes; il faudra transporter les biodéchets à la déchetterie si on ne veut pas payer une taxe supplémentaire; à quand les déchets ménagers?Pévèle Carembault a bien lancé plusieurs réflexions pour voir les poubelles se vider. (le mag page 15)je ne sais pas où on va, mais on y va; il ne sera pas bon d'être vieux dans quelques temps.D'ici là, je vous souhaite d'excellentes fêtes et une douce et agréable année 2022.(le mag page 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions pour réduire leur production. L'idée n'est pas de les amener en déchèterie mais bien de diminuer les quantités produites et gérer sur place les déchets qui ne sont pas évités. Cela passe par le compostage, le broyage ou encore le jardinage au naturel. Avec le PLPDMA, la collectivité proposera un soutien technique, financier et logistique pour aider les usagers à s'approprier ces bonnes pratiques.- L'objet du PLPDMA est de fournir de solutions pour produire moins de déchets. L'idée n'est pas de transporter les déchets ailleurs mais bien de ne pas les produire : cela répond à des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.</li> </ul>

<p>Réduire ses déchets est la 1ère clé : il faut donc plus qu'un défi Zéro Déchets optionnel. Faire de ce sujet un sujet prioritaire donc mettre des ressources sur le sujet à la CCPC notamment, mais aussi créer un groupe de travail pour la réduction des déchets en s'entourant des personnes compétentes : entreprises, associations qui œuvrent pour la réduction des déchets (collectifs ZD, Ressourceries, Repair café...), et citoyens volontaires.</p> <p>Faire en sorte que le réemploi soit facilité : si l'habitant ne comprend pas où il peut jeter ses déchets et comment, il fera n'importe quoi, ne triera pas, jettera dans la nature. Donc s'il ne s'agit que de peser les poubelles, il y aura plus de frustrations et d'incivilités.</p> <p>Expliquer où vont les déchets (quand ils sont récoltés) et quand ils ne sont pas récoltés (dans l'océan, dans les champs, et nous les ingérons : on mange l'équivalent d'une carte de crédit en plastique chaque semaine).</p> <p>Favoriser l'échange entre voisins : si je ne veux plus de certains bouquins, si je n'ai plus besoin des jouets de mes enfants : mettre en place des boîtes à don.</p> <p>Il y a tellement de solutions mais il faut du temps et de la pédagogie.</p>	<p>- <b>L'objectif du PLPDMA est bien de réduire les quantités de déchets produits. 32 actions sont proposées en ce sens. La 1ère action consiste à développer une véritable stratégie de communication pour informer et sensibiliser les usagers. De plus, la collectivité prévoit de structurer une filière du réemploi pour inciter les usagers à donner, réparer, échanger ou encore prêter ses objets.</b></p> <p><b>Ce PLPDMA devrait être associé à la tarification incitative qui est un autre outil à disposition de la collectivité pour encourager les comportements vertueux.</b></p>
<p>Bonjour,</p> <p>Désinformation et propagande dans le dossier spécial pour justifier des hausses de taxes et de la TEOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- explosion des coûts -&gt; les maires autorisent la construction de milliers de logements dans la CC Pévèle la conséquence directe est l'augmentation normale du volume des déchets. pas d'explosion.</li> <li>- Comparaison infondée des quantités de déchets collectés entre la CC Pévèle et le reste de la France -&gt; on ne peut comparer le volume de déchets d'une famille en appartement et une famille en campagne puisque les biodéchets font la différence.</li> <li>- on voit que l'évolution du poids des déchets ménagers reste stable tandis que les autres types sont en hausse peut être à cause du covid.</li> <li>- on en déduit qu'une taxe supplémentaire votée par les députés est à l'origine de l'explosion des coûts</li> </ul> <p>Arrêter de culpabiliser les citoyens et changer de politique Moins d'habitants c'est moins de déchets c'est moins de pollution</p> <p>Bien cordialement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La population de la CC Pévèle Carembault augmente d'environ 1 % par an : cela ne justifie pas entièrement les hausses des tonnages qui sont supérieures à 0.5 %.</b></li> <li>- <b>Pour information, les collectivités à dominante rurale collectent environ 30 kg de biodéchets par habitant contre 160 pour la CC Pévèle Carembault. La ruralité est un facteur qui permet habituellement de gérer les végétaux directement sur place (compostage, paillage, etc.). De nouvelles habitudes peuvent donc être prises et c'est tout l'objet de l'axe 6 du PLPDMA qui propose d'aider les usagers à s'approprier les bonnes pratiques.</b></li> <li>- <b>La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes cible l'incinération et l'enfouissement : en effet aujourd'hui les ordures ménagères résiduelles sont composées majoritairement de déchets qui pourraient être soit évités soit mieux triés. L'enjeu de Pévèle Carembault est donc d'aider les usagers à diminuer ces quantités.</b></li> </ul>
<p>BONJOUR; la réduction des déchets impose un changement de mode de vie. Comment réduire alors que nos hyper et super marchés sont pleins de déchets. Il faut développer les consignes. Une idée : nous avons à Mérignies les sources cristallines qui mettent sur le marché et les routes des millions de bouteilles. Pourquoi ne pas négocier avec cette entreprise la réalisation de fontaines d'eau communales. La population viendrait chercher de l'eau avec ses propres contenants en utilisant une carte prépayée ou à prélèvement et ce serait à proximité du site Agfa Gevaert. Nous avons vu ce système en Italie dans le Piémont je crois. Bien sûre, favoriser tout ce qui est vrac: que de contenants sauvés de leur fin pathétique dans les poubelles!!!Sinon, développer les défis familles, sensibiliser les enfants mais avec les parents, faire visiter les centres de tri, inciter les propriétaires à composter sur place ( en commençant par les tontes), à broyer ( trouver une solution de prêt de broyeur); inciter au seconde main. Chaque déchetterie a-t 'elle sa ressourcerie? Inciter à élever des poules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les idées soulevées dans ce commentaire sont bien présentes dans le PLPDMA : elles permettront d'aider les usagers à réduire leur production de déchets.</b></li> <li>- <b>En revanche, le partenariat avec l'entreprise Cristalline n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant : l'accent est mis sur la sensibilisation des usagers qui peuvent mettre en place des alternatives aux bouteilles en plastique de façon facile et économique.</b></li> </ul>
<p>Payer en fonction du poids ou du volume des déchets, cela incitera chacun à réduire ses déchets.</p> <p>Avertir avant de façon à permettre aux personnes de faire sa transition sans devoir payer pour des déchets déjà présents au domicile et qu'il devra de toute façon éliminer.</p>	<p>- <b>L'étude sur la tarification incitative est en cours. Un plan de communication sera en effet mis en œuvre pour informer et sensibiliser les usagers avant, pendant et après la mise en œuvre de ce mode de financement.</b></p>
<p>Effectivement je mets plusieurs containers de bio déchets l'été car j'ai un grand terrain que j'entretiens, j'ai delà limité en créant un compost, j'habite sameon et doit effectuer 8 km aller retour pour déposer mes déchets ,pas très écolo alors que j'ai un ramassage qui passe devant chez moi ,de plus généralement la déchèterie est pleine de personnes donc cela rajoute une attente importante .avant je brûlais mes branchages et je conçois ne plus le faire pour l'environnement donc je coupe et dépose les fagots devant chez moi .cela ne semblera plus possible. Certaines régions valorisent les bio déchets et redistribue le compost ,pas chez nous .je plus maintenant je suis contraint d'utiliser ma voiture pour amener le verre au container depuis qu'il n'est plus ramassé ,si un jour on doit payer au prorata de ce qu'on jette , nos campagnes retrouveront des décharges sauvages ,la critique est facile mais la solution retenue m'interpelle sur ces conséquences. Merci d'exposer clairement les propositions qui seront envisagées afin que nous puissions nous exprimer</p> <p>Cordialement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La collectivité dédie un axe complet du PLPDMA à la réduction des déchets verts et à la gestion de proximité des biodéchets. Plusieurs actions sont prévues pour offrir des solutions alternatives aux usagers dont des formations au jardinage au naturel ainsi que le développement du broyage.</b></li> <li>- <b>Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</b></li> </ul>

<p>Bonjour .En faisant payer au poids ,ce qui n'est pas une mauvaise idée ,vous n'avez pas peur de voir de nouveau des incinérateurs dans les jardins ,des dépôts sauvages etc. ... Certains ne vont ils pas déposer leurs poubelles chez le voisin comme cela c'est fait dans d'autres départements.</p> <p>Bon courage pour trouver la solution idéale.</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Je soutiens votre volonté de réduire les déchets mais comment faire concrètement? Y aura-t-il des démarches de sensibilisation visant à changer les pratiques (réunion d'éducation au compostage par exemple)? Quels sont les points de vente en vrac (fermes, boucheries)? La tarification incitative ne risque-t-elle pas d'encourager les décharges sauvages?</p> <p>Joyeux Noël et bonne année !</p>	<p>- L'objet du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets produites. L'ensemble des actions proposées vont dans ce sens et servent à offrir des alternatives aux usagers : ateliers Zéro déchet, formation au compostage, au jardinage au naturel, sensibilisation, communication sur les acteurs et ressources disponibles, etc.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour, La limitation des accès aux personnes en fonction des secteurs, ou un nombre de passage par an aux déchèteries ne favorisent pas la collecte des déchets pour les particuliers, y compris pour les professionnels. On aperçoit souvent des déchets sur les bords de la Deûle, indiquant qu'ils ont été déversés dans le canal. Un accès illimité aux déchèteries, est certes plus onéreux, mais permet d'encourager la collecte, le tri, et évite les décharges sauvages qui souillent la nature. La limitation du nombre ou tarification de déchet vert collecté chez les particuliers est un frein à la biodiversité de notre nature de nos jardins. Si tout le monde se limite à une unique pelouse, les espèces n'y trouvent plus leurs comptes. Par contre, la limitation ou tarification des déchets ménagers peut favoriser la prise de conscience. La pose de verrou sur les poubelles est à penser, pour éviter qu'une personne déverse ses déchets dans une autre poubelle qui ne l'appartient pas.</p>	<p>- A travers l'axe 4 "Augmenter la durée de vie des produits", le PLPDMA va permettre à la collectivité de proposer des alternatives aux usagers : au lieu de jeter au mieux en déchèterie, au pire dans la nature, une filière du réemploi sera structurée dans les déchèteries et sur le territoire pour réutiliser, réparer les objets.</p> <p>- L'axe 6 du PLPDMA est consacré à l'évitement de la production de déchets verts et à l'encouragement à la gestion de proximité des biodéchets. Ainsi, des formations au jardinage au naturel, le développement du compostage et du broyage sont proposés. L'objectif est de pouvoir gérer au mieux les espaces végétalisés, dans toutes leurs diversités, pour éviter d'avoir des déchets à collecter. Pour cela, de nombreuses techniques existent favorisant notamment le retour au sol et la biodiversité.</p> <p>- L'étude sur la tarification incitative est en cours. La possibilité de poser un verrou sur les bacs est prise en compte dans la réflexion. Aucun choix a été arrêté pour le moment. De plus, une communication claire et conséquente sera mise en œuvre pour expliquer le fonctionnement de la tarification incitative et limiter les incivilités.</p>
<p>Ramassage des herbes de pelouse tous les quinze jours pour inciter à stocker Peser individuellement le contenu des poubelles Transformer par méthanisation les biodéchets.</p>	<p>- L'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets : pour les déchets verts il existe des solutions pour ne pas en produire (compostage, paillage, jardinage au naturel). Elles sont développées dans l'axe 6 du PLPDMA. Ainsi, transformer les biodéchets en méthane ne permet pas de réduire les déchets à collecter mais seulement de mieux les valoriser. Cela est bien mais ne pas produire de déchets est mieux.</p> <p>- Une étude sur la tarification incitative est en cours. Elle permettra de comptabiliser la production de déchets de chaque usager.</p>
<p>je prends connaissance ce jour de l'article sur les déchets dans votre revue. chaque semaine, mes déchets triés à mon domicile terminent dans le conteneur tout venant car le ramassage 1 fois tous les 15 jours du conteneur de tri sélectif est insuffisant... Lorsque les déchets sont bien triés c'est plutôt le conteneur tout venant qui devrait être ramassé tous les 15 jours et celui du tri sélectif chaque semaine. Et lorsque vous vous absentez 1 semaine comment tenir 3 semaines avec une poubelle de tri sélectif ?????c'est juste inadmissible, ça décourage tout le monde.</p>	<p>Pévèle Carembault intègre vos suggestions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</p>
<p>Comment se fait-il que les déchets des entreprises ne soient pas chiffrés, évaluer et que leur diminution ne soit pas quantifiée. C'est scandaleux, une fois de plus, on pointe les citoyens comme principaux responsables alors que les études nationales montrent que 75% des déchets viennent des entreprises. il faut conserver et encourager la collecte hippomobile.</p>	<p>- Au cours du PLPDMA, l'évolution de la collecte des biodéchets dont la collecte hippomobile sera interrogée. L'objectif est de mettre en œuvre la meilleure organisation possible pour l'environnement et pour la maîtrise des coûts du service.</p> <p>- Les études nationales (ADEME) montrent que les déchets des entreprises représentent environ 20 % des déchets collectés par les collectivités. En effet, les collectivités collectent uniquement les déchets des entreprises s'ils sont similaires aux déchets des particuliers (papier, aliments, etc.). Pour les déchets différents, les entreprises doivent utiliser leurs propres filières.</p> <p>Les professionnels sont inclus dans les actions à mener pour le PLPDMA avec notamment un travail sur les entreprises du BTP, le gaspillage alimentaire en restauration. Par ailleurs, les professionnels étant des usagers du service ils sont concernés par l'objectif global de réduction du PLPDMA.</p>
<p>Bonjour,Je viens de participer à la consultation sur le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et AssimilésLe questionnaire se limite à "vous avez une remarque" et "vous avez une question".Soit je n'ai pas bien compris, soit c'est un grotesque simulacre de consultation citoyenne.Je suis scandalisé.De plus, cette consultation n'a été rendue publique que très récemment, en pleine période de congés scolaires et à quelques jours des fêtes. Par ailleurs, la fin de consultation est prévue le 4 janvier. Au mieux, ces modalités relèvent d'un amateurisme ridicule. Au pire, elles révèlent l'intention de limiter la participation afin de ne pas souffrir les éventuelles contestations.Vous pouvez saluer de ma part l'auteur de cette mascarade.</p>	<p>- La consultation mettait à disposition une synthèse du PLPDMA et proposait de faire remonter vos remarques et/ou questions.- La durée minimale d'une consultation pour un PLPDMA est de 3 semaines (Code de l'Environnement). La collectivité a fait le choix d'allonger cette durée jusqu'à 4 semaines pour permettre un maximum de contributions.</p>

<p>Domage pr le compte rendu hiver 2021 sur le coût déchets. 1/ difficile de vous comprendre. 2/ avant il était demandé de ne pas jeter ailleurs. 3/ maintenant vous vous plaignez que les gens vous réservent leurs rejets. A priori tout va bien sauf les sacs dit "poubelle". Que mettre dedans : ce qui n'est pas recyclable, mais alors il faut préciser ce qui n'est pas recyclable et doit se trouver dans ce sac. Epluchures, pot yaourt, mouchoirs papiers .... merci de faire la liste. Vous vous plaignez trop de déchets vert, et oui ils ne sont plus déposés dans la nature. Que faut il faire ? éditer une loi anti pousse. Vos propos sont trop généralistes ou trop détaillés. Pour le tri sélectif, si nous pouvons, en partie faire attention, il faut voir cela avec les emballeurs. Ou comme je procède, je place directement dans la poubelle du marchand les emballages qui ne me servent pas. Sur le fond, c'est le problème qui se trouve déporté. Ne tournez pas autour du pot, donnez des consignes claires aux usagers et agissez plus haut dans la consommation.</p>	<p>- L'axe 1 du PLPDMA prévoit une communication visant à encourager les habitants à réduire leurs déchets et à rappeler les consignes de tri. A ce jour, le centre de tri où les emballages de la CC Pévèle Carembault sont envoyés n'est pas équipés pour gérer les barquettes, films, etc. Il sera bientôt en capacité de le faire et la collectivité en informera les habitants. Par ailleurs, les consignes de tri sont disponibles sur le site internet de la collectivité, à la rubrique "Gestion des déchets".</p> <p>- L'axe 6 du PLPDMA vise à éviter la production de déchets verts et à encourager la gestion de proximité des biodéchets. Des actions seront mises en œuvre pour former les habitants au jardinage naturel, pour développer le compostage ou encore pour faciliter le broyage des végétaux utilisés ensuite comme paillage.</p> <p>- La collectivité n'a pas la compétence pour agir sur les industriels. C'est pourquoi ils ne sont pas visés par le PLPDMA.</p>
<p>Bonjour, Pourquoi comparer la production locale de déchets à la production nationale ? Nous sommes à la campagne, les données sont faussées. Avez vous remarqué : vous faites un article "aux arbres citoyens" et un peu plus loin, vous reprochez le volume des biodéchets ! Je réfléchis aujourd'hui à retirer mes sapins pour mettre un muret...</p> <p>Pourquoi le ramassage des encombrants se fait une plein hiver, ce n'est pas la saison du tri, et de surcroît un mardi ... Sauf si l'objectif est de ne pas trop ramasser...</p>	<p>- La collectivité CC Pévèle Carembault à un aspect rural mais d'après les classements de l'INSEE, elle a tout de même une part importante d'urbanisation. Pour information, les collectivités à dominante rurale collectent en moyenne 644 kg par habitant soit près de 100 kg de moins que la CC Pévèle Carembault.</p> <p>- Concernant les biodéchets, l'axe 6 du PLPDMA y est totalement consacré : l'objectif est de fournir aux usagers des solutions pour éviter de produire des déchets verts tout en profitant d'espaces végétalisés.</p> <p>- Le format de la collecte des encombrants évoluera peut-être prochainement pour devenir une collecte sur rendez-vous. Ainsi la date de ramassage correspondra au mieux au besoin des usagers.</p>
<p>Il faudrait déjà dans un premier temps instaurer une politique de tri identique a toute les communes de France.( Par exemple, les emballages plastiques des pack d'eau sont a mettre dans les poubelles recyclables à Avelin alors qu'ils ne sont pas a mettre dans les poubelles recyclables à Faches-Thumesnil.....) Personne ne trie de la même manière... De plus, il est important de sensibiliser les industriels pour qu'ils réduisent encore leur quantité d'emballage (emballage alimentaire ou autre)</p>	<p>- L'harmonisation des consignes de tri est en cours à l'échelle nationale : cela prend du temps puisque qu'il faut adapter les installations et centres de tri. A ce jour, le centre de tri où les emballages de la CC Pévèle Carembault sont envoyés n'est pas équipés pour gérer les barquettes, films, etc. Il sera bientôt en capacité de le faire et la collectivité en informera les habitants. Par ailleurs, les consignes de tri sont disponibles sur le site internet de la collectivité, à la rubrique "Gestion des déchets".</p> <p>- La collectivité n'a pas la compétence pour agir sur les industriels. C'est pourquoi ils ne sont pas visés par le PLPDMA.</p>
<p>Bonjour à tout le monde Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour tout ce que vous faites pour la collectivité. Il n'est jamais facile de prendre des décisions qui satisfassent le plus de monde possible (100% n'étant jamais possible). Il est nécessaire de faire quelque chose pour la gestion des déchets (et leur coût). Une taxation proportionnelle à la quantité générée me parait la plus juste des solutions. Je tenais juste à alerter, ou sensibiliser, sur le fait qu'il y a de plus en plus de décharges sauvages/pirates, et que n'importe quelle décision amenant à taxer différemment, incitera à l'augmentation de ces décharges sauvages/pirates. Des solutions et décisions sont à prendre sur ce plan là. Cordialement</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour, C'est plein de bonnes intentions, mais quelle est la stratégie de déploiement ? Je propose également de donner des idée pour consommer différemment dans la joie et la bonne humeur : - Fournir des poules pondeuses de réforme aux volontaires (les éleveurs revendent leurs poules de 9 mois aux abattoirs pour 0,5€ max, elles peuvent encore pondre durant 3 ans). - Promouvoir la micro méthanisation de quartier (oui c'est possible, je travaille dans ce domaine), - De la pédagogie pour les poubelles de recyclage, - Organisation d'une visite de centre de tri ou d'un centre d'enfouissement pour sensibiliser les citoyens au tri et à la réduction des déchets (dans une précédente vie professionnelle, j'ai fait ce type d'actions et 10 ans après les personnes en parle encore !) Cordialement</p>	<p>- Le PLPDMA est en cours de finalisation : un calendrier de mise en œuvre sera disponible dès qu'il sera validé.</p> <p>- Concernant les biodéchets, le choix a été fait par la collectivité d'axer le travail sur la formation et la sensibilisation des usagers ainsi que la distribution de composteurs individuels pour les usagers ayant un jardin et la mise en place de composteurs collectifs dans les quartiers et les écoles. Une distribution de poules par la CC n'est pas prévue car le choix de prendre un animal dont il faut s'occuper au quotidien est un choix personnel qui relève de chaque famille et non de la puissance publique. Le compostage est préféré à la méthanisation dans les quartiers pour sa flexibilité dans les apports.</p> <p>- Un travail conséquent de communication sera effectué pour informer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri. Le 1er axe du PLPDMA est en effet entièrement dédié à la communication.</p> <p>- Des visites d'installation sont envisagées pour les jeunes et les agents de la collectivité. Si l'idée fonctionne, elle pourrait éventuellement être étendue.</p>
<p>pour les biodéchets, il serait bien d'accepter que les foyers puissent de nouveau bruler les herbes et le bois pour réduire les poubelles vertes. D'autre part si vous taxez les foyers suivant le poids des poubelles, vous risquez d'avoir des dépôts sauvages partout comme le font déjà nos amis Belges sur notre territoire ce qui serait très préjudiciables</p>	<p>- Le brûlage des déchets verts est interdit en France pour des raisons de santé publique et de préservation de l'environnement. En revanche, l'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux actions qui permettent de réduire la production de déchets verts : développement du compostage, formation au jardinage au naturel ou encore aide pour le broyage. Ainsi les usagers pourront s'approprier des alternatives efficaces pour gérer les végétaux.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>

<p>Pour le traitement des ordures ménagères il faut inciter à acheter en vrac, prendre ses propres contenants et NE plus acheter sous blister !!! il faudrait appliquer une taxe spéciale à tous les produits présentés dans des contenants non compostables !!!</p> <p>A VOTER à l'assemblée nationale au plus vite !!!!! n y a qu'en tapant au porte monnaie qu'on y arrivera.. et que les industriels s'adapteront !!</p> <p>En ce qui concerne les bio déchets (déchets verts) l'idée de faire payer les plus gros utilisateurs (ceux qui posent 6 ou 7 containers par ramassage) n'est pas une mauvaise idée mais attention au risque de dépôt sauvages que cela pourrait engendrer. On pourrait aussi limiter le nombre de containers autorisés par habitation (3 par exemple) et écourter la période de ramassage. Mais il faudrait avant tout retraiter les déchets verts ou compostables sur place en incitant (ou obligeant ...) les particuliers qui ont un terrain de plus de 500m<sup>2</sup> à réaliser leur propre aire de compostage (compostage en plein air de 10 m<sup>2</sup> très facile à mettre en œuvre), et y ajouter la mise à disposition des habitants d'une station de broyage mobile dans les communes sous la responsabilité d'un employé communal (exemple le 1er samedi du mois à Auchy, le 2ème samedi du mois à Cappelle etc.)</p> <p>Voici qq idées</p>	<p>- <b>La collectivité n'a pas la compétence pour ajouter une taxe qui serait votée par le Parlement. En revanche, l'axe 5 du PLPDMA est consacré à la consommation responsable avec des actions pour encourager le vrac, pour réaliser des ateliers Zéro Déchets.</b></p> <p>- <b>Concernant les biodéchets, les idées proposées sont traitées dans le PLPDMA. En effet, l'axe 6 est consacrée aux déchets verts et aux actions permettant d'éviter leur production : développement du compostage, formation au jardinage au naturel ou encore aide pour le broyage pour les communes volontaires.</b></p>
<p>A la lecture de votre brochure je suis surpris du ton employé à propos des déchets végétaux "cela ne peut plus durer" à propos du nombre de bacs déposés devant les domiciles en saison. La Pévèle Carembault est un territoire rural avec des terrains assez grands et en conséquence une production importante de déchets végétaux. Le composteur à domicile est une solution souvent insuffisante pour recycler l'ensemble des déchets végétaux et qui souvent ramène des rats. Si vous limitez le nombre de bacs par foyer sans tenir compte de la superficie des terrains ne craignez-vous pas de voir un défilé ininterrompu de véhicules et de remorques à la déchetterie chaque jour?</p> <p>J'ai entendu parler de poubelles avec puce permettant après pesée d'attribuer une taxe correspondant au poids de déchets de chaque foyer. Est-ce prévu en Pévèle Carembault? Comment s'assurer qu'une personne mal intentionnée ne mettra pas ses déchets dans votre poubelle? Ne risque-t-on pas des décharges sauvages ou de l'enfouissement?</p>	<p>- <b>Il existe de nombreuses techniques pour limiter les déchets verts dans les jardins : le PLPDMA en propose plusieurs dans l'axe 6 tels que le développement du compostage individuel et collectif, la formation au jardinage au naturel ou encore le broyage pour ensuite pailler par exemple. Pour information, en moyenne les collectivités à dominante rurale collectent 30 kg de déchets verts par habitant : les habitudes des usagers de la CC Pévèle Carembault peuvent donc évoluer.</b></p> <p>- <b>La tarification incitative est à l'étude pour la CC Pévèle Carembault : ce type de tarification permet de corrélérer le montant de la facture d'un usager à sa production d'ordures ménagères résiduelles. Pour cela, des bacs pucés seraient distribués aux usagers. Une bonne communication permet généralement d'éviter les incivilités. En effet, les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</b></p>
<p>Suite à la sortie du dernier LE MAG à propos des déchets</p> <p>Je suis assez d'accord avec votre enquête et la nécessité que nous avons tous de réduire nos déchets</p> <p>Sur le fait que dans les projets vous évoquez le fait de faire payer nos déchets</p> <p>j'ai deux remarques à faire la TOM est déjà basé sur les revenus et ce n'est pas toujours ceux qui en paient le plus qui font le plus de déchets, c'est donc une taxe un peu injuste</p> <p>par ailleurs je pense au simple fait qu'en ce qui me concerne par exemple et je ne dois pas être le seul me tontes de pelouse j'en fais un compost ce sont les miennes mais je n'ai pas d'arbres hors mon voisin en possède de nombreux et d'immenses qui ne respectent pas la loi de distance et de taille bon je l'accepte</p> <p>par contre je ramasse quasiment tous les semaines un bac de feuilles que je veux pas mettre dans le compost car la majorité sont malades je produis donc des déchets en restant propre et qui ne sont pas les miens</p> <p>Idem parfois pour les feuilles que je ramasse sur le trottoir par esprit civique ce ne sont pas mes déchets</p> <p>voilà deux ou idées pour compléter je l'espère votre enquête sur le sujet</p>	<p>- <b>La tarification incitative est à l'étude pour la CC Pévèle Carembault : ce type de tarification permet de corrélérer le montant de la facture d'un usager à sa production d'ordures ménagères résiduelles.</b></p> <p>- <b>Concernant les déchets verts, l'axe 6 du PLPDMA y est entièrement consacré avec des actions pour éviter leur production. Parmi ces actions, une formation au jardinage au naturel est notamment proposée ce qui pourrait apporter des réponses sur la gestion des feuilles mortes.</b></p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je n'ai pas trouvé les 32 actions proposées.</p> <p>Quelques remarques rapides :</p> <p>-la richesse de la Pévèle consiste en la qualité de l'environnement et notamment ses espaces verts. Faudra-t-il bétonner nos jardins pour éviter les déchets verts et ne plus offrir d'habitat aux oiseaux et abeilles ? Peut-être faudrait-il faire une différence entre déchets verts et autres déchets.</p> <p>-davantage d'encombrants ? Ne s'agit-il pas d'une conséquence d'un développement de l'habitat notamment dans certaines communes (Templeuve par exemple), donc forcément hausse des déchets.</p> <p>-hausse des déchets en 2021 ? La crise covid et ses conséquences (confinements, télétravail) n'y serait-il pas pour quelque-chose ?</p> <p>-faire payer ? Au-delà du poids financier sur les ménages, parfois déjà en difficultés, attention aux dérives possibles (déchets jetés dans la nature,..).</p> <p>- inciter éventuellement à réduire les déchets cartons, plastiques (même si cela dépend essentiellement des industriels qui emballent et suremballent..), mais ne pas faire payer aux gens le fait d'avoir un jardin (et ainsi de participer à la biodiversité).</p> <p>Bref, vaste sujet qui mérite des réflexions globales, pas uniquement financières.</p>	<p>- <b>L'axe 5 du PLPDMA s'attache à "Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets". L'action 25 vise à promouvoir le jardinage au naturel pour éviter la production de déchets.</b></p> <p>- <b>La hausse des encombrants ne s'explique pas seulement par la hausse de la population, même si elle y participe fortement.</b></p> <p>- <b>Il est probable que la crise sanitaire ait en partie impactée les habitudes des habitants. Toutefois, la hausse est visible sur plusieurs années et ne peut donc pas s'expliquer uniquement par cette crise.</b></p> <p>- <b>Actuellement, les usagers paient déjà un impôt pour la gestion de leurs déchets. Aujourd'hui, il est proposé de modifier les règles de calcul pour la facturation mais pas d'ajouter un nouvel impôt. Une étude est en cours pour réfléchir aux meilleures règles possibles en prenant au mieux en compte toutes les spécificités des usagers.</b></p> <p>- <b>L'impôt actuel, la TEOM, est basé sur la valeur locative des logements. Ce mode de calcul est fixé par la loi.</b></p>

<p>Bonjour, l'objectif de réduction manque d'ambition par rapport à l'urgence climatique et au coût qui vont peser sur les ménages à l'avenir. Il est urgent d'accompagner en profondeur la population afin de lui donner les outils pour diminuer sa production de déchets.</p> <p>De plus, des exigences bien plus fortes doivent être mise en place auprès des plus gros producteurs de déchets : entreprises, restaurateurs, grosses associations ...</p> <p>Des recycleries vont-elles être mise en place à côté de chaque déchetterie ?</p> <p>Des sensibilisations à la seconde vie (ressourcerie, repair'café, site de don ...) vont-elles avoir lieu régulièrement aux accès de chaque déchetterie ?</p> <p>Des animateurs scolaires vont-ils être de nouveau missionné ?</p> <p>Le mois de décembre vous semble-t-il un mois approprié pour réaliser une consultation public ?</p> <p>Aurons-nous le nombre de réponses apportées à cette consultation ?</p>	<p>- L'axe 4 du PLPDMA vise à "augmenter la durée de vie des produits". Parmi les actions prévues, le développement du réemploi à travers la structuration d'une filière : en déchèterie et sur le territoire. Cela s'accompagnera d'ateliers sur le Zéro Déchets, action 18 prévue dans l'axe 5 sur la consommation responsable.</p> <p>- Les plus jeunes sont spécifiquement visés par l'action 3 du PLPDMA "Sensibiliser les plus jeunes" en définissant un programme pédagogique sur la prévention par niveau scolaire.</p> <p>- La consultation a eu de nombreux commentaires, notamment en comparaison de consultations menées par d'autres collectivités. Par ailleurs, elle a été possible pendant 4 semaines soit 1 de plus que le minimum légal.</p> <p>- La consultation a permis de recueillir 138 réponses.</p>
<p>mais où sont les 32 propositions sur lesquelles on est invité à donner son avis ? Notre inquiétude est de retrouver un maximum de déchets sur les chemins et bas côtés des routes ?</p> <p>En fait souhaitez vous vraiment que la population donne son avis ? Avez vous fait tester par un non initié la possibilité de répondre aux 32 propositions ? Est ce qu'il y a une question sur le fait de faire payer uniquement l'enlèvement des déchets verts ?</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.- La collectivité a mis en ligne un lien vers la synthèse du PLPDMA dans le texte d'introduction de la consultation. Par ailleurs, la consultation a été faite pendant 4 semaines, soit un délai rallongé d'une semaine par rapport au minimum légal pour maximiser le nombre de contributions. De nombreuses réponses ont été enregistrées.- A travers son action 27, le PLPDMA va questionner la collecte des déchets verts et son avenir. A ce jour, aucune piste est écartée bien que le paiement pour l'enlèvement des déchets verts ne soit pas l'option la plus probable.</p>
<p>Bonjour, j'ai porté une attention particulière à l'article intitulé : « arrêtons de jeter l'argent par les fenêtres » dans le MAG Pévèle Carembault.</p> <p>Sur votre site en consultant le PLPDMA, j'ai pu constater que votre action ne s'arrête pas à l'aspect économique du déchet. Nombre de lecteurs du MAG Pévèle Carembault, n'auront sans doute pas la même démarche et la communication dans ce magazine exclusivement sur l'aspect financier laissera de l'amertume. Cette information peut laisser penser que, pour la énième fois on utilisera la protection de l'environnement comme argument pour imaginer un nouvel impôt... et donc un résultat négatif pour la protection de l'environnement. En fait une communication exclusivement sur la défense de l'environnement pour nos enfants eu été préférable dans un premier temps. L'aspect financier étant un des moyens pour y parvenir.</p> <p>En ce qui concerne l'aspect économique de gestion des déchets ménagers, il est possible d'agir de 2 Manières : sur l'aspect volume de déchets générés par le particulier et d'autre part sur l'aspect technique et logistique de gestion des installations il faut donc agir et communiquer sur les 2 Aspects.</p> <p>Pour l'aspect technique et logistique. Il est trop généralement laissé au bon vouloir du prestataire dont l'intérêt est de faire fonctionner ces installations pour les rentabiliser (il ne vous proposera jamais de limiter les tournées de ramassage, de supprimer une collecte en porte à porte...), il est contraire aux intérêts de la collectivité. Et je n'ai pas d'éléments pour avoir un avis.</p> <p>Pour l'aspect volume des déchets, vous identifiez bien les 3 principaux gisements :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les OM dans lesquels on retrouvera à la fois des déchets recyclables d'emballage (carton, boîte de conserve...) et des déchets fermentescibles de cuisine, il est donc primordial de pénaliser et de taxer ces déchets dont le mode d'élimination est le moins compatible avec un développement durable.</li> <li>2. Pour les biodéchets dans votre MAG ; dans le système actuel il est composé pratiquement exclusivement des déchets de jardin. La preuve en est que le ramassage se fait plus fréquemment en dehors de la période hivernale, on collecte énormément de tonte de pelouse... l'herbe fraîche collectée est constituée d'eau. On utilise donc des camions, du pétrole pour transporter de l'eau.... Environnementalement ou économiquement c'est une hérésie... De plus les particuliers qui utilisent ce service pour leur jardin ont des surfaces importantes qui peuvent recevoir un compostage sur place. Je suis donc très favorable à une diminution très importante, voir une suppression de la collecte de ces déchets en porte à porte.</li> <li>3. Pour les déchetteries ; il existe un aspect technique et logistique, des coûts de main d'œuvre en fonction des heures d'ouverture qui ne sont pas négligeables sur lesquels je ne peux m'exprimer faute d'information.</li> </ol> <p>Pour l'aspect volume apporté, vous limitez le passage gratuit à 26 par année en volume limité. Cela correspond à 2 passages par mois ??? Cela me semble énorme, allez-vous tous les 15 jours en déchetterie ??? Vous déposez quoi ???</p> <p>Pour les DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques : frigo, cumulus, machine à laver, radiateur, rasoir, téléviseur...) il existe un texte : Selon l'article R.541-160 a) du Code de l'environnement, les distributeurs disposant d'une surface de vente d'équipements électriques et électroniques d'au moins 400m<sup>2</sup> doivent proposer une solution gratuite de reprise, dite reprise « 1 pour 0 », pour une même catégorie de produits. Ces encombrants ne devraient donc pas se retrouver en déchetterie, doit-on les accepter ??? Les déchetteries se doivent de recevoir des déchets occasionnels et</p>	<p>- Les études menées en ce moment par la CC Pévèle Carembault (PLPDMA et tarification incitative) permettent d'avoir des éléments clairs, précis et fiables sur l'organisation du service, indépendamment des intérêts des prestataires. Les optimisations potentielles du service ne sont donc pas freinés par les prestataires qui ont été écoutés comme partenaires lors des phases de diagnostic.</p> <p>- Concernant les DEEE, la reprise "1 pour 0" vient en effet d'entrer en vigueur. La question pourrait donc se poser dans les années à venir sur l'acceptation de ce type de déchets en déchèterie. Pour le moment, la filière n'est pas encore tout à fait structurée. Par ailleurs, avec le développement des filières de réemploi dans les déchèteries de la collectivité (axe 4 du PLPDMA), il est possible de capter ces objets avant qu'ils soient jetés pour leur donner une seconde vie.</p> <p>- Concernant l'aspect social de la tarification des déchets, les élus et les collaborateurs travaillant sur la facturation sont au fait des enjeux. Ils sont intégrés à la réflexion.</p> <p>- L'ANEC pourra être convié aux prochaines commissions d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA.</p>



<p>non pas un flux continu de déchets généré tout au long de l'année. Je suis donc favorable à limiter à 6 passages gratuits par année.</p> <p>Pour conclure, j'ai volontairement forcé le trait dans mes commentaires mais il faut prendre des mesures énergiques après avoir communiqué, expliqué, convaincu sur les bienfaits environnementaux pour nos enfants.</p> <p>La collectivité étant responsable de la gestion des déchets ménagers, il faut également considérer l'aspect économique et social des habitants. Une tarification aveugle de ces services me permet irréaliste. Cette tarification doit, pour être acceptée tenir compte par exemple du quotient familial afin de ne pas pénaliser les plus pauvres qui n'auront d'autre choix que d'abandonner leur déchet dans les fossés.</p> <p>Enfin, habitant la commune de Coutiches, je me propose d'intégrer l'association de protection de l'environnement : ANEC pour apporter un concours à ce PLPDMA.</p>	
<p>Je suis tout à fait en phase avec vos projets, notamment pour être allée pratiquer la plongée dans des pays où j'ai pu voir, désespérée, des enfants jouer sur des tas de déchets que NOUS leur avions envoyés ; mais cela, on ne le montrait pas aux touristes !!!</p> <p>Je pense qu'il serait intéressant d'ouvrir les yeux de nos concitoyens en leur montrant ce que deviennent leurs déchets. Les chiffres sont parlants mais afficher le cheminement de leurs déchets serait aussi utile, à mon sens.</p> <p>Il faudra également être attentif aux risques de problèmes de voisinage (je mets mes déchets dans la poubelle de mon voisin) et au risque d'explosion des "déchets sauvages".</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité dédie le premier axe du PLPDMA à la communication afin de sensibiliser au mieux les usagers.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> </ul>
<p>La sensibilisation aux piles n'est pas suffisante pour les produits dangereux. Quid des peintures également toxiques pour la santé, des produits ménagers qui pourraient être abordées avec les sensibilisations au vrac, au DIY.</p> <p>Je suis favorable à une tarification incitative accompagnée.</p> <p>Plus de mesures sont nécessaires auprès des professionnelles, des restaurateurs, café, boulangers, grosses associations ... leur trottoir déborde pendant que tout le monde se focalise sur nos petites poubelles.</p> <p>L'idée d'un tiers-lieu est une excellente idée. Je connais des personnes intéressées pour vous y aider.</p> <p>Je suis surprise que les associations impliquées dans la réduction des déchets n'est pas été mise à contribution pour la diffusion de cette consultation. Celle-ci pouvant également être un outil de sensibilisation de la population à cet impact environnemental.</p> <p>Pourquoi développer le stop pub alors que les dispositions vont être inversés d'après vos dires ?</p> <p>Des recycleries vont-elles être associées à côté de chaque déchetterie ? Va-t-on expliquer à ceux qui souhaitent jeter en déchetterie que d'autres solutions existent ?</p> <p>Pourrons-nous avoir le nombre de réponses à cette consultation ?</p> <p>Cette forme de consultation me semble trop courte. Est-ce par manque de moyens pour l'analyse ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité a étendu l'action 28 aux produits chimiques et plus seulement aux piles : "Sensibiliser sur la toxicité des piles et autres produits chimiques" pour en effet prendre en compte les peintures notamment.</li> <li>- Concernant le stop pub, il a prouvé son efficacité : apposé, les quantités de papier en boîte aux lettres diminuent de 90 %. Le choix a donc été fait de le développer. Un "Oui pub" est en réflexion à l'échelle nationale avec un test opéré dans 15 collectivités volontaires sur 3 ans : par défaut, la publicité papier n'est pas distribuée sauf si un autocollant "oui pub" est apposé sur la boîte aux lettres. L'impact environnemental et social de ce concept n'est pas encore connu. C'est pourquoi la collectivité a priorisé le Stop Pub.</li> <li>- La collectivité dédie un axe complet de son PLPDMA au réemploi : axe 4 "Augmenter la durée de vie des objets". Parmi les actions prévues, la collectivité veut structurer une filière de réemploi dans les déchèteries pour offrir des alternatives aux usagers qui apportent leurs objets.</li> <li>- La consultation a recueilli 138 réponses ce qui est important comparée à des consultations PLPDMA lancées par d'autres collectivités.</li> <li>- La durée minimale d'une telle consultation est de 3 semaines (Code de l'Environnement). La collectivité a fait le choix d'allonger cette durée jusqu'à 4 semaines pour permettre un maximum de contributions.</li> </ul>
<p>Comment peut-on s'étonner d'avoir un coût du service de gestion des déchets qui explose dès lors que tout a été mis en œuvre (ce qui est très positif) afin que les usagers acquièrent les bons réflexes mettant fin aux dépôts sauvages d'immondices ou au maintien de procédures portant atteinte à l'environnement et nuisibles aux approches écologiques telle que la pratique de l'écobuage par exemples ?</p> <p>De même, avant de s'étonner d'avoir à nous faire constater que la quantité de déchets collectés est globalement supérieur de plus de 25 % à la moyenne nationale, il serait souhaitable de présenter l'analyse par postes de dépenses qui, à n'en pas douter, doit laisser apparaître clairement les caractéristiques spécifiques à notre Communauté de Communes, en particulier du fait qu'elle se distingue par sa ruralité (par exemple, le pourcentage de biodéchets prélevés sur AIX EN PEVELE doit probablement être supérieur à celui du Quartier de la Défense à PARIS ou de toute autre zone urbaine en France)</p> <p>Par ailleurs, quant à l'évolution présentée ne portant que sur les deux dernières années ( 2020 - 2021) plutôt que sur une durée plus pertinente tenant compte en particulier de l'augmentation de la population globale sur notre territoire et du confinement subi ces deux dernières années ayant amené la population à s'occuper beaucoup plus de trier et évacuer divers objets ou mobilier inutiles et entretenir leurs jardins, je pense que l'approche devrait être beaucoup plus approfondie.</p> <p>A titre d'exemple également, ne doit-on pas se poser la question des autres causes d'augmentation de dépôts de déchets par catégorie (ainsi, le fait que le conditionnement des boissons en bouteilles en verre plutôt qu'en plastique amène à constater une augmentation en deux ans de l'ordre de 5%)</p> <p>Enfin, dès lors que toutes les solutions adaptées à une meilleure gestion du problème par une responsabilisation des Administrés - (tel que ce fut le cas par la suppression du ramassage du verre en tri sélectif et l'installation de containers ou l'information continue de la population comme cela est présentement le cas) - il convient d'avoir le courage politique d'augmenter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères autant que de besoin afin qu'elle couvre au</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La quantité moyenne de déchets collectés dans les collectivités à dominante rurale est de 644 kg/hab. contre 741 kg/hab. pour la CC Pévèle Carembault en 2021. A titre d'information, ces collectivités collectent en moyenne 30 kg de biodéchets par habitant (hors déchèterie) contre 160 kg environ par habitant pour Pévèle Carembault. Les habitudes sont différentes : en général, les grands jardins permettent le compostage par exemple. L'axe 6 du PLPDMA est dédié à la réduction des déchets verts. Plusieurs actions sont proposées pour offrir des alternatives aux usagers : compostage, broyage, jardinage au naturel.</li> <li>- La population de Pévèle Carembault augmente en moyenne de 1 % par an depuis de nombreuses années ce qui n'explique pas entièrement la hausse des tonnages. En revanche, la crise sanitaire a pu avoir un impact qu'il est difficile à quantifier. Toutefois, les hausses constatées existent également depuis plusieurs années comme cela a été diagnostiqué au cours de l'élaboration du PLPDMA qui repose sur un état des lieux complet et détaillé du service Déchets.</li> <li>- La réflexion sur la tarification incitative est en cours actuellement. Aucune grille tarifaire a été définie pour le moment. L'objectif de la réflexion est d'intégrer à la facturation une part qui dépend de l'utilisation du service : selon la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites, le montant de la facture est adapté. Ainsi selon les usagers, l'impact sur la facture sera différent. De plus, les spécificités des chaque type d'usagers sont prises en compte dans la réflexion et les critères tels que la justice sociale sont intégrés pour la décision.</li> </ul>

<p>juste niveau le montant de la dépense engendrée par la préoccupation plutôt que - à postériori - d'avoir à regretter à nouveau l'apparition des dépôts sauvages.</p> <p>Pour conclure, je vivrais très mal le fait que l'initiative prise consistant à écrire sur "Le Mag" qu'il convient d'arrêter de "jeter l'argent à la poubelle" se transforme prochainement en une annonce que la mise en place de l'accès payant aux déchetteries grâce au "Pass" mis en place au 1er Janvier 2022. C'est une question d'honnêteté intellectuelle et politique que de dire les choses. Si c'est le cas envisagé, il est en effet incitatif de dire clairement au contribuable qu'il aura à payer individuellement (par foyer) la collecte et le traitement de ses ordures ménagères plutôt que de le pointer du doigt en le culpabilisant du fait que l'on se trouve dans l'obligation de "jeter l'argent à la poubelle"... Plus important sur le fond, il convient de garantir la transparence de l'approche menée quant à savoir si l'assemblée communautaire veut préserver une complète mainmise sur l'ensemble du sujet en garantissant son financement intégral par un prélèvement solidaire par l'ensemble des contribuables qui versent la T.E.O.M. ou si ceux-ci payeront individuellement un "service"... qui sera bien évidemment susceptible de passer au "Privé" par concession ou autre...</p> <p>J'ai été invité à m'exprimer, c'est fait.</p> <p>Je reste toutefois attentif aux réponses qui pourront être données aux justes interrogations que je pose.</p> <p>D'avance, merci...</p>	
<p>Je me demande comment mettre en place la tarification en fonction des déchets par habitation car rien n'empêchera quiconque de déposer ses propres déchets dans la poubelle du voisin, et cela risque de multiplier les dépôts sauvages dont on sait qu'il est très difficile de les pister.</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pèvèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour</p> <p>Payer toujours plus pour de moins en moins de services ,tel semble être le credo !!!</p> <p>Pourquoi limiter le nombre de passages à la déchetterie !</p> <p>Les gens n' y vont pas par plaisir : file d' attente , installations inadéquates (barrières de 1m de hauteur pour jeter dans les bennes heureusement supprimées aujourd' hui ; les concepteurs ne doivent pas utiliser beaucoup les installations )</p> <p>Limiter le ramassage des déchets verts me semble aussi inadéquat . Tout le monde n' a pas un véhicule approprié pour transporter ses déchets et du matériel adapté pour les transformer.</p> <p>Je pense que cette situation ne fera qu' aggraver les dépôts sauvages .</p> <p>Je tenais à vous faire part du mécontentement qui , je le crois , n' est pas propre à moi-même.</p>	<p>- L'objet du PLPDMA est d'offrir des solutions aux usagers pour réduire leur production de déchets. Les changements dans le service s'accompagnent d'actions permettant aux usagers de trouver des alternatives efficaces et en accord avec les enjeux environnementaux et économiques. Par exemple, pour les déchets verts, la collectivité va développer le broyage, le compostage ainsi que la formation au jardinage au naturel. De plus, une filière du réemploi va être structurée pour offrir des alternatives aux déchèteries.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pèvèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>

Bonjour Madame, Monsieur, Je tiens avant tout à vous dire combien je trouve votre communication maladroite, voire négative et infantilissante. Ce n'est pas en nous répétant sans arrêt (communes et intercommunalité) que nous sommes les cancre de la classe, et que vous allez nous punir (financièrement) que vous développerez une image positive de votre démarche. Et l'effet pervers de ce message infantilissant risque d'aller à l'encontre de ce que vous attendez de la population. D'autant qu'il fait suite au message similaire de NOREADE il y a quelques semaines sur le sujet de l'eau potable. Les chiffres annoncés en valeur absolue (entre 2020 et 2021) tiennent-ils compte de l'augmentation du nombre de logements dans la CCPC (Exemple de Templeuve !). De même avez-vous pris en considération la proximité de la frontière belge, et de l'étrange migration des sacs de nos voisins (que j'apprécie par ailleurs !) les jours de collecte en France. Jusqu'au 01/01/2022, aucun contrôle aux entrées des déchetteries, avec on le sait un déficit d'offre de la part de la MEL à ses habitants, dont une partie résidants proches s'est sûrement retrouvée aux portes des déchetteries de la CCPC. D'ailleurs une partie de ces habitants aura encore accès légalement cette fois (avec pass) à ces déchetteries. Y aura-t-il compensation ? Que dire de l'usage abusif des professionnels (idem jusqu'au 01/01/2022) ? Concernant la déchetterie de Genech, une intervention coûteuse sur les accès a été rendue nécessaire à cause d'une erreur initiale de conception ! En mettant en exergue le tonnage important des déchets verts, vous stigmatisez les propriétaires de terrains de taille moyenne (# 600 à 700 m<sup>2</sup>), qui ne peuvent plus brûler leurs branchages, et dont il faut bien qu'ils évacuent leurs résidus de tonte de pelouse ; Cependant c'est ce type d'habitat qui fait que la CCPC est attractive aujourd'hui (surtout depuis la crise sanitaire), et qui quelque part fait sa renommée, et sa richesse. Attention de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Pourquoi, à la dissolution du SYMIDEME, son Conseil d'Administration a-t-il décidé de rembourser les contribuables avec la trésorerie en excès dont il disposait (par une baisse de la TEOM en 201?) ? D'où provenait cet excès ? D'une bonne gestion ? Pourquoi nous reprendre maintenant d'une main ce que l'on nous a donné de l'autre ? Vous évoquez la communication dans votre plan : c'est une bonne chose à condition qu'elle soit compréhensible et exhaustive : bien qu'ancien habitant, j'en suis encore à me demander si les films plastiques sont à mettre dans la poubelle des recyclables ou pas ? Certaines infos sont contradictoires à ce sujet comme à d'autres. Enfin, je ne vois pas dans ce plan les efforts que va faire la collectivité pour améliorer la qualité du tri sur les sites industriels : Il existe aujourd'hui des robots capables de trier les pots de yaourt plastiques, vides. Pourquoi tout attendre de la population ? Quels investissements technologiques va faire la CCPC ? Quels efforts sur le tri en usine pour diminuer les refus ? Quant à la collecte, avez-vous envisagé dans les zones à fortes densités de la CCPC (telles qu'elles existent à Orchies, ou telles qu'elles se construisent à Templeuve) de mettre des Bornes d'Apport Volontaires Enterrées (autre que pour le verre), et qui en réduisent les coûts ? Pourquoi ne pas arrêter la collecte des encombrants dont on sait combien elle coûte ? Pourquoi pas sur RDV ? Ce qui aurait l'avantage de nous épargner des ballets incessants des fourgonnettes les jours qui précèdent, ce qui d'ailleurs diminue la valorisation des objets collectés, et vous prive d'une source de revenu. Pourquoi (autre solution !) ne pas remplacer les encombrants par des déchetteries mobiles, qui favorisent l'apport, le tri, et la valorisation des déchets ? Enfin, ultime épée de Damoclès, vous évoquez la tarification incitative, qui fera suite à une augmentation incitative de la TEOM dans les années à venir, mais n'y a-t-il pas d'autres façons d'améliorer vos recettes, comme : - Valoriser la queue de tri en la transformant en énergie "verte" (gaz (biomasse), ou électricité et/ou vapeur ?) au détriment de l'enfouissement qui jusqu'à maintenant semblait être la solution de facilité, voire même la moins chère... jusqu'à ce que l'Etat la taxe lourdement. - Faire un effort sur le tri pour retirer plus de revenus des déchets revendus. Sans compter qu'il y a un gros risque d'évasion des déchets (tout comme le font nos voisins belges) vers les territoires voisins (MEL, Douaisis,...) ainsi que d'apparition de décharges sauvages, ainsi que vous l'avez déjà identifié. En conclusion, (même si cela ne transparaît pas dans mon intervention ;) ), tout en étant favorable aux mesures que vous comptez prendre, et élaborées dans ce PPDMA, je trouve d'une part que votre diagnostic est erroné, voire orienté, et que les mesures ne sont pas assez volontaristes. Je trouve enfin que la part recette de ce plan, exclusivement basée sur la TEOM puis la TI, ne fait pas suffisamment appel aux avancées technologiques pourtant déjà éprouvées, et visant à améliorer la qualité et donc les recettes liées au tri sur les sites industriels.

J'ai pris connaissance, dans le journal de la communauté de communes, de l'idée de faire payer des taxes selon le poids des déchets par famille. Je trouve que c'est une bonne idée. En effet nous observons parmi les habitants de la Pévèle que beaucoup ne respectent pas le tri ou mettent excessivement d'ordures sur le trottoir sans se soucier de l'impact environnemental, financier etc. Chacun doit faire des efforts ! Mais je pense que malheureusement la "sanction" financière est l'une des moyens pour faire bouger les choses .... Je suis totalement pour cette initiative. D'autant plus quand j'ai appris que nous étions bien au dessus de la moyenne nationale. Cela ne peut pas continuer !

- La hausse de la population (+ 0,9 %) entre 2020 et 2021 a bien été prise en compte. De même, les déchets apportés par les personnes extérieures au service ont été pris en compte puisqu'ils font partie intégrante du service. Il est toutefois difficile d'estimer les quantités précises. - Une convention est en place pour gérer l'accès des personnes extérieures aux déchèteries du territoire. - L'accès des professionnels aux déchèteries est soumis à un contrôle d'accès depuis septembre 2021. - Le brûlage des végétaux est interdit en raison de sa nocivité pour la santé humaine et l'environnement. Pévèle Carembault propose des alternatives à travers l'axe 6 du PLPDMA "Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité de biodéchets" tel que le jardinage au naturel. - L'axe 1 du PLPDMA permet de "sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention et du tri des déchets". L'accent est donné sur une communication efficace avec la mise en place d'un plan de communication (action 1). - L'objectif du PLPDMA est la prévention c'est à dire la réduction des déchets, c'est pourquoi le tri et la collecte ne font pas partie des actions. C'est également la raison pour laquelle la gestion des queues de tri n'est pas détaillée. - Une collecte des encombrants sur rendez-vous pourrait être mise en place en 2022. - Les retours d'expérience des nombreuses collectivités passées en tarification incitative montrent que des dépôts sauvages peuvent avoir lieu au moment de la mise en œuvre. Toutefois, leur nombre revient au niveau d'avant les changements assez rapidement (quelques mois) en général suite à la compréhension et à l'adhésion des usagers au dispositif.

- La tarification incitative est à l'étude pour la CC Pévèle Carembault : ce type de tarification permet en effet de corrélérer le montant de la facture d'un usager à sa production d'ordures ménagères résiduelles. La collectivité annoncera son choix dans les mois à venir.

<p>L'explosion des coûts en 2021 a selon votre étude plusieurs origines. Il y a 1/ L'augmentation des taxes et l'augmentation des tarifs, vous savez à qui l'imputer, il n'y a pas lieu d'en rajouter et 2/ l'augmentation du volume. Je pense que le confinement peut en partie l'expliquer : les usagers ont profité de ce temps "libre" pour faire le vide. En plus, j'ai le sentiment que dans le territoire de la CCPC pas trop urbanisé, avec des zones plutôt résidentielles, le tri est devenu au fil du temps maintenant un réflexe naturel et une (bonne) habitude. Cela pourrait expliquer qu'en matière de volume, on dépasse la moyenne nationale et je pense qu'il ne faut pas s'en plaindre. Il y a même lieu de s'en réjouir. Je serais plus inquiet si c'était l'inverse.</p> <p>Autre remarque : la facturation en fonction de la quantité de déchets qui me semble être une idée populiste, démagogique aux effets secondaires indésirables. Cette mesure va forcément pénaliser les grosses familles et je crains fort que les usagers soient tentés de se débarrasser clandestinement de leurs déchets (dans les fossés, dans la poubelle du voisin, etc.). On pourrait éventuellement limiter cette mesure aux seuls déchets verts.</p> <p>J'espère, par ces remarques, avoir apporté aux élus des éléments de réflexion utiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quantités de déchets triés sont en effet plutôt bons pour la CC Pévèle Carembault bien qu'il y ait tout de même plus de 25 % d'erreurs dans la poubelle jaune. Cependant, l'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets produits. C'est bien de trier ses déchets, c'est mieux de ne pas en produire. Plusieurs actions du PLPDMA vont aider à réduire ces quantités : ateliers zéro déchets, développement du vrac, réemploi, etc.</li> <li>- L'étude sur la tarification incitative est en cours. Pour ce mode de financement, une grille tarifaire est construite : elle prend en compte la composition du foyer ainsi que son usager réel du service. Une grande famille qui produit peu de déchets ne sera donc pas forcément pénalisée.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> <li>- La tarification incitative cible les ordures ménagères résiduelles puisque c'est le flux qu'il faut réduire en priorité : pas de valorisation puisque ces déchets sont incinérés. D'autres méthodes existent pour limiter les déchets verts : c'est l'objet de l'axe 6 du PLPDMA : compostage, broyage, jardinage au naturel.</li> </ul>
<p>Ainsi plus de 50 % de votre plan de réduction des déchets est basé sur l'instauration d'une tarification que vous appelez hypocritement incitative mais que d'aucuns appelleraient coercitive ! Pourquoi voulez-vous que les habitants répondent à vos rêveries politiques de baisse de volume des déchets quand tous savent que vous avez doré et déjà décidé de la solution, la hausse de l'impôt ... Vous nous affirmez que notre communauté rejette plus de déchets que la moyenne nationale en précisant que les déchets verts en sont les principaux responsables. Sachant que la majorité de nos concitoyens vit en zone urbaine ou péri-urbaine, ne pensez-vous pas qu'il serait bien plus juste de nous comparer à une communauté de campagne comme la nôtre ? Mais peut-être avez-vous déjà connaissance de cette donnée et qu'elle n'arrange pas votre justification de la hausse déjà actée de l'impôt ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La tarification incitative est à l'étude pour la CC Pévèle Carembault : ce type de tarification permet de corréliser le montant de la facture d'un usager à sa production d'ordures ménagères résiduelles. En effet, actuellement la TEOM utilisée est un impôt lié uniquement à la valeur locative du logement. L'objectif est de lier la facturation à l'utilisation réelle du service Déchets.</li> <li>- D'après l'INSEE, la CC Pévèle Carembault compte une part non négligeable d'urbanisation. Toutefois à titre d'information, les collectivités à dominante rurale collectent en moyenne 644 kg de déchets par habitant dont 30 kg de déchets verts. Cela est bien inférieur aux résultats de la CC Pévèle Carembault. Des modifications d'habitudes pour les habitants du territoire seront encouragées grâce à la mise en œuvre du PLPDMA avec notamment un axe entier dédié aux actions permettant de réduire la production de déchets verts (compostage, broyage, jardinage au naturel, etc.).</li> </ul>
<p>il serait judicieux de faire payer ceux qui jette bcp . mais pas en déchetterie sinon on retrouvera des ordures dans la nature et une ressourcerie digne de ce nom à Orchies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> <li>- A travers l'action 13 du PLPDMA, la collectivité va mettre en place une filière du réemploi en déchetterie.</li> </ul>
<p>Bonjour, Merci de poser clairement le sujet dans LE MAG #12. IL n'y a pas de solution magique, seulement une multitude de petits changements. J'en propose 2: - Subvention aux robots de tonte sur batterie (même principe que la subvention aux vélos électriques). L'objectif est de réduire le volume des déchets verts. Je l'ai expliqué longuement à Mr Chocraux lors de son passage au CM de Landas. Je suis disponible pour développer l'idée. - Encourager la consigne volontaire. Voir la Brasserie du Gorguechon à Monchaux. Chaque bière versée par la CCPC ou une commune de la CCPC devrait provenir d'un tel producteur (BIO de plus). Objectif: réduire le verre perdu et l'énergie de fonte du verre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif du PLPDMA est de proposer un ensemble d'actions pour aider les usagers à réduire leur production de déchets. Parmi les actions envisagées sur les déchets verts, l'accent est mis sur le compostage, sur le broyage ainsi que sur le jardinage au naturel. L'objectif est de sensibiliser le plus d'usagers possibles.</li> <li>- Concernant la consigne, le PLPDMA encourage le vrac grâce à son action 19. Cette action se veut plus généraliste que la proposition de consignes de verre afin de sensibiliser le maximum de personnes.</li> </ul>
<p>Je ne comprends pas la présentation cette consultation publique et ces propositions très vagues Je me sens impliquée ayant participé à des ateliers 0 déchets très bien faits par des bénévoles au niveau de quelques communes mais votre demande d'avis n'incite pas à répondre Quelques suggestions: -Renforcer le don alimentaire qui semble en retrait ( problème des dates et de la responsabilité) - lieu assez grand pour stocker et trier meubles et favoriser le réemploi des objets ( extension de Don de Soi ) -intervention au niveau des Etats pour rendre réparable l'électroménager et diminuer les emballages -pour l'éducation des scolaires, nous avons eu une réunion il y a quelques années avec le témoignage très intéressant du Collège de Cysoing avec de très bons résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les propositions faites ont été prises en compte au cours de l'élaboration du PLPDMA : le don alimentaire sera renforcé grâce à l'action 12, la filière du réemploi va être structurée sur le territoire et une étude sera menée sur l'opportunité de réaliser un tiers-lieu dédié grâce à l'axe 4 du PLPDMA. Enfin, la communication auprès des jeunes est l'une des priorités du plan et fait l'objet d'une action dédiée dans l'axe 1 afin de définir un programme pédagogique par niveau scolaire.</li> <li>- En revanche, la collectivité n'a pas la compétence suffisante pour impacter les modes de production des industriels ni leur façon d'emballer les produits. C'est pourquoi ce type d'actions n'est pas proposé dans le PLPDMA.</li> </ul>

<p>D'accord sur le principe général de réduction des déchets. Cependant, qlq remarques sur la forme et sur le fond de la démarche:</p> <p>Sur la Forme: Jargon: Peut être pourriez vous aussi inventer un PPDJA? ( Plan de Prevention du Jargon Administratif)? ...en passant ça veut dire quoi PLPDMA? Programme Local ou Plan Local de Prévention des Déchets et Assimilés... Et pourquoi appeler ça Prévention quand il s'agit clairement de REDUCTION. Ce serait plus cohérent avec le contenu du plan et beaucoup plus clair pour tous... Mode des Plans de Prévention de tous poils...</p> <p>Sur le Fond: l'avalanche de chiffres n'ajoute rien à la clarté et n'aide pas à la démonstration en particulier la comparaison de la moyenne du PVCBT (Nouvel acronyme pour Pévèle Carembault) comparé à la moyenne Française en précisant que nous jetons 160kg de plus que les autres Français??? Et pour quoi pas nous comparer au Bangladesh? Le résultat serait encore plus criant.. Cette comparaison à la moyenne nationale n'a aucune pertinence statistique. C'est quoi la moyenne dans la Creuse? Lille Métropole? Ile de La Réunion? Département rural ou métropole urbaine? etc.. lors des pics de Noel ou lorsqu'on jette ses déchets sur la Côte d'azur l'été, ou d'ailleurs les taxes de tourisme augmentent aussi pour les mêmes raisons??)</p> <p>Dans le doc de consultation je relève que vous nous fixez l'objectif de réduire les déchets de 4400 tonnes. Pourquoi pas, personne ne peut mesurer le niveau d'exigence et/ou de réalisme de cet objectif...(SVP pas d'objectif par foyer ce sera franchement ingérable, il faudra faire évoluer l'objectif avec les indices démographiques, niveau de vie etc... ce sera une usine à gaz bureaucratique...) 15 agents mobilisés en 6 ans? ( c'est quoi le vrai chiffre en Equivalent Plein Temps, base 35h hebdomadaire pendant 6 ans ) Si ce sont des recrutements et non pas des ressources existantes réallouées sur ce Projet.. Que vont ils faire que d'autres ne peuvent pas faire ou ne font pas actuellement dans le cadre du pilotage de la réduction des déchets ( j'espère qu'il y a déjà des activités pratiquées par des agents actuels qui servent l'objectif de réduction des déchets, Non?) puisque les services de collecte et traitement sont sous-traités?? 1 Million d'Euros consacré à la réduction des déchets? C'est Un million supplémentaire ou 1 million réalloué sur le budget actuel pendant 6 ans? par rapport à quoi? Ce Million est il ou non inclus dans la stat qui font passer le cout total du service de gestion des déchets de 10 Millions en 2020 à 14,3 Millions en 2026? la masse salariale des 15 agents est elle comprise dans ce million? (à coûts constants? Incluant les taxes .. ) Enfin s'agissant des déchets verts ont peut trouver plus exigeant comme politique publique que d'annoncer vouloir Réduire le Niveau de Service tout en augmentant les Coûts! Il faut savoir ce qu'on veut.. Si on veut un environnement vert et plus d'herbicides il faut accepter que les végétaux poussent! Et la réponse à la pousse des végétaux n'a jamais été l'augmentation des taxes. Peut être qu'encourager et stimuler plus encore le compostage serait une solution plus simple plus écologique et moins couteuse pour la collectivité. Il existe aussi une innovation récente qui pourrait contribuer à un meilleur pilotage de l'individualisation du décompte des déchets: des sacs poubelles qui portent un marqueur électronique ineffaçable qui permet une traçabilité fiable.. Et/ou d'autres innovations dans le domaine de la gestion des déchets.</p>	<p>- <b>PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. La prévention est définie comme une réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits. Prévention et réduction sont donc synonymes dans le cadre de la gestion des déchets.</b></p> <p>- <b>En 2021, en moyenne 741 kg de déchets ont été produits par habitant. A titre d'information la moyenne est de 580 kg par habitant dans le département du Nord et de 644 kg par habitant pour les collectivités à dominante rurale. Les quantités de la CC Pévèle Carembault sont donc largement supérieures à toutes les moyennes connues. A noter que ces chiffres prennent en compte les variations de production saisonnières ainsi que la production des éventuels touristes.</b></p> <p>- <b>L'objectif de réduction du PLPDMA est fixé à 4 400 tonnes. Cela permet de se conformer à l'objectif défini par la loi Anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) d'une réduction de 15 % des déchets entre 2010 et 2030.</b></p> <p>- <b>Environ 15 équivalents temps plein seront mobilisés au cours des 6 ans du PLPDMA : 0,7 ETP actuellement puis environ 3 ETP par an entre 2022 et 2026. Cela permettra de développer la prévention au sein de la collectivité en suivant le plan d'actions défini par le PLPDMA. Auparavant la compétence "prévention" était assurée par le SYMIDEME : le service Déchets de la Pévèle Carembault est donc en train de se structurer pour assurer ses missions.</b></p> <p>- <b>Concernant les coûts du PLPDMA : le million annoncé correspond au montant total nécessaire pour assurer l'ensemble des actions prévues, main d'œuvre incluse. Il comprend des actions déjà commencées et donc visible dans le budget actuel et de nouvelles actions nécessitant du budget supplémentaire. Ce coût de la prévention est inclus dans les estimations de coût total présenté entre 2020 et 2026.</b></p> <p>- <b>Pour ce qui est des déchets verts : l'objectif du PLPDMA est d'encourager une réduction des quantités et une gestion de proximité (axe 6 du plan). En effet, l'intérêt est de favoriser le retour au sol des végétaux pour le préserver, en laissant par exemple sur place la tonte des pelouses. Des actions pour former les habitants, développer le compostage ainsi que le broyage sont prévus par le plan. L'individualisation du décompte des déchets n'est pas envisagée pour les déchets verts. C'est en revanche une question en cours de réflexion pour les ordures ménagères résiduelles, à travers la tarification incitative.</b></p>
<p>Le document décrit bien les familles d'actions mais ne permet pas de ramener à soi les efforts à faire et la capacité à se situer en écart de la moyenne. Pas plus d'indications sur l'incitatif : sur quoi ? Coût ? Bref je donne mon avis positif sur des principes mais j'aurais préféré une fois les détails connus.</p>	<p>- <b>Le rapport complet du PLPDMA sera disponible dès son adoption.</b></p> <p>- <b>Concernant la tarification incitative, l'objectif est de corréliser le montant de la facture des usagers à leur production d'ordures ménagères résiduelles. Une étude est en cours pour réfléchir à la meilleure mise en œuvre possible.</b></p>
<p>Il est souhaitable de responsabiliser les citoyens pauvres et ceux exclus du monde du travail afin de payer plus la facture des déchets et d'éviter ceux-là ne déposent leur déchets dans ceux qui génèrent moins déchets.</p>	<p>- <b>La collectivité dédie un axe complet à la communication et à la sensibilisation des usagers du territoire. L'ensemble de la population est ciblé pour que chacun s'empare du sujet.</b></p>

<p>Forcément avec l'augmentation de la population, avec les produits qui sont de plus en plus suremballés par nos industriels, avec des terrains et de la végétation plutôt grands dans la Pévèle, avec toujours de plus en plus d'entreprises qui s'installent, tout cela implique bien entendu plus de déchets. Sans compter une année covid où tout le monde a dû faire du tri chez lui. On nous demande de trier de plus en plus, ce que nous faisons avec attention chaque jour, et nous n'avons pas de problème avec cela. Mais cela m'agace de voir qu'on l'on se plaint maintenant de voir qu'il y a de plus en plus de déchets recyclés à traiter, de qui se moque t on puisque c'était bien la volonté affichée avec tout le tri imposé ! Alors oui certes on peut toujours faire mieux, mais taxer toujours les mêmes personnes qui pourtant suivent comme des petits soldats vos règles pour trier, recycler etc., et qu'au final on leur taxe toujours et encore plus, et bien je dis ras le bol ! Toute cette politique va amener encore plus de déchetterie sauvages, ce que malheureusement on constate de plus en plus dans notre région. Quand est ce que l'argent qu'on vous donne sera investi à bon escient pour traiter correctement les déchets qu'on nous demande de recycler depuis des années ? encore une fois rien de nouveau dans l'augmentation des déchets recyclés annoncée, c'est bien vous qui en êtes à l'origine, il faut se concentrer sur la valorisation de ceux ci, car c'est bien le but annoncé. Je suis d'accord pour une tarification au poids des ordures ménagères, car c'est bien à chacun de traiter et trier correctement. Mais appliquer cette même tarification pour le reste qu'on nous demande de trier (déchets verts, tri sélectif, déchetterie), je suis contre, voyez plutôt tout le potentiel que vous pouvez en faire plutôt. J'aimerais qu'on m'explique également comment se passer des déchets verts avec un terrain de 1000m<sup>2</sup>, le compostage a ses limites (déjà 2 composteurs sur le terrain) !</p>	<p>- <b>L'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets produits sur le territoire. Les efforts faits sur le tri par les usagers sont reconnus (à noter tout de même qu'en moyenne 25 % des déchets mis dans la poubelle jaune ne devrait pas y être). Cependant, trier et valoriser les déchets c'est bien mais ne pas produire de déchets c'est encore mieux. Des actions sont donc proposées à travers le PLPDMA pour trouver des alternatives. Par exemple, des ateliers Zéro Déchets, la promotion du vrac, le développement du compostage, la formation au jardinage au naturel, etc. - Concernant la tarification incitative, l'objectif est de corréler le montant de la facture des usagers à leur production d'ordures ménagères résiduelles. Une étude est en cours pour réfléchir à la meilleure mise en œuvre possible. Pour rappel, aujourd'hui le service Déchets est financé par la TEOM or le montant de cet impôt dépend uniquement de la valeur locative du logement et n'est donc pas lié à l'utilisation du service Déchets.- Concernant les déchets verts, l'axe 6 du PLPDMA y est consacré. Des solutions telles que le compostage, le broyage et le jardinage au naturel sont proposées. L'objectif est que les usagers s'approprient des alternatives qui leur permettront de réduire leur production de déchets verts tout en conservant des espaces verts agréables.</b></p>
<p>Pourquoi pas une démarche financière incitative pour la réduction des déchets sans la faire au prorata du poids qui pourrait inciter au contraire à tricher ou à créer de nouveaux dépôts sauvages. A quand une ressourcerie sur le site des déchetteries ? Aura-t-on un retour sur cette consultation ? Pourquoi pas une consultation plus précises sur les idées de la CCPC concernant la réduction des déchets ? Pourquoi pas une consultation sur la satisfaction des actions déjà mises en place ?</p>	<p>- <b>L'étude est en cours sur la tarification incitative. A ce jour, il n'a pas été décidé si la facturation se fera en fonction du poids des bacs ou du nombre de sortie de ces derniers. Le choix des élus dépendra des résultats de l'étude.</b> - <b>La collectivité dédie un axe complet de son PLPDMA au réemploi : axe 4 "Augmenter la durée de vie des objets". Parmi les actions prévues, la collectivité veut structurer une filière de réemploi dans les déchèteries pour offrir des alternatives aux usagers qui apportent leurs objets.</b> - <b>La consultation a recueilli 138 réponses ce qui est important comparée à des consultations PLPDMA lancées par d'autres collectivités. L'ensemble des remarques des usagers et des réponses apportées par la collectivité sont disponibles dans ce document.</b> - <b>A ce jour, une consultation sur les actions en place n'est pas prévue. Cependant parmi les actions à venir, plusieurs prévoient des enquêtes de satisfaction pour évaluer et améliorer la démarche.</b></p>
<p>Bonjour, La limitation de 26 dépôts par an en déchetterie n'est pas suffisante pour les personnes qui ont un grand terrain entouré d'une haie (pour moi 6 000 m<sup>2</sup>). Ce qui veut dire que je vais devoir augmenter mon nombre de poubelles vertes pour le camion de ramassage, alors que cela est déjà un problème pour la collecte. Également, je pense que cette limitation risque d'augmenter le nombre de dépôts sauvages! Ce qui n'est pas mon intention. Pour ma part, j'ai besoin de pouvoir disposer de plus de dépôts en déchetterie. A votre disposition pour en discuter, Cordialement</p>	<p>- <b>L'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts : comment les éviter et comment favoriser une gestion de proximité. Des actions en faveur du compostage, du broyage ainsi que des formations au jardinage au naturel sont proposées. Cela offre des alternatives à la déchèterie et à la collecte. Par ailleurs, cela présente l'avantage d'enrichir les sols et de renforcer la biodiversité des espaces végétalisés.</b></p>
<p>Pénaliser les usagers qui ne respectent pas les consignes de tri Pénaliser les usagers qui jettent leurs détritiques dans les espaces publics Ne pas favoriser le paiement des ordures ménagères au risque de retrouver ces déchets dans l'environnement Privilégier l'éducation aux bonnes pratiques de tri à la répression De nombreux déchets dans les rues après passage de la collecte... Mettre en place une ressourcerie avec les déchetteries pour y déposer les "déchets" réutilisables Limiter les ramassages de déchets verts : privilégier le réemploi in situ : broyage, compostage...</p>	<p>- <b>Les propositions citées sont toutes prises en compte dans le PLPDMA.</b> - <b>Concernant la tarification incitative, elle vise à encourager les usagers à produire moins d'ordures ménagères résiduelles puisque c'est le seul flux qui influence le montant de la facture. A long terme, elle ne provoque pas plus de dépôts sauvages : Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</b></p>
<p>Bonjour, je comprends votre démarche mais j'y vois plusieurs failles: la taxation au poids va entraîner un transfert des déchets vers les poubelles des voisins et dans des décharges sauvages, comme ça se passe aujourd'hui pour les déchets professionnels. Pourquoi encore une fois utiliser le bâton plutôt que la pédagogie qui passe par plus d'informations et de formations des habitants comme ça été fait pour le compostage des déchets verts. Que vaut il mieux des décharges sauvages et des problèmes de voisinage ou une collecte sans contrainte financière accompagnée de mesures de sensibilisation et d'incitation à la gestion des déchets.</p>	<p>- <b>Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</b> - <b>La tarification incitative a montré son efficacité dans la réduction des déchets : elle est en œuvre de nombreuses collectivités. En revanche, l'impact de la communication seule est plus limitée. Les enjeux environnementaux, financiers sont tels aujourd'hui que la collectivité utilise les outils à sa disposition pour être à la hauteur. Ainsi, les 2 solutions sont retenues : à travers le PLPDMA, d'importants efforts de communication et de sensibilisation vont être faits pour former avec pédagogie. De plus, le passage en tarification incitative s'accompagne forcément d'une bonne communication pour faire adhérer les usagers à la démarche.</b></p>

<p>Pourquoi ne pas utiliser la tonte de pelouse est la disperser dans ses haies. La tonte de pelouse est très lourde. Je le fais depuis des années.</p> <p>les biodéchets sont recyclés pourquoi vouloir réduire les poubelles de ramassage et nous envoyer à la déchetterie. Nous sommes dans des villages et nous avons des grands terrains contrairement aux grandes villes, n'est il pas normal que l'on ait plus déchets? Nous trions de plus en plus et nous payons de plus en plus . Enlèvements des ordures +14% de hausse en 1 an montant 384€</p>	<p>- <b>Utiliser la tonte de pelouse est une bonne pratique pour limiter les déchets verts. Dans l'axe 6 du PLPDMA, consacré aux actions évitant la production de déchets verts, des formations au jardinage au naturel sont prévues pour sensibiliser le maximum d'usagers à ces bonnes pratiques qui permettent non seulement d'éviter à des camions de rouler pour venir collecter mais aussi et surtout d'enrichir les sols et de renforcer la biodiversité dans les jardins de chaque usager.</b></p> <p>- <b>L'objectif global du PLPDMA est de réduire la quantité de déchets produits. En effet, c'est bien de trier et de valoriser les déchets mais cela demande de l'énergie pour faire fonctionner le matériel et les usines, du temps pour les agents ainsi que de l'argent à la collectivité. Eviter de produire des déchets a un impact positif sur l'environnement (moins de ressources prélevées, moins de pollution). A titre informatif, les collectivités à dominante rurale collecte en moyenne 30 kg de déchets verts par habitant ce qui est bien inférieur aux quelques 160 kg collectés par la CC Pévèle Carembault. De bonnes pratiques existent. Elles sont inscrites dans l'axe 6 du PLPDMA.</b></p>
<p>Pourquoi ne pas mettre de container à papier/ plastique à côté des containers à verres (quand c'est possible). Cela réduirait considérablement les déchets dans nos poubelles.</p>	<p><b>Pévèle Carembault intègre vos propositions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</b></p>
<p>Réflexion par rapport aux prévisions d'augmentation de la TEOM.</p> <p>Juste une question: Je n'ai vu nulle part dans votre étude sur l'augmentation des déchets de toute sorte des habitants de la communauté de commune, une prise en compte de l'augmentation très sensible du nombre d'habitants dans la Pévèle Carembault.</p> <p>En effets, Il y a des constructions de maison neuves partout depuis quelques années, des bureaux et des industries non polluantes s'installent aussi.</p> <p>Il est évident que si le nombre d'habitants augmente, le chiffre de la production de déchets va augmenter aussi... Veuillez s'il vous plait arrêter vos discours habituels moralisateurs et culpabilisant. Nous savons bien que la recette providentielle Taxe d'habitation diminue fortement et que les communes ont besoin d'argent... Cela dit ma taxe Foncière a bien augmentée en contre partie, me faisant perdre totalement le bénéfice de la réduction de ma Taxe d'Habitation. (Mais cela ne concerne que mon cas personnel .)</p> <p>Donc cessez un peu de prendre les habitants pour des "babaches" ... Il y en a qui réfléchissent quand même... Les communautés de communes coutent chers aussi, il faut les financer les études pour dire au habitants qu'ils sont de vilains producteurs de déchets et qu'il vont payer plus pour leurs ordures... Nous n'avons même pas de poubelles pour les déchets ménagers à Mérignies ; Nous les déposons donc à même le sol dans la rue. Comment calculer effectivement le poids de déchets ménagers par famille ???</p> <p>Allez, restons sérieux, je trouve votre étude bien légère. Renseignez vous sérieusement dans les communes où ce système est mis en place et vous verrez ce qu'il se passe....</p> <p>Un habitant de Mérignies lassé d'être un citron pressé, et lassé d'être pris pour un décérébré.</p>	<p>- <b>La population de la CC Pévèle Carembault augmente en moyenne d'0.5 % par an, elle est prise en compte dans les analyses. Néanmoins, cela ne peut donc pas expliquer complètement la hausse des tonnages observés depuis plusieurs années.</b></p> <p>- <b>Concernant la TEOM, l'impôt qui sert à financer le service Déchets, il ne peut pas servir à compenser la baisse de la taxe d'habitation puisque la justice impose d'équilibrer au maximum les dépenses aux recettes du service.</b></p> <p>- <b>L'étude sur la tarification incitative est en cours. Selon la solution retenue, la collectivité équipera les usagers de bacs pucés ce qui permettra de compter le nombre de sorties du bac pour chaque usager. Ce type de système est largement répandu en France.</b></p>

Madame, Monsieur,

Je me permets de saisir l'occasion que vous nous proposez pour donner mon avis sur le sujet des ordures ménagères de notre canton.

Bien malgré moi, je fais malheureusement partie des personnes dont le nombre de déchets a augmenté ces dix dernières années.

En effet, en raison de l'état de mon mari invalide, je suis contrainte de me débarrasser toutes les semaines d'un grand nombre de protections hygiéniques adaptées à son handicap.

La situation serait naturellement la même si j'avais de très jeunes enfants ou une famille nombreuse.

Aussi pour limiter la taxe que vous nous imposez, que nous proposez vous pour réduire nos déchets ?

- un retour aux couches à laver ?

- ou l'enfouissement de nos déchets dans nos jardins ou ailleurs ?

Pour ceux qui ont la chance d'avoir un jardin, je vous rappelle que nous avons l'interdiction de brûler les branchages.

Aussi, sans broyeur ni remorque, quelle autre solution proposez vous pour éviter de remplir les poubelles, sachant que la déchetterie n'est accessible que 26 fois par an ?

- un retour aux brulis ?

- ou les dépôts sauvages ?

Dans l'idée « Pollueur payeur » la taxe est naturellement une solution quand elle touche une entreprise qui privilégie ses profits au détriment des impacts environnementaux, mais ici vous touchez des mères de famille, des personnes âgées et des handicapés qui n'ont pas d'autre choix.

La taxe ne résoudra donc pas les problèmes car elle risque simplement d'encourager les dépôts sauvages qu'il faudra traiter à terme.

Vous déplacez donc le problème plutôt que de le régler, et le résultat n'aura :

- rien de juste,

- aucun intérêt économique,

- et finalement aucun bénéfice écologique.

Il est donc inutile d'agir localement, car le problème n'est pas lié au traitement mais à la nature et à la quantité des déchets à traiter.

Par bonheur, nous observons aujourd'hui l'effort de l'ensemble des industriels pour réduire l'impact des emballages.

Cette pratique est simplement à encourager localement, à charge de nos élus pour inciter la poursuite de ces efforts au niveau régional et national, plutôt que punir vos administrés sur un sujet qui les dépasse.

Cordialement

Deux remarques:1) Page 15 de PC Le Mag': Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir...Cela ne peut plus durer.Il y a 40/50 ans, le plan d'urbanisme obligeait à acquérir des parcelles de 2 à 3000 m<sup>2</sup> avec plantation d'arbres de haute tige. L'entretien de telles parcelles aboutit aujourd'hui à une grosse production de déchets végétaux. Bien plus que ne pourront absorber les composteurs ménagers. Et que faire du compost qui serait généré? Le petit potager n'y suffira pas. Il faudra donc bien toujours évacuer une bonne partie des déchets de jardin. Comment?- Ramassage de rue? Oui mais il va falloir payer.- Déchetterie? C'est juste déplacer le problème en augmentant les déplacements- Faire comme il y a 50 ans? Brûler; chemins creux, bois et taillis, friches...Attention à ne pas déplacer le problème et recréer des nuisances qui avaient disparu.2) Les informations dans le Mag m'apparaissent incomplètes:- les déchets mis en déchetterie sont traités comme un type de déchet spécifique. Ces quantités ne sont pas ventilés en recyclables (verre, métaux, cartons), déchets organiques (jardins), encombrants, inertes, ...- la production par habitant en PC est comparée à celle de la France. Mieux vaudrait comparer par rapport à un territoire du même type et équipé des mêmes services.- quelles sont les catégories de déchets à quantité anormale?- quelle est (sont) la (les) raison(s) de l'augmentation des quantités?- sur quoi est basé le modèle aboutissant aux estimations à l'horizon 2026?

- L'étude sur la tarification incitative est en cours. La grille tarifaire qui établira les règles de facturation n'est pas encore définie. Elle s'attachera à prendre en compte les spécificités des usagers et les déchets résiduels "incompressibles" pour ne pas pénaliser les usagers.

- A titre d'information, les collectivités à dominante rurale collectent en moyenne 30 kg de déchets verts par habitant ce qui est bien inférieur aux 160 kg collectés sur la CC Pévèle Carembault. De nombreuses alternatives existent pour gérer au mieux les végétaux sans avoir recours au brûlage (interdit car nocif pour la santé et pour l'environnement) ni aux dépôts sauvages. La collectivité consacre l'intégralité de l'axe 6 du PLPDMA à proposer des actions pour aider les usagers à réduire les déchets verts : développement du compostage (distribution gratuite pour les usagers ayant un jardin, mise en place de composteurs collectifs), formation au jardinage au naturel qui permet d'enrichir les sols et de favoriser la biodiversité ou encore l'aide au broyage pour pouvoir ensuite pailler les jardins par exemple.

- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.

- L'objectif du PLPDMA est bien d'aider les usagers à réduire leur production de déchets : la collecte et le traitement des déchets, quels qu'ils soient, nécessitent de l'énergie, du temps et de l'argent alors que des efforts peuvent être faits par tous pour ne pas en produire et ainsi préserver l'environnement et maîtriser les coûts du service. Pour cela, la collectivité propose à travers son PLPDMA de nombreuses actions pour soutenir techniquement, financièrement les usagers dans leur appropriation des bonnes pratiques.

- L'axe 6 du PLPDMA vise à éviter la production de déchets verts et à encourager la gestion de proximité des biodéchets. Concrètement, cela se traduit par des actions visant notamment à former les habitants au jardinage au naturel, à développer le compostage, à favoriser le broyage. L'objectif est de développer les pratiques les plus vertueuses pour l'environnement en proposant des alternatives aux déchets verts (paillage, enrichissement du sol, entraide, etc.).- Les déchets des déchèteries sont présentés comme une catégorie à part puisque ce sont des déchets dont le mode de collecte est différent des autres flux. Toutefois, la collectivité dispose du détail des 25 flux acceptés en déchèterie. - La moyenne des collectivités à dominante rurale est d'environ 644 kg de déchets par habitant contre 741 kg par habitant pour Pévèle Carembault. Les quantités de la collectivité sont donc largement supérieures aux moyennes.- Les catégories de déchets à quantité anormale sont : les biodéchets (163 kg/hab. contre 30 kg/hab. en moyenne en collectivité à dominante rurale) et les déchets en déchèterie (276 kg/hab. contre 247 kg/hab. en moyenne en collectivité à dominante rurale). - Plusieurs raisons peuvent expliquer la hausse des quantités : une crise sanitaire qui a modifié les habitudes, des conditions favorisant la pousse des végétaux associées à des pratiques créant des déchets végétaux, de faibles efforts de réduction des déchets pour certaines usagers.- Les chiffres présentés pour 2026 sont basés sur une étude approfondie des habitudes passées et en cours des usagers, d'une projection de ces tendances sur l'avenir, des modifications connues et anticipées des coûts à l'avenir (taxe générale sur les activités polluantes, prix de revente des matériaux, soutiens des éco-organismes et des institutions, etc.).



<p>Bonjour, Je me réjouis que la CC se saisisse enfin à bras le corps de cette problématique. A l'instar de ce qui se fait en Alsace, nous pourrions probablement diviser par deux nos déchets dans tous les domaines si nous avons le courage d'instaurer le paiement à la pesée des ordures pour laquelle il semble qu'une majorité de la population soit favorable dans les enquêtes nationales. Cela me semble la mesure la plus efficace, car les incitations douces au compostage ont effectivement montré leurs bénéfices et aussi leurs limites pour nombre de particuliers (poubelles de gazon chaque semaine). Il faudrait peut être créer des outils pédagogiques transversaux pour les scolaires ou financer des sensibilisations dans les classes, quand on sait que les enfants sont très sensibles à l'écologie et seront les citoyens de demain. Pour ma part, je suis ultra favorable à ce que la CC aille beaucoup plus loin dans une démarche écologique notamment sur la question des déchets n'en déplaise aux lobbies des incinérateurs.</p>	<p>- La tarification incitative est en cours d'étude sur le territoire. La collectivité tiendra ses usagers informés sur l'évolution prévue dans les années à venir. - Concernant la sensibilisation des jeunes, c'est un public cible privilégié dans le PLPDMA : une action de sensibilisation leur est entièrement consacrée avec la réalisation de programmes pédagogiques adaptés à chaque niveau scolaire.</p>
<p>P14 du Mag Pévèle Carembault 2021#12, il est présenté des chiffres « Evolution du poids des différents déchets » dont l'augmentation du tonnage en déchèterie +18%. Cependant, il faut constater qu'en 2021 de nombreux foyers ont profité de la période du covid pour « nettoyer leur habitation et lancer de nouveaux travaux » : les queues interminables à l'entrée de certaines déchetteries en témoignent. - Cette suractivité durant la période sanitaire ne vient-elle pas biaiser le constat et les conclusions d'augmentation de mise en décharge (+ 18%), idem pour les déchets verts +10% ? - Ne faudrait-il pas au contraire retirer des observations les tonnages 2021 en déchèterie et déchets verts ? - Ne faudrait-il pas raisonner au Poids par Habitant du territoire plutôt que présenter le tonnage global qui ne peut qu'augmenter avec la croissance de la population du territoire (environ +4% tout les 5 ans depuis 15 ans) ?</p>	<p>- La crise sanitaire a en effet impacté les apports en déchèterie en 2021 ainsi que les tonnages de déchets verts. Cependant, la hausse des tonnages est visible depuis plusieurs années : elle ne s'explique donc pas seulement par la crise sanitaire ni par la hausse légère de la population. De nouvelles habitudes doivent donc être prises pour limiter la production de déchets : c'est l'objet du PLPDMA. - L'objectif global de réduction du PLPDMA suit l'obligation imposée par la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) de 2020 qui vise une réduction de 15 % de la quantité de déchets par habitant entre 2010 et 2030. Ainsi, le PLPDMA est pensé en fonction des quantités de déchets par habitant qui peuvent être évitées. La hausse annuelle de la population est prise en compte. Ces estimations se traduisent par un tonnage global de déchets qui peut être évité.</p>
<p>La réglementation européenne, Rent obligatoire la gestion séparée des biodéchets d'ici la fin 2023. A cette date, l'ensemble des biodéchets, produits par les professionnels et les ménages, devront être triés à la source, cette impact positif sur le tonnage des déchets et sur les estimations produites dans la région a-t-elle été prise en compte sur les estimations de production des déchets à 2023?</p>	<p>- La généralisation du tri à la source a en effet été prise en compte. Pour information, la CC Pévèle Carembault remplit déjà cette obligation puisque le tri à la source signifie "séparer les biodéchets des autres flux puis soit les gérer sur place (= compostage chez l'habitant ou dans le quartier), soit les collecter pour les valoriser". La collecte séparée des biodéchets proposée par la collectivité lui permet donc d'être en accord avec la réglementation et les tonnages concernés sont intégrés aux prospectives. De plus, le PLPDMA va encourager les usagers à diminuer leur production de déchets verts et à gérer sur place leurs biodéchets grâce à l'axe 6 : développement du compostage, formation au jardinage au naturel ou encore aide au broyage. L'appropriation de ces actions par les usagers a également été prise en compte dans les estimations.</p>
<p>En page 15 du Mag Pévèle Carembault 2021#12, il est noté que le nombre de poubelle dû à la tonte des pelouses des particuliers n'est plus « acceptable ». Il serait pertinent de communiquer aux citoyens sur cette situation afin de l'éclairer et le sensibiliser sur cette situation qui n'est probablement pas connue de tous. Une campagne de sensibilisation serait un axe de progrès en incitant par exemple le mulching mais aussi éviter les tas d'herbe en décomposition dans le fond des jardins... A noter, qu'il n'est pas non plus anormal d'avoir plus de poubelle de tonte dans le Nord de la France que dans le sud au regard du climat et l'impact sur la croissance effrénée de certains végétaux</p>	<p>- La collectivité dédie un axe entier du PLPDMA à la question des déchets verts et propose plusieurs actions pour réduire leur production. Parmi ces actions, des formations au jardinage au naturel sont proposées avec notamment une sensibilisation au mulching. - Concernant les chiffres, les collectivités à dominante rurale collectent en moyenne 30 kg de déchets verts par habitant à l'échelle française. En région Hauts-de-France cette moyenne monte à environ 80 kg par habitant. C'est deux fois moins que les résultats de la CC Pévèle Carembault : les bonnes pratiques qui seront diffusées par le PLPDMA à travers l'axe 6 devrait permettre aux usagers du territoire de se les approprier afin de réduire leur production.</p>
<p>P15 du Mag Pévèle Carembault 2021#12 : Il est émis l'idée de taxer la quantité des ordures ménagères. Que signifie « quantité » : est-ce le poids lors de la levée ou un nombre minimum de levée ? Une modification ou le remplacement des poubelles ainsi que des camions afin d'identifier le propriétaire sera nécessaire. Le coût de maintenance et le maintien de la fiabilité de la mesure de pesage dans le temps est aussi à prévoir. - Cet investissement sera-t-il évalué ? Si le système choisi est au poids, des incivilités seront à envisager (déposés de déchets dans votre poubelle, décharges sauvages sur trottoir ou autres endroits). Prévoit-on un épiphénomène ? Dans ces conditions, les poubelles « publiques » de l'aire de l'autoroute A23 de Millonfosse seront-elles toujours accessibles ?</p>	<p>- L'étude sur la tarification incitative est en cours : aucune décision a été arrêtée. A priori, il s'agira d'un système basé sur le nombre de levées. Au cours de l'étude, l'ensemble des coûts du service (investissement, fonctionnement, maintenance, etc.) sont estimés afin de permettre le meilleur choix possible. - Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>

<p>Modifier le conditionnement des articles. Augmenter la durée de vie des appareils. Favoriser les réparations. Minimiser les coûts d'intervention.</p> <p>Changer le conditionnement des médicaments en fonction des besoins.</p> <p>Mise à disposition de composteurs pour les biodéchets de volume adaptés aux besoins.</p> <p>Eviter de sanctionner certaines personnes qui mettent aux déchets des volumes considérés comme exagérés.</p> <p>Vous voulez faire payer les usagers en fonction de leur production de déchets. Sur le plan juridique, comment allez-vous contrôler les volumes déposés, les fréquences et remettre aux usagers un document justifiant de la facturation?</p>	<p>- Le PLPDMA de la CC Pévèle Carembault propose de nombreuses actions pour réduire la production de déchets des usagers. Parmi elles, l'accent est mis sur le réemploi (axe 4) pour maximiser la durée de vie des objets ainsi que sur le vrac (axe 5) pour limiter les emballages. De plus, un travail conséquent sur les biodéchets est proposé (axe 6) avec le développement du compostage individuel (distribution de composteurs) et collectif.</p> <p>- Concernant la tarification incitative, c'est un mode de financement qui existe depuis de nombreuses années en France. Il consiste à corréler la facture de l'usager à sa production d'ordures ménagères résiduelles. Pour identifier et comptabiliser cette production, la collectivité envisage de distribuer des bacs pucés aux usagers, système largement répandu. Ces bacs seront scannés à chaque fois qu'ils seront vidés dans les camions de collecte ce qui permettra de connaître le nombre de sorties de bacs pour chaque usager. L'information sera lisible sur l'avis d'imposition.</p>
<p>Je n'imaginai pas qu'il soit possible d'être taxé plus que les autres quand il y a pas très loin de chez vous une grande propriété avec beaucoup d'arbres qui vous envoient de grandes quantités de feuilles en automne.</p> <p>Cela m'amène à remplir plusieurs poubelles chaque semaine pendant les mois d'octobre et de novembre.</p> <p>Et ne me dites pas que je peux en faire du compost parce que du compost j'en ai déjà tellement que je ne sais plus quoi en faire !</p>	<p>- La tarification incitative permet de corréler la facture de l'usager à sa production d'ordures ménagères résiduelles et non à sa production de biodéchets.</p> <p>- Par ailleurs, l'axe 6 du PLPDMA est entièrement dédié aux déchets verts et aux actions permettant de réduire leur production. En plus du compostage, des formations au jardinage au naturel sont proposés afin de s'approprier les bonnes pratiques de gestion des végétaux.</p>
<p>1/ Comment expliquez-vous que les citoyens du PEVELE aient plus de de déchets qu'un français moyens. Pensez-vous que nous avons choisi de vivre à la campagne pour la détruire et que nous sommes incapable de trier nos déchets ?</p> <p>2/ Comment expliquez-vous que les coûts augmentent même après mise en place de bornes à verre et de bacs. Ce qui de plus, n'est pas très écologique et provoque des nuisances.</p> <p>3/ Comment expliquez-vous que certains produits siglés « Pensez au tri » ne soient pas acceptés par les services de gestions des déchets.</p> <p>4/ Enfin une tarification à l'usage va engendrer des dépôts sauvages. Quels actions envisagez-vous pour éviter cette plaie ?</p> <p>5/ Quels engagement de résultat en terme d'efficacité et tarifaire prenez-vous avec les actions envisagées.</p> <p>6/ Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt de nos élus responsables de ce projet et des prestataires de collecte des déchets.</p>	<p>- Les importantes quantités de déchets collectés par la CC Pévèle peuvent avoir différentes origines : un service déchets très proche des usagers ce qui facilite le geste de jeter les déchets plutôt qu'encourager à les réduire, une communication peu présente n'incitant pas les efforts des habitants. L'objectif du PLPDMA est de réussir à réduire les déchets produits en impliquant l'ensemble des usagers et en proposant des alternatives efficaces.</p> <p>- L'augmentation des coûts est due à l'augmentation des tonnages de déchets à collecter et à traiter, à la hausse de tarifs unitaires de collecte et de traitement, à la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (impactant l'incinération et l'enfouissement) et à la baisse des recettes liées à la vente des matériaux.</p> <p>- Les consignes de tri des emballages sont en train de s'harmoniser en France. Actuellement, certains centres de tri ne sont pas encore équipés pour accueillir l'ensemble des emballages. La CC Pévèle Carembault travaille actuellement en collaboration avec d'autres collectivités voisines pour améliorer son centre de tri et permettent l'accueil de tous les emballages alimentaires. A noter que le logo "Point vert" (rond composé de 2 flèches vertes) signifie que l'entreprise qui a fabriqué l'emballage a payé sa cotisation auprès de l'organisme veillant à la valorisation des déchets.</p> <p>- Les retours d'expérience des nombreuses collectivités passées en tarification incitative montrent que des dépôts sauvages peuvent avoir lieu au moment de la mise en œuvre. Toutefois, leur nombre revient au niveau d'avant les changements assez rapidement (quelques mois) en général suite à la compréhension et à l'adhésion des usagers au dispositif. Ainsi la CC Pévèle Carembault mettra l'accent sur une communication claire et efficace pour susciter l'adhésion des habitants.</p> <p>- L'objectif du PLPDMA est d'éviter la production de 4 400 tonnes de déchets à l'horizon 2026. Cela permet d'être conforme à l'obligation légale de réduire de 15 % les déchets entre 2010 et 2030 (loi anti gaspillage et économie circulaire, AGEC, 2020).</p> <p>- Les marchés de collecte sont réglementés par le code des marchés publics. Il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les élus et les prestataires.</p>
<p><i>la collecte au poids c'est favoriser les déchets sauvages. c'est peut-être inadmissible de trouver plusieurs poubelles de biodéchets chaque semaine devant certaines habitations, mais au lieu de sanctionner les gens qui ont un jardin, comment les réutiliser en biomasse c'est certainement ce à quoi que nos chers élus devraient réfléchir</i></p> <p><i>On paye de plus en plus, et on aura de moins en moins de services. Commencez par faire de la productivité dans les collectivités et ensuite les citoyens pourront contribuer de manière juste.</i></p> <p><i>Si nous n'avons plus de ramassage ni de traitement, ce sera dépotoirs sauvages, dépose dans la poubelle des voisins, feux das le jardin pour brûler papier cartons à la maison, et aussi les déchets verts, plutôt que de recycler</i></p> <p>comment allez vous faire payer la collecte ? au poids ? aux nombres de personnes ? distribuer des composteurs ? du coup de combien la TOM va baisser ?</p>	<p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p> <p>- L'objectif du PLPDMA est de fournir des solutions pour réduire la quantité de déchets produits pour faire face aux enjeux environnementaux et économiques. Trier et valoriser c'est bien, ne pas produire de déchets c'est mieux. De nombreuses actions vont être réalisées à destination des habitants mais également des agents de la collectivité et des professionnels. Tous les usagers du service Déchets sont visés.</p> <p>- En parallèle du PLPDMA qui offre des alternatives pour réduire la production de déchets, la tarification incitative permet de faire payer chaque usager en fonction de sa production d'ordures ménagères résiduelles. A ce jour, la grille tarifaire n'est pas définie. Elle prendra toutefois en compte le nombre de sorties du bac ainsi que la composition de chaque foyer. A ce stade, il n'est pas possible de prédire l'évolution de la facture déchets pour chaque usager : cela dépend de nombreux paramètres (production de déchets, composition du foyer, TEOM actuelle, etc.).</p>
<p>bonjour,votre plan est plutôt une liste de pistes de réflexion qu'il faudra concrétiser par des listes d'actions pour se positionner.A votre disposition pour vous donner un avis lorsqu'elles seront élaboréescordialement</p>	<p>- Le document présenté est une synthèse du PLPDMA. Le détail de chaque action sera mis en ligne dès la délibération.</p>

<p>Depuis le passage du tri sélectif tous les 15 jours, il y a trop de déchets sans achat exceptionnel et sans publicité ( qu'on refuse depuis 1 an) la poubelle de tri est pleine en 7 jours (!!!!), on ne peut plus faire le tri et tout termine dans les sacs des ordures ménagères</p> <p>il faudrait</p> <p>soit un passage hebdomadaire,</p> <p>soit des bacs plus grands,</p> <p>soit que l'industrie diminue les emballages inutiles</p> <p>- comment voulez vous que l'on diminue nos déchets verts ?</p> <p>- pourquoi pas de dépôt de carton (de plus en plus nombreux avec les livraisons) ?</p> <p>- comment voulez vous que l'on diminue les emballages ? ( on refuse déjà les publicités et les journaux ...)</p>	<p>- L'axe 6 du PLPDMA vise à éviter la production de déchets verts et à encourager la gestion de proximité des biodéchets. Des actions seront mises en œuvre pour former les habitants au jardinage naturel, pour développer le compostage ou encore pour faciliter le broyage des végétaux utilisés ensuite comme paillage.</p> <p>- Les cartons peuvent être mis dans le bac emballages ou en déchèterie. Des dépôts de cartons ne sont pas envisagés à ce jour car cela n'inciterait pas les usagers à essayer de réduire leur production de déchets.</p> <p>- L'axe 5 du PLPDMA vise à favoriser la consommation éco-responsable. Des actions seront notamment menées pour encourager le vrac, pour former les habitants au Zéro Déchet.</p>
<p>Il est dommage que cette consultation soit organisée pendant la période des fêtes de fin d'année, cela ne semble pas être fait pour récolter un maximum de participation.</p> <p>Le plan de Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CCPC semble essentiellement punitif pour les foyers avec une menace d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, la CCPC propose peu de pédagogie hormis les formations au compostage et le défi zéro déchet de 2020-2021 mais qui ne peut accueillir que quelques centaines de famille. Il n'y a rien sur l'accompagnement des commerçants de la Pévèle pour remplacer les emballages jetables par des contenants consignés ou réutilisables. Dans certains magasins des Flandres, il est possible de laisser les suremballages directement à la sortie du supermarché, rien de tel n'est proposé dans la CCPC. Le développement du vrac reste marginal, notamment dans les supermarchés locaux.</p> <p>Par ailleurs les services d'enlèvement sont pauvres par rapport à des communes limitrophes comme Tressin, Oignies, Raimbeaucourt où la collecte des déchets recyclables est réalisée une fois par semaine contre une fois toutes les deux semaines dans la Pévèle. Ce faible passage favorise le rejet des déchets recyclables dans les ordures ménagères.</p> <p>La CCPC souhaite faire des économies mais avec la tarification incitative, elle va développer un nouveau système que nécessitera forcément un suivi, de nouveaux containers pour mesurer les quantités de déchets rejetées et donc des coûts supplémentaires....</p> <p>Ce nouveau plan qui fait peser la responsabilité uniquement sur les citoyens va favoriser le développement de mauvaises pratiques comme l'incinération de déchets dans les jardins ou les dépôts sauvages.</p>	<p>- La consultation du PLPDMA a été organisée sur 4 semaines soit une semaine de plus que le délai minimum inscrit au Code de l'Environnement. Par ailleurs, de nombreuses contributions ont été recueillies contrairement à la plupart des consultations PLPDMA lancées par d'autres collectivités.</p> <p>- L'objectif du PLPDMA que va lancer la CC Pévèle Carembault est d'aider les usagers à réduire leur production de déchets. L'axe 1 est entièrement dédié à la communication et à la sensibilisation sur les thème de la réduction des déchets et sur les bons gestes de tri. Ce sont 32 actions qui vont être développer par la collectivité. Ainsi par exemple, tout un catalogue d'ateliers zéro déchets sera disponible pour maximiser le nombre d'usagers sensibilisés, des actions seront menées dans les écoles, des formations au jardinage au naturel seront réalisées, des réflexions avec les professionnels seront engagées.</p> <p>- En France, par défaut, tout consommateur est libre de laisser les emballages des produits qu'il a acheté dans le commerce où il fait son achat. Par ailleurs, l'action 19 du PLPDMA est consacrée à la promotion du vrac et des acteurs qui le favorisent.</p> <p>- Une étude d'opportunité de mise en œuvre de la tarification incitative est en cours. Elle vise à estimer l'impact de la tarification incitative sur les tonnages mais également sur les coûts du service. Des investissements sont en effet nécessaires mais ils sont compensés par les économies réalisées sur le traitement (moins d'ordures ménagères résiduelles = un coût de traitement maîtrisé).</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Ma première remarque concerne la rubrique "Gaspillage alimentaire" : on incite au Gourmet Bag. C'est super, mais je remarque que souvent, sous prétexte de lutter contre le gaspillage alimentaire, on crée un déchet d'emballage non négligeable (ex : le reste de pizza qui en emporté dans une boîte pouvant contenir une pizza complète). Je trouve, dans l'ensemble, que la question de la consigne pourrait être approfondie avec les professionnels de la restauration hors foyer (restaurant, restauration scolaire, livraison de repas par la CCPC), en particulier quand il y a des routines de consommation ou de livraison. D'ailleurs, cela pourrait passer par une incitation à l'innovation pour développer des contenants spécifiques, proposés à la vente aux consommateurs finaux ou aux sociétés de restauration (ex : boîtes de pizza réutilisables).</p> <p>Ma seconde remarque concerne le compostage : j'ai vu des communes rurales qui s'étaient doté de composteurs collectifs. Ces derniers étaient assortis de panneaux explicatifs sur la nature des déchets à y mettre ou sur la maturité du compost. J'avais pris des photos, je peux les partager.</p> <p>Enfin, ma dernière remarque ne rentre peut être pas dans le cadre de la prévention, mais plutôt de la collecte. Je pense qu'il sera important, dans le prochain marché, de considérer les centres villes différemment des quartiers plus excentrés, pour ce qui est de la collecte des déchets : les logements y sont plus petits, pas forcément dotés de garages pour y stocker les containers. De nombreux déchets ou containers sont aujourd'hui déposés dans la rue longtemps avant le jour de la collecte. Cela génère à la fois de la pollution visuelle, de l'insalubrité, et augmente le risque de dispersion des déchets dans l'environnement. La collecte en elle-même peut poser problème quand un camion de taille standard doit emprunter une rue étroite de centre ville, il y aurait peut être moyen d'avoir des véhicules de plus petite taille pour les quartiers plus difficiles d'accès...</p> <p>Merci pour la possibilité qui est donnée de s'exprimer ! Je reste à disposition s'il y a besoin d'aller plus loin dans le partage des éléments ci-dessus</p>	<p>- L'action 10 du PLPDMA vise à promouvoir le Gourmet Bag chez les restaurateurs. Le choix a été fait par la collectivité de ne pas fournir d'emballages aux restateurs pour ces Gourmets bags mais plutôt d'inciter les restaurateurs a utilisé ce dispositifs en encourageant les clients à utiliser leurs propres contenants. L'objectif en effet est de ne pas créer un déchet supplémentaire. Pour mener à bien cette action, une réunion de travail avec les partenaires est prévue. La question de la consigne pourrait être évoquée.</p> <p>- L'axe 6 du PLPDMA est dédié à la réduction des déchets verts et à la gestion de proximité des biodéchets. Parmi les actions prévues, l'action 23 vise à développer le compostage collectif en s'appuyant entre autres par une bonne communication. Enfin concernant votre dernière remarque, nous intégrons vos suggestions dans notre réflexion sur la définition de notre prochain marché de collecte des déchets.</p>

<p>Tarification incitative ; la prévoir en fonction du nombre d'habitants d'une propriété en ce qui concerne les ordures ménagères.</p> <p>Biodéchets : Les gens aisés qui font entretenir leur jardin, n'auraient pas de biodéchets en quantité alors que les autres qui le font eux-mêmes en auraient davantage et devraient payer plein pot.</p> <p>Déchetteries : Pour ceux qui ne peuvent se rendre facilement en déchetterie, multiplier les bacs de récupération : En plus des verres, les huiles usagées, les déchets toxiques etc.</p> <p>Les idées développées sont vertueuses. Sans doute faudra-t-il accepter de payer davantage pour préserver notre environnement.</p>	
<p>Bonjour, dans le MAG' une remarque est faite sur la pose de 3-4-5 voir 6 bacs de tonte de pelouse qui sont mis en ramassage l'été. Mais, comment faire pour un terrain de 1000m<sup>2</sup> et plus? Le volume de compostage est important (le composteur "offert" par la Pévèle-Carembault est vite rempli).</p> <p>Ces déchets verts ne sont-ils pas transformés en biogaz avec la méthanisation qui permet l'alimentation des autobus urbains?</p> <p>Dans le cadre du "bien recycler" il serait utile de donner plus de précisions sur ce recyclage.</p> <p>Je pense que même pour les personnes attentives au remplissage de la poubelle "jaune", le tri des 'plastiques' n'est pas évident. En effet nous avons encore des restrictions sur les barquettes, pots yaourt et autres, mais à terme ne devaient-ils pas être pris en charge et revalorisés?</p> <p>La description des déchets à jeter dans le bac jaune va t'elle évoluer et devenir plus claire et précise?</p>	<p>- L'objectif du PLPDMA est de réduire la quantité de déchets et non d'avoir une meilleure valorisation (c'est un axe de réflexion de la collectivité mais la priorité est celle de la diminution des quantités). - L'axe 6 du PLPDMA vise à éviter la production de déchets verts et à encourager la gestion de proximité des biodéchets. Des actions seront mises en œuvre pour former les habitants au jardinage naturel, pour développer le compostage ou encore pour faciliter le broyage des végétaux utilisés ensuite comme paillage. De plus, aujourd'hui les déchets verts collectés sont compostés, ils n'alimentent pas le réseau d'autobus.</p> <p>- L'harmonisation des consignes de tri est en cours à l'échelle nationale : cela prend du temps puisque qu'il faut adapter les installations et centres de tri. A ce jour, le centre de tri où les emballages de la CC Pévèle Carembault sont envoyés n'est pas équipés pour gérer les barquettes, films, etc. Il sera bientôt en capacité de le faire et la collectivité en informera les habitants. Par ailleurs, les consignes de tri sont disponibles sur le site internet de la collectivité, à la rubrique "Gestion des déchets".</p>
<p>Bonjour.</p> <p>Je souhaite compléter la Soumission #150 par 2 autres idées:</p> <p>1/ La ferme des Épinchelles, implantée à Phalempin propose des yaourts naturels en pots en verre qui sont réutilisés. La distribution se fait par "La Ruche qui dit oui" qui retourne les pots qui doivent être rendus propres. Encore une pratique à encourager. Beaucoup de fermes proposent des yaourts en pots jetables. Il est très dommage de reproduire avec des produits locaux les mêmes erreurs que la grande distribution.</p> <p>2/ Je croise parfois quelques "bons citoyens" qui spontanément ramassent les déchets semés par d'autres dans les fossés. Ces bonnes volontés pourraient être démotivées par la tarification incitative des déchets. Il faudrait imaginer une exception/solution sous contrôle des commissions environnement locales par exemple pour ces bons exemples.</p>	<p>- Le PLPDMA de la CC Pévèle Carembault encourage les pratiques incitant à réduire les déchets. La consigne n'est pas ciblée précisément mais l'achat en vrac ainsi que la consommation responsable sont encouragés.</p> <p>- La tarification incitative envisagée par la CC Pévèle Carembault consisterait à comptabiliser le nombre de sorties du bac d'ordures ménagères résiduelles. A priori les volumes collectés sur la voie publique ne sont pas suffisants pour impacter le nombre de sorties. Par ailleurs, la grille tarifaire définissant les règles de facturation n'est pas encore définie. Cette problématique sera intégrée à la réflexion.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- interdire le dépôt de prospectus dans les boîtes aux lettres, l'autocollant stop pub n'est pas toujours respecté</li> <li>- prendre en compte le nombre d'occupants du logement si tarification au poids (notamment le nombre d'enfants!)</li> <li>- réduire la collecte des déchets verts au seul bac fourni</li> <li>- ne pas sanctionner le consommateur des abus d'emballages sur certains produits</li> <li>- fournir des composteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité n'a pas la compétence pour interdire le dépôt de prospectus dans les boîtes aux lettres, d'autant plus que certains usagers souhaitent les recevoir. En revanche, les usagers peuvent signaler aux éditeurs des prospectus qu'il y a un stop pub sur la boîte aux lettres et qu'il doit être respecté.</li> <li>- La grille tarifaire d'une tarification incitative prend toujours en compte la composition du foyer.</li> <li>- Le PLPDMA va permettre d'engager une réflexion sur la collecte des biodéchets dont l'une des options possibles serait effectivement de collecter uniquement les bacs fournis.</li> <li>- La tarification incitative permet de corréliser la facture de l'utilisateur à sa production d'ordures ménagères résiduelles et non à celle des emballages. Par ailleurs, les actions du PLPDMA fournissent des alternatives aux usagers pour aller vers une consommation plus responsable, favorisant le Zéro déchet.</li> <li>- Concernant les biodéchets, l'action 22 prévoit la distribution de composteurs aux usagers ayant un jardin et l'action 23 propose la mise en place de composteurs de quartier. Cela permettra de réduire les quantités de biodéchets à collecter.</li> </ul>
<p>Le Mag page 15 : "Cela ne peut plus durer" Très agressif.</p> <p>On supprime toutes les haies et pelouses du Pévèle?</p> <p>J'ai résolu le problème depuis 35 ans en broyant mes branchages et en les compostant avec les tontes de ma pelouse.</p> <p>Puis tout va sur le jardin.</p> <p>Pas sûr que tous puissent le faire.</p> <p>Faire payer les déchets à la quantité pour inciter les gens à les jeter dans la nature, j'ai peur que cela fonctionne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collectivité dédie un axe complet du PLPDMA sur la réduction des déchets verts. Des actions sont mises en œuvre pour offrir des solutions aux usagers : compostage, broyage, jardinage au naturel.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> </ul>

<p>Bonjour,</p> <p>J'ai beaucoup d'interrogations concernant la tarification incitative et son efficacité. Sera-t-elle proportionnelle au nombre d'habitants du foyer ? N'est ce pas encore un moyen détourné d'augmenter impôts et taxes ? Vous engagez-vous à baisser les taxes des foyers rejetant moins de 741 kg par habitant, chiffre mentionné dans le magazine pour 2021? Ne faut-il pas aussi se pencher sur une meilleure valorisation des déchets (type déchets verts) ?</p> <p>NB: Je pose la question car la nouvelle politique tarifaire pour les centres de loisirs, imaginée pour lutter contre l'absentéisme a surtout fait grimper ma facture et celle de nombreuses familles...</p> <p>Cordialement</p>	<p>- La tarification incitative permet d'encourager les comportements les plus vertueux en corrélant la facture de l'utilisateur à sa production d'ordures ménagères résiduelles. A ce stade, la grille tarifaire définissant précisément les règles de facturation n'est pas connue. Il n'est donc pas possible de connaître l'impact de ce changement de mode de financement sur la facture de chaque usager. En revanche, il est certain que la grille tarifaire prendra en compte le nombre de personnes composant chaque foyer. De plus, l'objectif n'est pas de produire moins de X kg de déchets par habitant mais de produire le moins de déchets possibles. Le fonctionnement de la tarification incitative fera l'objet d'une communication claire et pédagogique lorsque son fonctionnement aura été défini et validé par la CC Pévèle Carembault.</p> <p>- En parallèle de la tarification incitative, la CC Pévèle Carembault met en œuvre un PLPDMA qui vise justement à fournir des solutions aux usagers pour réduire leur production de déchets avec notamment un travail sur les déchets verts pour réduire leur production et valoriser sur place ceux qui sont tout de même produits (compostage, broyage, jardinage au naturel, etc.).</p> <p>- A titre informatif, les collectivités en tarification incitative collectent en moyenne 134 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant et par an contre 180 kg en 2019 pour la CC Pévèle Carembault.</p>
<p>J'ai lu attentivement le dernier PC Le Mag'. J'aurais aimé connaître l'évolution du nombre d'habitants pour mieux analyser l'évolution du poids des déchets. Quelques suggestions :- réduire et gérer les biodéchets : créer dans chaque commune un lieu de compostage communal (avec redistribution du compost aux administrés et à la commune) et mettre à disposition un broyeur communal;- allonger la vie des produits : si tiers-lieu, le rendre itinérant afin de toucher l'ensemble de la population;- consommer responsable : développer l'emploi des emballages personnels;- réduire les déchets dangereux : sensibiliser à la toxicité des produits de bricolage (white spirit, acétone, peintures, vernis, ...) et de jardinage;- développer des outils économiques : inciter les commerçants à réutiliser les emballages et à accepter les emballages personnels; donner de la visibilité aux associations de réemploi en leur donnant une ou deux pages dans le mag afin qu'elles puissent mettre en valeur les objets qu'elles possèdent. Concernant les encombrants, il faut éduquer les gens en ne ramassant plus les déchets qui peuvent être emmenés à la déchetterie (cartons, petits meubles, ... )</p> <p>Nombreux sont ceux qui ne se donnent pas la peine de remplir leur voiture pour aller en déchetterie. Peut-être faudrait-il supprimer le ramassage des encombrants et organiser un ramassage sur rendez-vous comme cela existe dans la MEL ??? Et en déchetterie, il faudrait contrôler davantage ce qui est jeté pour séparer ce qui n'est pas réutilisable de ce qui peut-être réparé et réemployé ou tout simplement, donné directement à une association. Il faudrait aussi informer davantage sur le devenir des encombrants. Après le ramassage par le camion, les encombrants sont-ils triés, comme me l'a dit un voisin, ou vont-ils directement à l'enfouissement ? Enfin, il faut trouver un équilibre entre les solutions qui incitent à réduire ses déchets, à mieux trier (si le tonnage de verre récupéré a augmenté, c'est peut-être que plus d'habitants se donnent la peine de déposer leurs bouteilles en container), et un effet négatif qui amènerait certains à brûler leurs déchets ou à les déposer dans la nature. C'est un sujet très compliqué et qui demande l'adhésion de toute la population. La sensibilisation doit concerner l'ensemble de la population car la perception de ce problème est plus une affaire de culture familiale qu'un problème de génération ou de catégorie socio-professionnelle. Meilleurs vœux à toutes les équipes de la CCPC.Cordialement</p>	<p>- La population de la CC Pévèle Carembault a augmenté d'environ 1 %.- La collectivité consacre un axe entier du PLPDMA aux biodéchets. Parmi les actions pour réduire leur production, le développement du compostage collectif est prévu. Pour l'instant, l'idée n'est pas d'avoir un composteur communal mais des composteurs de quartier, en pied de résidences ou encore dans les cimetières : cela va permettre d'en avoir plus à disposition. En revanche, la collectivité va aider les communes volontaires à acheter un broyeur pour qu'il soit ensuite proposé aux particuliers et/ou aux professionnels.- L'axe 4 du PLPDMA est consacré à l'augmentation de la durée de vie des produits. La collectivité souhaite en effet structurer la filière du réemploi. De plus, une étude va être menée sur l'opportunité d'un nouveau tiers-lieu et si oui, dans quelles conditions. La mobilité fera partie de la réflexion.- L'action 28 sur la sensibilisation des usagers aux produits dangereux a été élargie : initialement focalisée sur les piles, elle visera également les autres produits chimiques.- Le vrac, où les consommateurs sont encouragés à venir avec leurs propres contenants, est l'objet de l'action 19 : l'objectif est de mettre en lumière les acteurs déjà engagés en incitant les autres à suivre pour profiter également de cette visibilité. - La visibilité des acteurs est un enjeu fort pour le PLPDMA. L'action 14 vise à promouvoir les solutions de réemploi et réparation du territoire. Elle s'appuiera sur de nombreux supports. L'idée d'une diffusion dans le Mag pourra être retenue.- La collecte des encombrants pourrait devenir une collecte sur rendez-vous dans les prochains mois. Actuellement, les encombrants sont triés après la collecte : 40 % sont revalorisés et 60 % sont enfouis.Par ailleurs, le PLPDMA va permettre de structurer la filière de réemploi en déchetterie afin de permettre aux usagers qui apportent leurs objets de les donner, de les réparer ou de les échanger au lieu de les jeter.- L'axe 1 du PLPDMA est consacré à la communication et à la sensibilisation : cet enjeu a en effet été bien mis en lumière au cours de l'élaboration du PLPDMA et sera la base de la stratégie de réduction des déchets de la collectivité.</p>

Proposition de rajouter sur l'axe "allonger la durée de vie des produits", l'étude pour le développement du réemploi:

- en "Collectif" ("Fédération") d'acteurs du territoire
- en Insertion par l'activité économique
- pour des permanences en déchetterie, espaces de stockage et de revalorisation et une nouvelle antenne fixe (Carembault) et/ou mobile (recyclerie mobile)

A cette fin, proposition de lancer début 2022 (invitation) un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire existants et à venir (porteur) :

- Dons de soie
- Cidre
- Gecco
- 0 déchets
- Repair Café Pévèle
- Division 0
- Lombric
- La Compagnie Inclusive
- CODEV
- CCPC
- ...

Tout d'abord je précise que je fais des efforts dans ce sens : réduction des déchets, surtout ...non recyclables, mais qu'il faudrait réduire en AMONT.

Les entreprises devraient proposer uniquement des produits que l'on peut valoriser. Certaines le font. Pourquoi pas toutes? >> Action de l'état ???

Nous sommes inondés par des gadgets à bas coût (ex: bricoles distribuées aux caisses pour ...les enfants !) Leur proposer plutôt une place de cinéma...

Propositions intéressantes qui peuvent être améliorées :

- "Gourmet Bag" : inciter les gens à prendre leur propre boîte pour les restes quand ils vont au restaurant >>un emballage en moins
- "Renforcer le don alimentaire": interdire de jeter les invendus (ex : les pains, viennoiseries... encore jetés chaque jour à...)
- (voir questions)

Critique à propos des chiffres donnés dans le Mag :

- "741kg de déchets par pers. en PC contre 580kg en France">>Vous ne tenez pas compte de la différence du type d'habitat (moins d'appartements en PC donc plus de déchets verts) >>culpabilisation faussée
- Explosion de la quantité des déchets >> mais augmentation du nombre d'habitants en PC
- Vous critiquez les personnes qui déposent plusieurs bacs de déchets verts devant chez eux (remarque : autrefois ils les brûlaient !) : en effet certains ont un grand jardin et pourraient faire un (ou plusieurs) compost >> les y inciter
- Par contre d'autres choisiront la solution de facilité comme beaucoup d'habitants de la région qui ne veulent plus d'entretien de leur jardin; et l'excuse sera de produire moins de déchets ! >> Arrachage des haies suivi de la pose de clôtures hermétiques et souvent plastifiées (remarque : barrière pour la trame verte : ex: hérissons); Utilisation de robots tondeuses (pelouse qui devient un désert écologique); Pose de macadam, etc...CATASTROPHE pour la biodiversité

Pour empêcher ce basculement, obliger les habitants à respecter un coefficient de biotope suffisamment élevé, et pas seulement pour les nouvelles constructions !

Il nous avait été annoncé une baisse des coûts en contrepartie du dépôt des bouteilles...en verre ???

La taxe incitative liée à la quantité de déchets me semble plus intéressante et juste que la taxe correspondant à la valeur locative : on peut avoir une grande propriété et peu de déchets. Cela valorise les personnes qui font des efforts. Mais risque de décharge dans la nature

Pourquoi :

- ne pas recycler plus? >>les pots de yaourts, les suremballages, l'aluminium,...
- ne pas produire différemment ?>>Interdire la fabrication de ce qui n'est pas recyclable s'il existe une solution alternative
- ne pas rétablir des consignes ?

- **Le réemploi est l'un des axes de travail du PLPDMA (axe 4). Une étude est notamment prévue sur l'opportunité de créer un tiers-lieu dédié au réemploi et à la réparation. Elle permettra de réfléchir à la filière actuelle, aux besoins spécifiques et aux réponses qui peuvent y être apportées.**

**A ce jour le cahier des charges de l'étude n'est pas encore rédigé mais la volonté des acteurs locaux de participer à l'étude est bien notée.**

- **Le PLPDMA propose des actions qui entrent dans le cadre de la compétence Déchets de la collectivité. Les actions à mener par l'Etat ne sont donc pas évoquées.**

- **En milieu à dominante rurale, les habitants produisent en moyenne 644 kg par habitant ce qui est bien inférieur aux quantités des habitants de Pévèle Carembault.**

- **La population augmente d'environ 1 % par an. Cela ne suffit donc pas à expliquer les hausses des quantités de déchets.**

- **L'axe 6 du PLPDMA propose des actions pour éviter la production de déchets verts avec notamment des incitations à développer le compostage ainsi que des formations pour jardiner au naturel. Il n'est pas dans les possibilités de la collectivité d'obliger les habitants à maintenir un certain niveau de biotope.**

- **Pour rappel, l'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets produits. Un meilleur tri et un meilleur recyclage sont de bonnes actions mais ne rentrent pas dans le cadre du PLPDMA.**

- **Pour l'instant, la consigne n'est pas une solution envisagée par la collectivité. Toutefois certains acteurs locaux la développent.**

- **Le broyage est une solution prévue dans le cadre du PLPDMA avec la mise en place d'aide à l'achat de broyeurs par les communes qui pourront ensuite les mettre à disposition des particuliers et/ou professionnels.**

<p>-les déchets verts ne sont-ils pas utilisés pour la méthanisation ? Si problème de la non-homogénéité, pourquoi ne pas faire un tri des déchets verts ? &gt;&gt; 2 poubelles vertes pour ceux qui ont la place</p> <p>Peut-on proposer un broyage "ambulatoire" ?</p>	
<p>Bonjour</p> <p>Pour faire à votre annonce dans le mag concernant la consultation publique sur la réduction des déchets, j'aurais aimé apporté mes observations.</p> <p>Tout d'abord concernant les chiffres des tonnages produits: il me paraîtrait intéressant de mettre en corrélation ces chiffres avec les données d'augmentation de population de la CCPC et faire tout de même une atténuation avec l'effet télétravail qui impacte maintenant le contenu de nos poubelles. Il semble tout de même que l'effet population semble la plus probable car les augmentations de tonnage des déchets verts sont du même ordre que les autres ordures ménagères.... (sachant que volumes de déchets "verts" jetés par un habitation n'évolue que très peu sur une année</p> <p>Ensuite concernant la remarque sur les quantités de déchets verts et le nombre de bacs pouvant aller jusque 6. Je pense que le nombre ne va cesser d'augmenter car vous avez limiter l'accès à la déchèterie et les personnes allant rejeté régulièrement ces déchets vert vont devoir trouver une solution qui sera donc la poubelle verte....</p> <p>Il me semble que la lutte contre les déchets vert et un faux problème car lors d'une réunions dans le cadre de mon travail, j'ai été informé d'un manque de déchets vert pour réaliser le compostage ... Donc on a d'un coté un manque de produit et de l'autre on ne souhaite plus les collecter....</p> <p>La décision donc de limiter l'accès aux déchèterie pour ce type de déchet semble non cohérente, n'aurait 'il pas fallu ne pas mettre de limite d'accès à la déchèterie pour les déchets verts??? Autre solution pour réduite le ramassage du vert, limiter à une poubelle par semaine mais donner un accès sur la commune à une benne comme cela se fait dans des communes voisines pour le complément??</p> <p>Il me semble intéressant de pouvoir aborder le problème des déchets mais je ne suis pas certain qu'une tarification au poids soit la solution. en effet, il y aura une augmentation des incivilités liés à des déchets rejetés dans la nature et je ne pense pas que ce soit une plus valu de faire payer au poids.</p> <p>Vous avez déjà réduit le ramassage des déchets recyclage en annonçant/justifiant d' un gain d'argent et en basculant les déchets Verre dans des container... Je pense que cela n'a pas changé grand chose sauf que nos poubelles recyclages ne peuvent pas contenir 2 semaines de ces déchets ... et on est obligé de jeter dans les ordures ménagères des éléments recyclable... Vous avez également réduit à juste titre le passage des déchets vert pendant la période hivernale</p> <p>J'espère que mes remarques concernant cette consultation seront prises en compte. Je suis disponible pour en discuter ci nécessaire mais la solution apporté ne me parait pas la bonne malheureusement</p> <p>Cordialement</p>	<p>- La hausse de la population de la CC Pévèle Carembault est d'environ 1 % entre 2020 et 2021. Cela n'explique pas entièrement la hausse des tonnages.</p> <p>- Il peut exister un manque de déchets verts pour alimenter des composteurs collectifs mais les plateformes de compostage industrielles telles que celles utilisées pour les déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchèterie n'ont pas ce problème. L'axe 6 du PLPDMA propose des actions pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets avec notamment des incitations à développer le compostage et le broyage ainsi que des formations pour jardiner au naturel. Ce type de formations donnera des clés pour limiter la quantité de déchets verts à évacuer et favoriser l'enrichissement des sols des habitants.</p> <p>- Les retours d'expérience des nombreuses collectivités passées en tarification incitative montrent que des dépôts sauvages peuvent avoir lieu au moment de la mise en œuvre. Toutefois, leur nombre revient au niveau d'avant les changements assez rapidement (quelques mois) en général suite à la compréhension et à l'adhésion des usagers au dispositif. Ainsi la CC Pévèle Carembault mettra l'accent sur une communication claire et efficace pour susciter l'adhésion des habitants.</p>
<p>Les poubelles jaunes et vertes devraient être ramassés toutes les semaines ou alors de fournir des poubelles plus grandes.</p> <p>Les encombrants ne sont pas assez fréquents.</p>	<p><b>Pévèle Carembault intègre vos propositions à sa réflexion sur la définition du prochain marché de collecte des déchets ( 1 janvier 2024)</b></p>
<p>Ne serait-il pas possible de faire de l'éducation au tri efficace?</p> <p>Réduire la quantité de déchets mal triés et de non recyclable, ok.</p> <p>Mettre des amendes aux pollueurs et aux mauvais trieurs, même les particuliers, ok.</p> <p>Réduire la quantité de recyclé parce que ça n'a pas de débouchés, non.</p> <p>De même que de bloquer l'accès à la déchèterie, non.</p> <p>Ces déchets ne trouvant pas de place vont se retrouver dans des décharges sauvages (c'est déjà horrible alors que le blocage n'a pas encore été mis en place....)</p>	<p>- L'axe 1 du PLPDMA est dédié à la communication et à la sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets : des actions seront mises en œuvre en ce sens.</p> <p>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</p>

J'ai une remarque concernant la baisse du volume des déchets verts. J'habite une maison sur un terrain de 1500 m<sup>2</sup>, donc avec beaucoup de déchets verts à évacuer toute l'année. Toutes les semaines je sors la poubelle verte, et il n'est pas rare que j'y ajoute des sacs supplémentaires, notamment en automne avec toutes les feuilles mortes ramassées, en été lorsque mon bac de compostage est plein de pelouse, ou lorsque je dois tailler mes haies. J'ai en outre fait partie du programme zéro déchet en 2021, et j'y ai appris à alléger mes poubelles non recyclables en déposant dans les bacs verts les restes de nourriture non compostables : viande, fromages, pelures d'agrumes, etc... En fait je n'ai pas l'impression de déposer plus de déchets verts qu'il n'en faudrait, en opposition avec votre article du dernier mag : "Il n'est pas rare de voir 3, 4, 5 bacs de branchages... déposés chaque semaine. Cela ne peut plus durer" J'aimerais que vous m'expliquiez comment faire pour que ça ne dure plus. Je revends un bout de parcelle pour n'avoir que 200m<sup>2</sup> de terrain ? J'abat toutes mes haies végétalisées pour mettre des haies en plastiques hideuses ? C'est vrai cela se voit de plus en plus dans nos campagnes... Quand j'étais petit, on brûlait les branchages au fond du jardin, aujourd'hui c'est interdit... Quand j'étais petit ma commune mettait à disposition un grand conteneur pour les déchets du jardin, chargé à chacun d'y déposer ses branchages ou pelouses. Pourquoi ne voit-on pas ça ici ? ça ne réduirait sans doute pas le volume de déchets ramassés mais ça diminuerait sans doute le coût du ramassage... Enfin et j'en resterai là, j'aimerais comprendre vos chiffres du dernier mag : tous les poids de toutes les catégories de déchets augmentent considérablement. Cela me semble absolument normal compte tenu de l'augmentation de population en Pévèle Carembault non ? j'habite Ennevelin et au vu des derniers lotissements construits il me paraît évident que le poids des déchets va suivre une pente ascendante... La Pévèle Carembault se bétonne à tout va, ne soyons pas étonnés qu'on y découvre aussi les méfaits de l'urbanisation. Merci de votre lecture.

J'ai parcouru le journal Pévèle Carembault de fin décembre où l'on parle longuement du traitement des déchets. À la page 15 un paragraphe en gras m'a fait bondir. Le rédacteur semble horrifié du nombre de bacs de tonte ou fagots de branchages. Peut-être ne s'est-il pas rendu compte que nous vivons en campagne, que les constructions sont édifiées sur de grands terrains enherbés, avec des arbustes, ce qui rend l'environnement général plaisant (et pas que pour les propriétaires). D'accord, ça a un coût. Chiffrez-le ! nous faisons tous des efforts pour réduire nos déchets mais le commerce ne nous aide pas (cartons en surnombre, suremballages). Que proposez-vous pour les tontes, branchages ? Des bennes disposées ça et là comme les bennes à verre ?, mais que feront les personnes âgées ne pouvant faire cette évacuation. Ou pire la conduite à la déchetterie, auquel cas il faut une voiture adaptée. La tarification au poids (ça existe en France, mais je ne sais comment ça fonctionne), forfaitaire sur l'année (mauvaise idée) ou au coup par coup, ou suivant la saison (pas de tonte en hiver et la CCPC le fait déjà) pourrait être une solution. En tout cas, pensez aux personnes âgées sans moyen de déplacement, ou à faibles revenus. Tous les habitants n'ont pas 50 ans !!!! Je suis curieux de connaître la suite.  
NB : absent pendant les fêtes de fin d'année, j'ai découvert le magazine le 2 janvier. Or l'enquête est terminée le 4. Un peu court, non ?

**- L'axe 6 du PLPDMA propose des actions pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets avec notamment des incitations à développer le compostage et le broyage ainsi que des formations pour jardiner au naturel. Ce type de formations donnera des clés pour limiter la quantité de déchets verts à évacuer.- La hausse de la population de la CC Pévèle Carembault est d'environ 1 % entre 2020 et 2021. Cela n'explique pas entièrement la hausse des tonnages.**

**- Le PLPDMA vise à réduire les quantités des déchets collectés par la CC Pévèle Carembault. La collectivité dédie un axe entier pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets. Plusieurs actions sont prévues pour offrir des alternatives à la production de déchets verts aux usagers : développement du compostage, formation au jardinage au naturel et encouragement du broyage. Pour information, environ 160 kg de déchets verts sont collectés par habitant sur le territoire de la collectivité alors que les collectivités à dominante rurale collectent en moyenne 30 kg/hab.**  
**- Une étude est en cours sur la tarification incitative : la réflexion porte notamment sur la règle de facturation (nombre de sorties du bac noir par exemple). Aucune décision a été prise pour le moment. Toutes les spécificités du territoire et de ses usagers sont prises en compte.**  
**- La consultation a été ouverte entre le 6 décembre 2021 et le 4 janvier 2022 soit 4 semaines. Le minimum légal est de 3 semaines mais la collectivité a souhaité allonger ce délai d'une semaine pour permettre un maximum de contributions.**



<p>Bonjour,</p> <p>Merci pour cette initiative.</p> <p>J'aurais 3 remarques/propositions:</p> <p>1. L'achat en vrac est une bonne idée mais encore trop réservé à une "élite" (99% du vrac concerne les produits bio dans des magasins éthique (BioCoop, GrandFrais...) et le prix n'est pas le même) Pourrions-nous transmettre aux députés/sénateur un projet pour rendre obligatoire dans les grandes surfaces des produits STANDARD (type pâtes panzani) en vrac (et à un prix ne dépassant pas celui en emballage traditionnel)</p> <p>2. La tarification incitative, si elle semble à première vu une bonne idée, risque de génère une forte augmentation des déchetteries sauvages ou déchets ménager en déchetterie. Auditeur de RMC j'ai entendu parler d'une société élue PME de l'année dans un concours des PME Française. <a href="https://b-bot.com/">https://b-bot.com/</a> Ils mettent à disposition des collecteurs de bouteilles plastiques contre des bon d'achats! Ce qui rendrais le tri plus attractif. De plus chacune de ces bouteilles ne pourra pas se retrouver dans un camion mal trié et donc redirigé vers l'enfouissement.</p> <p>3. A quand un retour du verre consigné? Un format de bouteille standard toute marque confondu, une capsule en alu 100% recyclable, des bouteilles qui ne nécessite qu'un lavage/stérilisation pour être réutilisé, une consigne qui incite fortement au recyclage.</p> <p>Merci pour vos actions et cette consultation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lobbying auprès du Parlement dépasse la compétence Déchets de la collectivité. A ce jour, il n'est pas prévu d'aller dans ce sens bien que le sujet soit très intéressant.</li> <li>- Les différents retours d'expérience des collectivités qui sont passées en tarification incitative montrent que les décharges et dépôts sauvages peuvent légèrement augmenter dans les premiers mois du changement de financement. Cependant au bout de quelques mois, cela revient au niveau d'avant le changement : les usagers ayant recours aux décharges sont les mêmes avant et après le changement de financement. Une communication claire et précise sera mise en œuvre par Pévèle Carembault pour encourager l'adhésion des usagers à la démarche.</li> <li>- Le geste de tri est un geste citoyen : il peut paraître incongru de récompenser ce geste par un bon d'achat qui incite à la consommation et donc à la production de déchets. Par ailleurs, les bouteilles plastiques sont une source de revenus importante pour la collectivité : le plastique qui les compose est en effet très prisé. Si ce type de déchets n'est plus collecté par la collectivité, une part des recettes n'existera plus ce qui devra être compensé ailleurs. La réflexion peut toutefois être approfondie.</li> <li>- La consigne est en effet une bonne alternative aux déchets plastiques. Cependant la collectivité peut uniquement encourager les professionnels à se poser la question mais elle a aucun pouvoir pour aller plus loin.</li> </ul>
<p>Comment sont pris en compte les effets du télétravail dans le volume de déchets produits notamment quand le lieu de travail est situé en dehors de la communauté de commune? (les déchets auparavant produits sur le lieu de travail le sont maintenant en partie à domicile)</p>	<p>- L'effet du télétravail est difficilement quantifiable : il a très certainement contribué en partie à la hausse des tonnages collectés. Toutefois cette hausse est visible depuis de nombreuses années. Le télétravail ne peut donc pas être le seul facteur.</p>
<p>Je trouve que le tri des déchets suite à des travaux dans la maison (carrelage, cassants, gravats, etc. ) n'est pas assez poussé et que trop de chose partent aux encombrants. Les matières plastiques ne sont pas suffisamment triées selon leurs origines et je pense doivent se souiller mutuellement et rendre le recyclage difficile. Je pense que beaucoup trop de "plastiques" finissent encore dans les poubelles ménagères. Il faudrait je pense avoir des indications de tri plus claires que ce soit pour les déchets verts ou le tri sélectif. La mise en place de bennes pour le verre évite justement les erreurs, mais il faut renforcer la signalétique aux abords concernant ce qui est interdit de mettre dedans. Je que la facturation au poids des poubelles ménagères est une bonne chose, à condition d'avoir des conteneurs identifiant de façon sure chaque habitation et éviter les fraudes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'axe 1 du PLPDMA est entièrement consacré à la communication et à la sensibilisation des usagers à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri. L'enjeu sur le tri est bien remonté jusqu'à la collectivité qui va travailler pour que les gestes de tri soient mieux assimilés par les usagers.</li> <li>- Une étude est en cours sur la tarification incitative. Le prérequis à ce mode de financement est en effet de pouvoir individualiser la production d'ordures ménagères de chaque usager. Pour cela, le dispositif envisagé serait la fourniture d'un bac pucé pour chaque usager. La mise en œuvre de la tarification incitative s'accompagnera d'une importante campagne de communication pour susciter l'adhésion des usagers et limiter le risque de fraude.</li> </ul>
<p>Bonjour. Je ne comprends pas que vous n'avez pas identifié dans votre liste de partenaires les associations qui ont participé à la réduction des déchets sur le territoire ces dernières années. Le programme présenté ici semble bien léger, et j'espère que l'augmentation récente de notre taxe servira à des choses plus concrètes et pas à de la simple communication. Vous indiquez vouloir mobiliser 15 agents en 6 ans, on imagine que ce ne sera pas sur du temps plein pendant 6 ans, sinon le million d'euros risque de ne pas suffire... Les 4000 tonnes évitées ne signifient pas une baisse de 4000 tonnes des déchets sur la CCPC, par rapport à aujourd'hui, puisque notre volume est en constante augmentation. bref, j'espère qu'il y aura un vraie consultation sur un programme un peu plus détaillé à l'avenir, car cette consultation n'a semble-t-il pas été très visible. Est-ce que la réduction de 4000 tonnes est une ambition suffisante ? En effet, vous indiquez qu'il y a eu 6500 tonnes de déchets en plus entre 2020 et 2021. Et le PLPDMA ne prévoit si on comprend votre communication que 4000 tonnes de déchets évitées (en 6 ans ?) Ne faut-il pas être plus ambitieux pour s'intégrer pleinement dans les objectifs du Plan national de prévention des déchets ?</p>	<p>- L'objectif fixé pour le PLPDMA est conforme à l'obligation réglementaire de réduire de 15 % les déchets entre 2010 et 2030 (loi anti gaspillage et économie circulaire, dite loi AGEC, plans national et régional de prévention et de gestion des déchets). Il vise une réduction de 741 kg/hab. à 699 kg/hab., soit environ 4 400 tonnes de déchets évités en 2026 par rapport à 2021.</p>